

Landes de Montendre

DOCUMENT
D'OBJECTIFS
NATURA 2000

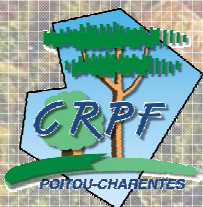
Site n°35 – FR 5400437

VOLUME I
SYNTHÈSE

Diagnostique – Objectifs - Programme d'actions



Direction Régionale de l'Environnement
POITOU-CHARENTES



Opérateur :
Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes

Décembre 2007

AVANT PROPOSpage 2

PREMIERE PARTIE - INVENTAIRE SOCIO ECONOMIQUE.....page 6

Données généralespage 6

Caractéristiques physiquespage 6

Inventaire socioéconomiquepage 8

DEUXIEME PARTIE – INVENTAIRE DES HABITATSpage 17

Méthodepage 17

Les habitats de l’annexe Ipage 19

Les espèces végétales de l’annexe IIpage 41

Autres espèces végétales remarquables.....page 42

Bilanpage 47

TROISIEME PARTIE – INVENTAIRES FAUNISTIQUESpage 49

Bilan patrimonialpage 64

Enjeux faunistiques majeurspage 65

Impact des activités humaines sur la faune et son habitatpage 66

Préconisations générales de gestion en faveur de la faunepage 67

QUATRIEME PARTIE – OBJECTIFS ET ACTIONS.....page 69

CINQUIEME PARTIE - FICHES ACTIONSpage 73

LA DIRECTIVE HABITATS ET LE RESEAU NATURA 2000

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, l'union Européenne adoptait le 21 mai 1992, une Directive visant à coordonner les politiques d'intervention des Etats membres en faveur de la protection de la nature. La Directive 92/43/CEE, intitulée Directive « Habitats », a ainsi pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Sur la base de critères scientifiques un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces, dont la préservation est jugée nécessaire, ont été listés puis précisément inventoriés mettant ainsi en avant la rareté et la priorité de conservation de certains, de fait considérés comme prioritaires en terme de conservation à l'échelle de la Communauté Européenne.

Les sites ainsi inventoriés et répertoriés contribuent à alimenter le réseau Natura 2000, véritable réseau européen cohérent de sites naturels exceptionnels méritant la mise en œuvre de moyens de conservation adaptés.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : ELABORATION ET CONTENU

Au nom du principe de subsidiarité, une obligation de résultat pèse sur chaque Etat membre, charge à chacun de définir les moyens adéquats pour remplir ce contrat.

L'Etat français a délibérément choisi une démarche originale et ambitieuse : celle d'élaborer des Documents d'Objectifs sur chacun des sites susceptibles d'intégrer le réseau Natura 2000. En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles ou réglementaires assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place. Il devra au préalable décrire les activités économiques, sociales, culturelles liées au site et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces présentes.

Chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre d'une mission déléguée de l'Etat, l'Opérateur assure le suivi et la mise en cohérence des éléments liés au site et aux volontés de chacun des acteurs en place. Un Comité de pilotage rassemblant des représentants locaux élus, d'activités socioprofessionnelles, d'usagers et de propriétaires élabore et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité du Préfet de département et de la DIREN.

Une fois approuvé par l'Etat, le Document d'Objectifs, ou Docob, constitue un outil majeur d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Validé pour 6 années entières et consécutives, chacun des Docob est évalué et éventuellement amendé au terme de cette période.

A la suite d'un appel à candidature lancé par l'Etat, la proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a été retenue afin que la structure anime la réflexion et les travaux liés à ce site, hôte d'un patrimoine biologique exceptionnel.

Une convention officielle d'intervention lie le CRPF à l'Etat français pour assurer cette mission sous son plein contrôle.

DEMARCHE ET METHODE DE TRAVAIL

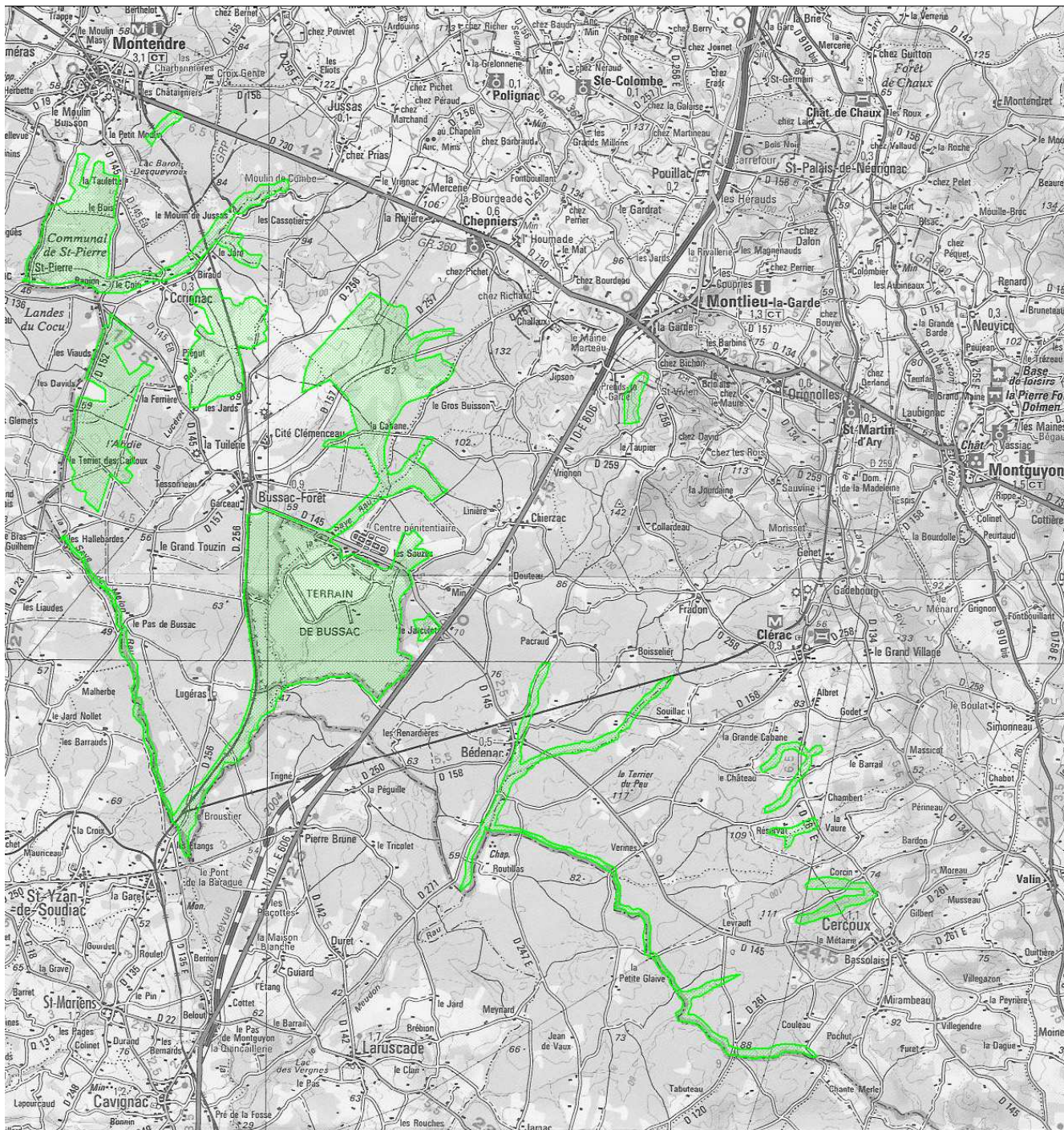
Sur la base d'un cahier des charges très précis, le travail de l'opérateur et du Comité de pilotage est relativement cadré et doit répondre à une ligne de conduite bien définie pouvant se décliner en 4 étapes majeures :

- Les inventaires: garant de la connaissance scientifique du site, ils doivent traduire la richesse écologique du milieu en identifiant précisément les habitats et les espèces s'y développant. Ils mettent également en avant les pratiques et activités ayant cours sur le site, susceptibles de perturber, de maintenir, voir d'améliorer la richesse biologique du site.
- Analyse et définition des enjeux: sur la base des données historiques ainsi que des éléments d'évolution du milieu, mais également de la connaissance scientifique sur la biologie des habitats et/ou des espèces présentes, il s'agit de mettre en avant les menaces pesant sur le site et la préservation de la biodiversité. Les grands enjeux de conservation sont alors établis.
- Objectifs et propositions d'actions: cette étape essentielle doit permettre au Comité de pilotage de définir sur la base d'objectifs généraux et opérationnels les mesures de gestion nécessaires à la conservation dans le temps des habitats et des espèces liées au site.
- Estimation des coûts et des moyens : cette ultime étape doit permettre d'évaluer le coût des opérations validées sur le site par le comité de pilotage. Elle doit surtout prévoir ce que sera la mise en œuvre du Docob sur le site.

COMITE DE PILOTAGE ET GROUPES DE TRAVAIL

Présidé par le Sous-préfet de JONZAC, un Comité de pilotage composé de tous les acteurs socio-économiques, administratifs, scientifiques et propriétaires, analyse, fait évoluer et valide les réflexions et orientations proposées par l'opérateur sur le site.

Afin d'aider le Comité de pilotage à prendre ses décisions, et de façon à travailler concrètement avec les acteurs de terrain et parfois même des personnes extérieures susceptibles d'apporter des éléments complémentaires à l'analyse, des groupes de travail, animés par l'opérateur, se sont mis en place sur le site.



périmètre du site Natura 2000

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

1.1.1 Département

Le site n°35 « Landes de Montendre » s'étend sur 3141 hectares sur le sud du département de la Charente-Maritime, dans la région agricole de Saintonge Boisée et dans la région forestière de la Double Saintongaise.

1.1.2 Communes

Le site s'étend dans l'arrondissement de JONZAC, sur une partie du territoire des neuf communes suivantes :

- canton de MONTLIEU LA GARDE :
 - BÉDENAC
 - BUSSAC FORÊT
 - CHEPNIERS
 - MONTLIEU LA GARDE
- canton de MONTENDRE :
 - CORIGNAC
 - JUSSAS
 - MONTENDRE
- canton de MONTGUYON :
 - CERCOUX
 - CLÉRAC

L'ensemble de ces neuf communes constitue le périmètre de cette étude socio-économique.

1.2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

1.2.1 Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Les communes de CORIGNAC, JUSSAS et MONTENDRE sont adhérentes au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de MONTENDRE. Les communes de BÉDENAC, BUSSAC FORÊT, CHEPNIERS et MONTLIEU LA GARDE sont adhérentes du SIVOM du canton de MONTLIEU LA GARDE.

1.2.2 Communauté de Communes

L'ensemble des communes est adhérent à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) dont le siège est à JONZAC.

2 – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

2.1 CLIMAT

Le climat est dominé par des caractéristiques de type océanique qui se traduit par des hivers doux, des étés relativement frais, des pluies fréquentes en toutes saisons mais pas très abondantes ;

- La **pluviosité** à MONTLIEU-LA GARDE est de l'ordre de 900 mm/an, répartie uniformément tout au long de l'année avec des maxima d'octobre à janvier. Le nombre de jours de pluie est de 126,5 par an. La pluviométrie est relativement proche de celle observée à proximité du littoral, notamment à Bordeaux.
- La **température** moyenne annuelle est de 12,5°C, le minimum se situant au mois de janvier et le maximum au mois d'août. Le secteur de MONTLIEU-LA GARDE est toutefois caractérisé par une température moyenne sensiblement plus basse que dans le reste de la Saintonge Boisée. De plus les

températures extrêmes sont à la fois plus basses en hiver (jusqu'à -17°C) et plus élevées en été (jusqu'à 38,5°C) dans la zone étudiée que sur le littoral.

- Le département de la Charente Maritime est caractérisé par un **ensoleillement** exceptionnel avec une insolation moyenne de 2 600 heures à LA ROCHELLE. Les températures estivales (20,1°C) et hivernales (5,6°C) sont tempérées par l'influence océanique. Il n'a pas été possible d'obtenir de données d'ensoleillement sur la zone d'étude. Toutefois, par extrapolation il est possible d'estimer l'ensoleillement de la zone à environ 2000 heures.
- Le **diagramme ombrothermique** de MONTLIEU-LA GARDE fait apparaître une petite période de sécheresse estivale, généralement caractéristique des zones méditerranéennes. Ceci est à rapprocher du nombre relativement important d'espèces méditerranéennes présentes en Charente Maritime.
- L'évapotranspiration réelle est de l'ordre de 800 mm à SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN près de JONZAC, (seule donnée disponible) soit près de 90% de la pluviométrie. Il n'y a donc pas de déficit hydrique marqué.
- Les vents dominants qui affectent la zone sont des vents de Sud, Sud-Ouest, voire Sud-Est, traduisant l'influence océanique du secteur. Ces vents ne sont pas très violents, de l'ordre de 2 à 4 m/s. Les vents les plus violents sont des vents de Nord-Est, très peu fréquents.

La tempête de décembre 1999 :

La Charente-Maritime est le département qui a été le plus durement touché par la tempête du 27 décembre 1999. Le vent se renforce sérieusement à partir de 15h. Le paroxysme se produit entre 18h et 20h30 : les rafales de vent ont atteint des valeurs records: 198 km/h sur l'île d'Oléron, 194 km/h à Royan et 148 km/h à Saintes. Le vent faiblit après 1h du matin le 28 décembre.

Les climats stationnels :

En rapport avec la situation géographique, il peut exister des différences entre les climats stationnels et le climat régional.

- En exposition Sud, le climat est plus sec et les températures plus contrastées
- En exposition Nord, l'air est plus humide et les variations de températures atténuées,
- Dans les fonds de vallée, les températures sont plus fraîches et moins contrastées, l'air est d'autant plus humide que le milieu est fermé par une ripisylve dense.
- Les milieux ouverts sont les plus exposés au vent d'Ouest et de Sud-Est, notamment sur les plateaux en sommet de coteaux, et dans les fonds de vallées orientées Ouest Est.

2.2 GÉOLOGIE- PÉDOLOGIE

2.2.1 Géologie

Les formations du Secondaire :

Le substratum géologique de la Saintonge Boisée est formé essentiellement de dépôts sableux mais, localement affleurent des lentilles calcaires datées de la fin de l'ère secondaire (Campanien). Ces formations affleurent entre Corignac et Bussac-Forêt. Elles sont constituées de calcaires du Mæstrichien supérieur et datent du Crétacé supérieur.

Ce sont des terrains du secondaire constitués de calcaires à silex abondants. Ces calcaires sont issus de la transformation de sédiments issus d'une mer chaude et peu profonde. Ces zones calcaires très localisées sont des niches écologiques importantes dans cette région et permettent le développement d'associations végétales spécifiques.

La cimenterie Calcia a été installée sur un de ces affleurements calcaires.

Les dépôts du Tertiaire :

Les sables du Sidérolithique (Éocène inférieur à moyen) constituent la formation dominante de la région de Montendre (plateau de Bussac).

Ce sont des dépôts continentaux constitués de sables et de graviers de quartz, ferrugineux formés sous un paléoclimat tropical. Le Sidérolithique se caractérise par la présence de lentilles de kaolinite (argile blanche) activement exploitées notamment pour la fabrication de produits réfractaires.

Le climat froid du Quaternaire a engendré des processus de podzolisation sur ces sables ferrugineux abondamment lessivés lors des périodes de climat humide et chaud du Tertiaire.

Les formations du Quaternaire :

Les formations fluviatiles récentes : ces alluvions limono argileuses sont présentes au fond des vallées actives. Ces formations ont entre 1 et 4 mètres d'épaisseur.

Les formations colluviales :

Ce sont des colluvions sablo argileuses de versants et de vallons secs issues des formations sidérolithiques. Les versants et les vallons secs sont le plus souvent recouverts par des colluvions d'une épaisseur de 0,50 à 2 mètres. Leur nature variable reflète le substratum ou les terrains immédiatement supérieurs.

2.2.2 Pédologie

Les sols qui se sont développés sur ce type de matériaux sont caractérisés par leur :

- pauvreté chimique,
- acidité,
- perméabilité en surface, avec une hydromorphie quelquefois importante en fonction de la profondeur à partir de laquelle apparaissent les horizons argileux. La rupture texturale peut être très nette et proche de la surface (<1mètre)

Les principaux sols peuvent être classés comme suit :

- sur formations épaisses : divers types de podzosols; podzosol ocrique sur haut de séquence topographique
- sur formations plus ou moins tronquées : brunisols à brunisols luviques, planosols, rédoxisols et réductisols.
- sur alluvions, bords de cours d'eau : Fluvisol, Brunisol, Hiotisol

Ces éléments de géologie et de pédologie montrent le peu d'intérêt agronomique de ces terrains, qui sont par contre favorables à la végétation forestière et aux milieux associés. La présence de lentilles d'argiles exploitables fait de la région le plus grand bassin argilier français.

2.3 PAYSAGE

La Double saintongeaise fait une transition boisée entre les terres charentaises plus viticoles et le vignoble girondin. Elle annonce également par ses paysages de landes boisées de pins les forêts d'Aquitaine

La platitude du secteur limite son potentiel de points de vue. Le relief, très peu marqué, s'abaisse progressivement vers l'ouest, sans émergences notoires, hormis des petits tertres que désigne le terrier de la toponymie locale. Sables et cailloutis de quartz affleurent souvent le manteau végétal discontinu de la lande, et de nombreuses exploitations mettent à jour l'argile, très présente dans le secteur.

Les principales caractéristiques du paysage local sont les suivantes :

- Relief peu accentué (altitude maximum 142 m à MONTLIEU LA GARDE)
- Altitude moyenne décroissant d'Est en Ouest
- Sources de diversité stationnelle : les « nauves » (zones humides), les « terriers » (buttes), les vallons (SAYE, LIVENNE...), les affleurements calcaires de CORIGNAC.

3.1 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

3.1.1 Densité de population

La densité de population est très faible :

- 11 à 13 habitants par km² sur BÉDENAC et JUSSAS ;
- 22 à 25 habitants par km² sur BUSSAC FORÊT, CERCOUX, CHEPNIERS, CLÉRAC et CORIGNAC ;
- 40 habitants par km² à MONTLIEU ;
- 124 habitants par km² à MONTENDRE, seule ville de plus de 3000 habitants du secteur.

3.1.2 Évolution de la population

La démographie du secteur est caractérisée par une diminution et un vieillissement de la population.

Dans le canton de MONTENDRE, la population baisse (solde naturel et migratoire) jusqu'en 1990, puis le solde naturel négatif est en partie seulement compensé par un solde migratoire positif.

Dans le canton de MONTLIEU LA GARDE, le solde migratoire est positif jusqu'en 1990, mais il ne compense plus le solde naturel négatif depuis cette date.

Sur le canton de MONTGUYON, le solde naturel est négatif depuis 1975, et le solde migratoire l'est depuis 1962.

3.1.3 Répartition par tranches d'âge

La répartition de la population par tranche d'âge est contrastée selon les communes :

- BUSSAC et CORIGNAC hébergent plus de jeunes de moins de 19 ans et de personnes d'âge moyen (avec BÉDENAC) que la moyenne des communes du secteur,
- les personnes de plus de 60 ans sont plus nombreuses à CERCOUX, JUSSAS, MONTLIEU et MONTENDRE. Pour ces deux dernières communes, la présence de maisons de retraite explique en partie ce résultat.

3.1.4 Population active - chômage

La population active est supérieure à la moyenne départementale sur les communes de BUSSAC FORÊT (présence de la cimenterie CALCIA, d'entreprises liée à la filière bois), et à CORIGNAC, commune voisine de la précédente.

Le taux de chômage est élevé dans les petites communes (BÉDENAC, JUSSAS) et dans la plus grosse commune (MONTENDRE).

3.2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE

3.2.1 Industries lourdes

Les deux principales industries du secteur sont situées à CLÉRAC et à BUSSAC FORÊT et valorisent les richesses minérales du sous-sol.

Cimenterie de BUSSAC - Ciments Calcia

Construite en 1978 et modernisée en 1985, l'usine a eu dès son origine la vocation de produire les ciments nécessaires au développement du grand sud-ouest de la France. Dernière née des cimenteries construites en France, l'usine de BUSSAC FORÊT a pu bénéficier des équipements de production et de contrôle les plus modernes. Depuis 1985, la production de l'usine a connu une montée en puissance régulière, nécessitant la mise en place d'équipements toujours plus innovants : automates de dernière génération, systèmes de filtration plus performants...

Quelques chiffres et dates clés :

- La cimenterie emploie 120 personnes. Elle génère environ 420 000 heures de sous-traitance (maintenance industrielle, approvisionnements énergétiques, transport...) confiées à des entreprises de la région.
- Elle a produit en 2004 750 000 tonnes de ciments, soit l'équivalent nécessaire à la construction d'environ 37 000 maisons individuelles. Elle verse par an près de 4 millions d'euros de taxes professionnelle et foncière et investit chaque année en moyenne 4 millions d'euros pour la modernisation de l'usine.
- La cimenterie est certifiée qualité ISO 9002 depuis 1999, ISO 9001 version 2000 depuis février 2002 et a obtenu la certification environnement ISO 14001 en juin 2002.

Les produits de l'usine

L'usine produit 6 types de ciment, tous normalisés, en vrac (70 %) et en sacs (30 %). Cette gamme propose des produits haut de gamme et plus courants, destinés aux travaux divers de BTP et à la maçonnerie. L'usine approvisionne environ 250 clients : préfabricants, bétonniers, négociants, grandes surfaces de bricolages, coopératives agricoles, grandes surfaces... par l'intermédiaire de l'agence commerciale de Bordeaux. Ses produits sont acheminés pour 80 % en Aquitaine et 20 % en Poitou-Charentes.

La politique environnement

La démarche environnement de Ciments Calcia conduit à la mise en place d'un système de Management Environnemental pour chacun des sites de production. Celui de la cimenterie de BUSSAC a été certifié ISO 14001 en juin 2002.

La diminution des impacts :

- L'eau n'est utilisée que pour le refroidissement des machines, en circuit fermé.
- Les émissions de poussières sont considérablement réduites avec l'installation de nouveaux systèmes de filtration.
- Les machines bruyantes sont insonorisées.
- Comme dans tous les sites de production de Ciments CALCIA, un sismographe analyse systématiquement les vibrations engendrées par les tirs à l'explosif. En utilisant les techniques les mieux adaptées, cette nuisance est largement contenue en deçà des normes de protection en vigueur.

La valorisation énergétique des résidus industriels :

Un arrêté préfectoral de 1999 autorise l'usine à recycler et valoriser des déchets industriels (farines animales, boues de station d'épuration, pneus usagés, déchets industriels banals...).

Société AGS (CLÉRAC)

Le plus grand bassin argilier français est situé aux limites des départements de la Charente-Maritime, de la Charente et de la Gironde. Cette partie nord du Bassin Aquitain est connue pour ses ressources en argiles kaoliniques dites "terres blanches", propres aux utilisations industrielles les plus variées.

La société AGS est leader européen de la production d'argiles calcinées, ceci grâce à ses sites industriels situés en France, dans la région Sud-Ouest.

La société emploie 319 salariés en 1998.

L'usine AGS jouxte un Centre d'Enfouissement Technique (CET) de déchets de classe 2, géré par la SA SOTRIVAL créée en partenariat en 1993 entre AGS et SURCA, qui appartient à SITA (filiale de SUEZ environnement). En 2001, la SOTRIVAL emploie 43 personnes.

Le CET a une capacité maximum de 185 000 tonnes par an. Le volume total de déchets atteint 2 200 000 m³, soit environ 3 000 000 tonnes.

Les déchets sont enfouis dans une ancienne carrière d'argile exploitée par AGS.

3.2.2 Carrières

L'exploitation des richesses du sous sol est très développée dans le secteur.

- Argiles kaoliniques : exploitées par la société AGS, pour une quantité moyenne de 40 000 tonnes par an, issues de carrières locales.

- Calcaire : exploité par la cimenterie CALCIA dans une seule carrière située à BUSSAC FORÊT au pied de la cimenterie. Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière est actuellement en cours.
- Sable : exploité par la SARL RULLIER ainsi que par la société AUDOIN, en collaboration avec la société AGS (utilisation des découvertes des carrières d'argiles)

Une industrie des transports s'est développé en parallèle de l'exploitation du sous-sol : société TRAGOR (groupe TRATEL, filiale de ciments CALCIA) à BUSSAC FORÊT, entreprise RAPITEAU et Fils à ORIGNOLLES, SARL BASTÈRE et Frères et RULLIER Frères à MONTGUYON pour citer les plus importantes.

3.2.3 Exploitation forestière

La filière bois emploie 1 000 personnes en Haute Saintonge.

Avant la tempête de 1999, l'exploitation forestière atteignait annuellement 300 000 m³ sur le massif.

Axée uniquement sur l'exploitation et la transformation du Pin maritime, la filière bois du secteur souffre de la crise liée à cette essence : contre coup de la tempête de 1999, mévente des produits, concurrence d'essences importées, prix en baisse...

3.2.4 Zones artisanales

Quatre communes disposent de zones artisanales : MONTENDRE, CHEPNIERS, BUSSAC FORÊT et MONTLIEU-LA GARDE.

3.2.5 Commerce, service

L'inventaire communal de 1998 renseigne sur l'existence des services offerts à la population.

- La commune la mieux équipée est MONTENDRE.
- BUSSAC, CERCOUX et MONTLIEU sont relativement bien équipées, les services manquants sont accessibles à une distance variant de 10 à 13 km.
- CLÉRAC, moins bien équipée, dispose des services manquants à 5 km,
- CHEPNIERS et CORIGNAC disposent des services entre 6 et 9 km
- Enfin, JUSSAS, bien que mal équipée, dispose des services à MONTENDRE à 5 km.
- BÉDENAC est la commune la moins bien équipée, avec des services éloignés de 11 à 19 km.

3.2.6 Tourisme

information, accueil

Les communes de MONTENDRE, MONTLIEU LA GARDE et MONTGUYON hébergent chacune un office de tourisme cantonal (1 étoile).

Le projet de regroupement en un seul office de tourisme communautaire de l'ensemble des structures situées sur le territoire de la Haute Saintonge est envisagé pour l'année 2006.

hébergement

La capacité d'hébergement du secteur est limitée :

- un hôtel non classé à MONTLIEU,
- un camping de 75 emplacements à MONTENDRE (2 étoiles), un de 24 emplacements à MONTLIEU (1 étoile).
- une chambre d'hôtes (2 épis) sur MONTENDRE et une 3 épis sur MONTLIEU LA GARDE.
- un village vacances de 60 gîtes à MONTENDRE
- un village de vacances géré par le comité d'entreprise de la RATP à MONTENDRE
- le nombre de résidences secondaires est estimé à 356 sur le territoire des 9 communes de la zone d'étude.

pôles d'attractivités

Deux pôles d'attractivité majeure pour les touristes sont situés dans la zone d'étude :

- le lac Baron Desqueyroux, sa base nautique et son bassin ludique à MONTENDRE. Le site concentre un grand nombre d'activités: départ de randonnées pédestres, équestres ou cyclistes, activités nautiques (canoë-kayak, pédalo), baignade surveillée, pêche...
- la Maison de la Forêt à MONTLIEU LA GARDE est implantée au pied de la tour de surveillance des feux de forêt dont le belvédère agrémenté de tables de lecture est accessible au public.

Cette structure créée il y a une dizaine d'années a été rénovée et agrandie en 2004.

Elle propose 100 m² d'exposition thématique tout au long de l'année entre environnement, métiers du bois, art et histoire locale.

Un sentier de découverte permet de découvrir la faune, la flore, les essences forestières et les métiers de la forêt.

Un sentier ludique adapté aux enfants à partir de 7 ans parcourt le site.

Un village du bois présente une scierie de 1930, une ancienne menuiserie et deux constructions à pans de bois et torchis du XVIII^e siècle.

La Maison de la Forêt a accueilli en 2004 15 000 visiteurs, dont 2 500 scolaires.

randonnées

- *Association :*

Une association de randonneurs « Par Monts et par Vaux » a son siège à la maison de la forêt de MONTLIEU LA GARDE. Elle regroupe les randonneurs des trois cantons du sud du département (MONTENDRE, MONTLIEU, MONTGUYON).

Créée en Mars 1996, "Par Monts et par Vaux" organise régulièrement des randonnées pédestres dans le sud de la Haute Saintonge et dans les départements limitrophes.

- *Sentiers de randonnée :*

Le sentier de grande randonnée GR 360 parcourt le secteur.

Des sentiers de petites randonnées ont été balisés par la communauté de communes de Haute Saintonge. 39 circuits en boucle sillonnent la Saintonge boisée. Leur longueur varie entre 4 et 18 kilomètres. Huit circuits concernent plus particulièrement la zone d'étude et 5,8 km de sentiers de petite randonnée sont inclus dans le site

- *Voie Verte de Haute-Saintonge*

- Situation

L'itinéraire a été ouvert en Septembre 2004, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge.

Il est construit sur une portion de l'ancienne voie ferrée reliant CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE (16) à SAINT-MARIENS (33).

- Perspectives

Il est prévu, au schéma directeur des Véloroutes et Voies Vertes de la région Poitou-Charentes, d'intégrer ce premier tronçon à l'itinéraire Européen V3.

Dans l'immédiat, une première extension de 21 kms est en cours de réalisation, vers le Nord, jusqu'à BARBEZIEUX (fin des travaux prévue en Juin 2006).

Une prolongation est à l'étude jusqu'à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, aux portes d'ANGOULÊME.

Vers le Sud et BORDEAUX, un cheminement véloroutier de 20 Kms est d'ores et déjà possible de CLÉRAC à MARCENNAIS en Gironde, par de petites routes forestières agréables et tranquilles.

- Le parcours

Il présente un caractère original quant à la diversité des paysages.

La voie assure une transition entre les landes de Haute Saintonge et le vignoble cognaçais.

Proche de petits bourgs (MONTLIEU-LA-GARDE et MONGUYON sont à 2 Kms), le parcours ouvre sur des circuits à thème et en boucle (circuits de randonnée pédestre et de VTT).

Il n'existe pas de haltes aménagées sur le parcours, mais on peut trouver tous les services dans les villes et villages proches, aux deux extrémités.

3.2.7 Agriculture

L'agriculture est peu présente dans le secteur de la Saintonge Boisée. Les sols de sables acides et pauvres sont peu favorables à la culture.

Les exploitations agricoles sont plutôt concentrées sur les communes de MONTENDRE, JUSSAS, CHEPNIERS et MONTLIEU au nord de la route départementale, quasi limite entre les sables et les zones plus agricoles sur sols limoneux (secteur des doucins) ou sur sols calci-magnésiens. CERCOUX regroupe aussi un certain nombre d'exploitations agricoles en dehors du périmètre du site Natura 2000.

L'analyse des photographies aériennes montre que moins de 140 hectares sont de nature agricole à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

Le recensement agricole de 2000 donne des renseignements sur l'état de l'agriculture et sur son évolution depuis 1988.

Le nombre d'exploitation a partout diminué, de - 16% à MONTENDRE à - 69% à CORIGNAC.

Le nombre d'exploitations professionnelles est inférieur à 10 sur les communes de BÉDENAC, BUSSAC, CLÉRAC, JUSSAS.

Il avoisine la quinzaine sur CHEPNIERS, MONTENDRE et MONTLIEU, communes qui disposent de terrains de meilleure qualité agronomique au nord de leur territoire.

Il atteint 22 à CERCOUX.

La commune la moins agricole est CORIGNAC avec 4 exploitations non professionnelles, et 4 actifs agricoles en équivalent temps plein.

3.2.8 Sylviculture

Taux de boisement

La région de la Double Saintongeaise est une zone très boisée (taux de boisement moyen de la région naturelles: 47,3%). Le taux de boisement moyen des communes étudiée atteint 60% ; avec un maximum de 73% à CORIGNAC et BUSSAC FORÊT.

La forêt et les milieux associés représentent plus de 80% de la surface du site Natura 2000.

Composition des peuplements – Effet tempête

Sur les communes de la zone d'étude, la futaie résineuse couvre 70% des surfaces boisées. Les peuplements classés comme taillis sous futaie au cadastre sont en fait des boisements mixtes (futaie résineuse avec sous étage feuillu, composé essentiellement de chêne pédonculé ou tauzin ou parfois de châtaignier).

Le pin maritime est l'essence la plus représentée en surface, aussi bien en peuplement pur qu'en peuplement mélangé.

Le classement cadastral ne correspond pas totalement aux réalités de terrain : les surfaces en taillis semblent être sous estimés (seulement 3% d'après le cadastre), les zones en landes (près de 15% d'après le cadastre) ont parfois fait l'objet de boisements artificiels depuis une quarantaine d'années (donnée vérifiée sur les communes de BUSSAC FORÊT et de CHEPNIERS par exemple).

Au lendemain de la tempête du 27 décembre 1999, les forêts publiques et privées de la Charente-Maritime présentaient un visage de désolation : de 4 à 5 millions de mètres cubes de bois à terre, des décennies de travaux de reboisement et de mise en valeur réduites à néant, des propriétaires sylviculteurs sous le choc... 30 000 ha de forêt sur les 100 000 que compte le département étaient peu ou prou touchés.

Les parcelles boisées adultes et d'âge moyen situées sur le plateau de BUSSAC furent presque totalement détruites par l'ouragan.

Dans nombre de bois, la simple exploitation des chablis ne pouvait suffire à permettre la régénération de la forêt tant le taux de destruction des peuplements forestiers était grand. Il fallait donc nettoyer les parcelles selon différentes techniques (broyage des rémanents de coupe, destruction des souches) impliquant des matériels lourds et onéreux.

D'importants travaux de reconstitution artificielle ont suivi, essentiellement dans les zones de futaie résineuse où la régénération naturelle faisait défaut.

Parcellisation

Le nombre important de parcelles par propriétaire (7,8 parcelles en moyenne) et leur faible surface unitaire (0,49 ha en moyenne sur les communes étudiées) rendent difficile la mise en œuvre d'une véritable sylviculture.

Morcellement

Le morcellement est lui aussi important : 4 226 propriétaires forestiers se partagent 16 272 hectares.

La surface moyenne atteint 3,85 hectares par propriétaire (un peu plus de 5,50 ha pour BÉDENAC, BUSSAC FORÊT et CLÉRAC, communes à dominante résineuse où les parcelles sont plus grandes).

Dans le périmètre du site Natura 2000, les 25 propriétés les plus importantes (de plus de 25 hectares d'un seul tenant) sont gérées en respectant un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé. Elles couvrent 236 hectares

Aménagements fonciers forestiers

Des opérations de restructuration foncière ont été entreprises sur les communes de MONTLIEU et BÉDENAC, CHEPNIERS, BUSSAC FORÊT.

Des échanges d'immeubles ruraux ou des aménagements fonciers agricoles et forestiers permettent de lutter contre la parcellisation.

L'exemple de BUSSAC montre l'intérêt de telles opérations : le nombre de parcelles est divisé par 5, la surface moyenne par îlot est pratiquement multipliée par 3, il n'y a plus de parcelles enclavées.

Structures de regroupement

Le morcellement est résolu par la création de structures de regroupement pour la réalisation de travaux ou la gestion sylvicole (association syndicale - *ASL*, *ASA* -, groupement forestiers de petits propriétaires - *GF*).

Équipement du massif

Le risque d'incendie reste très important dans le secteur. La commune de BUSSAC a été détruite quasiment en totalité en 1949, d'importants incendies ont démarré suite à la sécheresse de 1976 (MONTLIEU, BÉDENAC) et en 1980 (CHEPNIERS).

Les sinistres les plus importants des vingt dernières années sont regroupés dans le tableau suivant.

Année	Commune	Surface incendiée
1990	MONTLIEU-LA GARDE	85 ha
1989	BÉDENAC et BUSSAC-FORÊT	530 ha
1987	JUSSAS	47 ha
1987	BUSSAC FORÊT	90 ha

Le secteur est équipé d'une tour de guet à MONTLIEU LA GARDE, et de 44 kilomètres de pistes forestières de 8 à 12 mètres d'emprise qui parcourent le périmètre du site Natura 2000.

3.3 CONTEXTE SOCIAL

3.3.1 Statut foncier

Dans la zone d'étude, les propriétés sont privées, à l'exception notable du camp militaire de BUSSAC-BÉDENAC qui couvre 860 hectares.

L'Office National des Forêts (ONF) en assure la gestion forestière.

A noter la volonté de la commune de MONTENDRE d'agrandir son patrimoine forestier après la tempête de 1999. La forêt communale qui couvrait une soixantaine d'hectares avant la tempête s'étend aujourd'hui sur près de 230 hectares.

La société CALCIA est le propriétaire privé le plus important avec un patrimoine foncier de 311 hectares sur les communes de BUSSAC (216 ha), CHEPNIERS (60 ha), CORIGNAC (32 ha) et MONTENDRE (3 ha).

3.3.2 Construction, logement

Deux communes ne disposent d'aucun document d'urbanisme : BÉDENAC et CORIGNAC

Une carte communale est approuvée pour les communes de JUSSAS, MONTLIEU LA GARDE et CERCOUX

Un Plan local d'urbanisme est approuvé sur les communes de MONTENDRE, CHEPNIERS BUSSAC FORÊT et CLÉRAC.

Le nombre de constructions neuves est le plus important sur MONTENDRE (139 en 15 ans) suivi de BUSSAC et CERCOUX (respectivement 56 et 50 nouveaux logements sur la même période), puis par CLÉRAC, MONTLIEU CHEPNIERS et CORIGNAC (entre 26 et 31 logements), BÉDENAC (18 logements) enfin JUSSAS (3 logements)

L'augmentation des nouvelles constructions depuis 2 ou 3 ans est due au développement de la 3^e couronne de l'agglomération bordelaise, aisément accessible depuis la mise à 2 x 2 voies de la route nationale 10.

3.3.3 Activités socioculturelles liées au milieu naturel

Pêche

La pêche est possible au lac Baron Desqueyroux à MONTENDRE, ainsi qu'à l'étang de Robinson à CHEPNIERS (société de pêche communale).

L'Association de pêche « le Goujon Montguyonnais » regroupe les pêcheurs du secteur ;

Un étang privé de pêche et de loisirs a été créé sur la commune de CLÉRAC au lieu-dit Teurlay des landes, en bordure de la route départementale 261 E1

Chasse

La chasse est un loisir très prisé dans le secteur. La chasse aux grands animaux (chevreuil, sanglier) est pratiquée avec assiduité dans le cadre d'Associations Communales de Chasse agréées (ACCA).

Le plan de chasse a considérablement augmenté ces dernières années : en moyenne il a quasiment doublé pour le chevreuil, et même parfois quadruplé dans certaines communes pour le sanglier.

La société qui gère la chasse à l'intérieur du camp militaire a vu son plan de chasse passer de 7 chevreuils en 97/98 à 14 chevreuils en 2002/03 et de 4 à 8 sangliers pendant la même période.

Education et sensibilisation à l'environnement

- La **Maison de la Forêt** de Haute Saintonge à MONTLIEU LA GARDE est un pôle d'animation pour le grand public et les scolaires afin de faire découvrir le milieu naturel
- Le **Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes** qui a acquis des parcelles sur la commune de CORIGNAC organise des sorties de découverte ouvertes à tous sur ses propriétés (« Fréquence grenouille » par exemple dans un secteur riches en mares),
- La **Société Botanique du Centre Ouest** organise des sorties dans le secteur pour ces adhérents depuis le milieu des années 70.

- A MONTENDRE, l'association **PIE Vert** (Prévention Information Environnement) a pour activités principales : environnement, expositions, conférences, et randonnées pédestre
- L'Association **Saintonge Boisée Vivante**, basée sur le canton de MONTGUYON, a été créée à l'origine en réaction aux projets de mise en place de centre d'enfouissement technique dans le secteur. Elle a un rôle important d'alerte sur les menaces qui pèsent sur le milieu naturel, tout comme Nature Environnement 17, association départementale qui a réalisée plusieurs études environnementales dans le secteur au début des années 90.

3.4 INFRASTRUCTURES - PROJETS

3.4.1 route nationale 10

La route nationale 10 est classée "grande liaison d'aménagement du territoire" (GLAT) au schéma directeur routier national. Elle borde le site Natura 2000 sur la commune de BÉDENAC. Son itinéraire représente 20 kilomètres en Charente-Maritime. Il supporte un trafic moyen journalier annuel de 15 560 véhicules dont 43 % de poids lourds.

Sa mise à 2 x 2 voies a débuté en 1975, avec l'aménagement d'un créneau de dépassement au lieu dit "le Jarcelet" sur la commune de BÉDENAC. Elle s'est poursuivie avec successivement l'ouverture de la déviation de CHEVANCEAUX en 1988, puis celle de MONTLIEU-LA-GARDE en 1992, suivie de celle de POUILLAC au début de l'année 2001.

La mise à 2 x 2 voies s'est achevée en 2003 avec la réalisation du doublement sur place au sud de MONTLIEU-LA-GARDE, sur les communes de MONTLIEU et de BÉDENAC.

3.4.2 voie ferrée BORDEAUX - NANTES

Cette voie ferrée non électrifiée borde le site sur la commune de BUSSAC-FORÊT et le traverse sur la commune de CORIGNAC et MONTENDRE. La vitesse commerciale des trains est de 90 km/h.

3.4.3 ligne grande vitesse TOURS - BORDEAUX

Consistance du projet

Construction d'une nouvelle ligne ferroviaire de 302 kilomètres de ligne (et 39 km de raccordements) entre TOURS et BORDEAUX pour y faire circuler des TGV à 300 km/h dans un premier temps.

Programme d'avancement

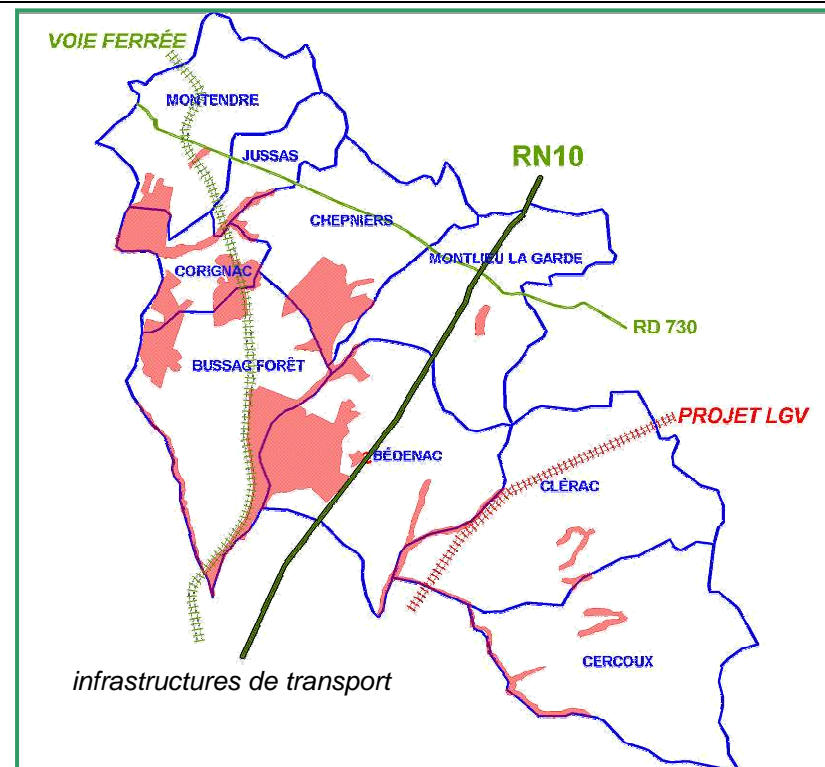
2005 : Enquête d'utilité publique ANGOULÊME-BORDEAUX

2006 : Déclaration d'utilité publique ANGOULÊME-BORDEAUX

2008 : Enquête d'utilité publique TOURS - ANGOULÊME

2008 : Début des travaux

2013 : mise en service de la section de ligne ANGOULÊME/ BORDEAUX



3.4.4 Projet communautaire « Le Nouveau Monde » à MONTENDRE

Le territoire de la communauté des communes de la Haute Saintonge disposera à moyen terme de cinq pôles touristiques structurants.

Un projet de parc à thème sur l'histoire du Canada est à l'étude sur la commune de MONTENDRE, aux environs immédiats du lac Baron Desqueyroux et de la queue de l'étang incluse dans le périmètre du site Natura 2000.

Cette réalisation retracera la rencontre avec les amérindiens, et la vie de ces hommes qui fondèrent il y a quatre siècles un des premiers établissements français sur les rives du Saint Laurent.

CONCLUSION

Le site Natura 2000 est situé à l'extrémité sud du département de la Charente Maritime, dans un secteur très forestier où les caractéristiques agronomiques des sols sont peu favorables à l'agriculture.

Le nombre d'agriculteurs diminue depuis plusieurs années, la population vieillie dans une zone rurale sans beaucoup d'industries.

L'exploitation des carrières reste importante, de même que les travaux liés à l'exploitation forestière (essentiellement travaux de reconstitution et d'entretien depuis la tempête de 1999).

La chasse au grand gibier dans le cadre d'associations communales de chasse agréées est un loisir important très pratiqué.

Le nombre de nouvelles constructions augmente depuis trois ans, phénomène consécutif au développement de la troisième couronne de l'agglomération bordelaise.

1 MÉTHODE

1.1 ETAT DES CONNAISSANCES (FLORE, VEGETATION, HABITATS)

1.1.1 Les activités de la SBCO

Sur le plan floristique, les landes de Montendre font l'objet de prospections par les botanistes de la Société Botanique du Centre-Ouest (SBCO) depuis le milieu des années 1960 (CONTRE, 1970) ; celles-ci culminent en 1974 avec l'organisation par cette même société de sa première "session extraordinaire" au cours de laquelle les landes de Montendre sont intensément explorées par une dizaine de botanistes durant une semaine entière du mois de juillet (DAUNAS, 1974) . En 1978, une sortie botanique d'une journée a lieu le 7 mai aux environs de Bussac (BOURASSEAU 1978). Au début des années 1980, les approches phytosociologiques viennent compléter les données floristiques (FOUCAULT B. de, 1984, notamment) et, à partir des années 1990, les sorties à visée mixte floristico-phytosociologique sont la règle au sein de la SBCO : 3 sorties durant l'année 1990, 1 en 1993. En 1995 enfin, au cours de sa 25^{ème} session extraordinaire d'une semaine qui a lieu en Charente-Maritime, la SBCO consacre 1 journée au secteur des landes de Montendre où les sites les plus significatifs sont montrés à plus d'une centaine de botanistes venus de la France entière.

1.1.2 L'inventaire ZNIEFF

Au début 1980, l'inventaire ZNIEFF¹ offre l'opportunité de concrétiser les données floristiques acquises précédemment sous forme de zonages dans le cadre d'un grand inventaire national de zones à forte richesse biologique : 12 ZNIEFF I et 1 ZNIEFF II sont alors décrites qui reprennent les secteurs à forte densité patrimoniale identifiés par la SBCO au cours des années 1970 ; dès 1996 dans le cadre du programme de ré-actualisation des ZNIEFF lancé par le MNHN, toutes les ZNIEFF du secteur de Montendre sont revisitées : les données scientifiques sont actualisées (espèces apparues/disparues/changement de statut etc), des groupes nouveaux sont inventoriés et les contours sont revus en fonction à la fois d'une méthodologie plus stricte et de l'évolution des zones depuis 1980. En 2002 le secteur des landes de Montendre est désormais concerné par 13 ZNIEFF I et une ZNIEFF II.

1.1.3 Le site NATURA 2000

La mise en œuvre de la Directive 92/43 du 21 mai 1992 - dite "Directive Habitats" - permet à la DIREN POITOU-CHARENTES en 1996 de proposer le Site Potentiel d'Intérêt Communautaire (SPIC) n°35 "LANDES DE MONT ENDRE" dont le périmètre -faute de prospections complémentaires - se cale sur celui de la ZNIEFF II du même nom, d'une surface de 18000ha ; des négociations ultérieures verront un affinement des contours du site - désormais circonscrit essentiellement aux noyaux durs constitués par les ZNIEFF I - avec une superficie réduite à environ 3000 hectares.

1.1.4 Le catalogue des stations forestières

Entre 1999 et 2002, sous l'égide du CRPF, une grande partie du périmètre du site NATURA 2000 (à l'exclusion des vallons situés à l'Est) fait l'objet de prospections pédologiques couplées à des relevés phyto-écologiques aboutissant à la réalisation d'un catalogue des "Types de stations des Forêts, Landes et Prairies de la Saintonge boisée" (OREADE, 1999-2002). Les 40 types de forêt et de landes distingués dans la 1^{ère} version de ce catalogue donnent lieu à une carte des "stations forestières" qui constitue l'ossature de la cartographie des habitats présentée dans ce rapport.

¹ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

1.2 METHODES D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE

1.2.1 Secteurs couverts par le Catalogue des stations forestières

1.2.1.1 Habitats forestiers et de landes

L'approche "station forestière" étant différente à la fois de l'approche "habitats" et de l'approche phytosociologique (associations végétales), un premier travail de "traduction" des types de stations de landes et stations de forêts a été nécessaire. Une centaine de relevés phytosociologiques échantillonnant l'ensemble des types de stations figurant sur la carte des stations a permis de référer avec un bon degré de fiabilité les stations du Catalogue aux habitats de la Directive.

1.2.1.2 Autres habitats

Le tableau ci-dessous détaille les modalités de cartographie des habitats non forestiers ni landicoles (i.e. non couverts par le Catalogue des stations forestières).

Tableau n°1 : Modalités de cartographie des habitats non traités par le Catalogue des Stations

CODE UE	TYPE	MODALITES DE CARTOGRAPHIE
7230	Bas-marais alcalins	Complexe des landes de Corignac
7210	Marais calcaires à <i>Cladium</i>	Complexe des landes de Corignac
7150	Dépressions tourbeuses à <i>Rhynchospora</i>	Stations des espèces indicatrices (<i>Rhynchospora alba</i> , <i>Drosera intermedia</i>)
6430	Mégaphorbiaies	Complexe riverain méso-eutrophe (avec 91E0)
6410	Prairies à <i>Molinia</i>	Stations LA2 et LA3 du catalogue
6230	Pelouses du NARDION	Englobées dans 4030 Landes sèches à mésophiles
6210	Pelouses calcicoles	Complexe des landes de Corignac
5130	Fruticée à Genévrier	Complexe des landes de Corignac
3260	Rivières oligo-mésotrophes acides	Complexe riverain méso-oligotrophe
3140	Eaux oligotrophes à Characées	Complexe des landes de Corignac
3130	Communautés annuelles du CICENDION	Stations majeures notées
3110	Eaux dormantes oligotrophes acides	Toutes les mares en dehors des affleurements calcaires de Corignac
3150	Eaux dormantes eutrophes	Complexe des landes de Corignac.

1.2.2 Secteurs non couverts par le Catalogue

Les secteurs non couverts par le catalogue concernent tous des linéaires riverains, soit d'Ouest en Est:

- vallon de la Font Blanche ;
- la Font de Montlieu ;
- le Meudon
- le Pas de Lapouyade ;
- vallon de Corcin ;
- vallon de Réservat ;
- vallon de Teurlay-des-Landes.

Ceux-ci ont fait l'objet de prospections par sondages: environ 50 relevés phytosociologiques y ont été effectués (voir en annexe), répartis aussi régulièrement que l'accessibilité du vallon le permettait. La cartographie fine des habitats individuels - irréaliste compte tenu du temps imparti - a été délaissée pour une cartographie plus intégrée de "complexes d'habitats", combinaison répétitive d'habitats spatialement et dynamiquement liés dans une même assiette géo-morphologique de "vallon».

1.3 AUTRES HABITATS REMARQUABLES

Un certain nombre d'habitats présents au sein du périmètre ne sont pas inscrits à l'Annexe I de la Directive habitats ; ils n'en présentent pas moins un intérêt patrimonial élevé au moins au niveau régional et figurent à l'annuaire des Habitats déterminants en POITOU-CHARENTES (TERRISSE, 2000) :

- **BOIS MARECAGEUX D'AULNE, DE SAULE ET DE PIMENT ROYAL (COR 44.9)** se déclinant en 3 habitats élémentaires tous 3 présents sur le site :
COR 44.91 Bois marécageux d'Aulne (ALNION GLUTINOSAE)
44.911 Aulnaies marécageuses méso-eutrophes (IRIDO-ALNENION) avec *Thelypteris palustris*, *Carex paniculata*, *C.acutiformis*, *Solanum dulcamara* etc

44.912 Aulnaies marécageuses oligotrophes (BLECHNO-ALNENION) : aulnaies acidoclines des climats atlantiques à *Carex laevigata*, *Blechnum spicant*, *Frangula alnus*, *Sphagnum sp.pl* etc

COR 44.92 Saulaies marécageuses (SALICION CINEREA)

44.921 Saulaies marécageuses à *Salix cinerea* (ou *Salix aurita*), méso-eutrophes des bas-marais et zones d'atterrissement des plans d'eau

COR 44.93 Bois marécageux de bouleaux et de Piment royal : fourrés de *Myrica gale* des marges de bas-marais ou tourbières des régions atlantiques

Concernant 44.912, il faut souligner que le site abrite - notamment dans sa partie Est (Ruisseau du Pas de Lapouyade, vallons de Corcin, de Réservat, de Teurlay-des-Landes) - les plus beaux exemplaires de toute la région POITOU-CHARENTES d'aulnaies et/ou de saulaies à sphaignes, celles-ci occupant ici des surfaces importantes alors qu'il s'agit généralement d'un habitat très ponctuel. Quant au 44.93, les environs de Montendre constituent le seul site régional de fruticées marécageuses à Piment royal.

Cartographie : les stations répertoriées de 44.9 ont été cartographiées avec l'habitat UE 3260 avec lequel elle forment des complexes phytocénotiques répétitifs.

● TOURBIERES BASSES A *Carex nigra*, *C.canescens* et *C.echinata* (COR 54.42) :

Certains secteurs du périmètre abritent, très ponctuellement², une remarquable communauté végétale de bas-marais acide, dominé par des bryophytes du genre *Sphagnum* et où sont localisées plus ou moins strictement plusieurs phanérogames très rares : Linaigrette à feuilles étroites *Eriophorum angustifolium*, Narthécie ossifrage *Narthecium ossifragum*, Rossolis à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, Rhynchospore brun *Rhynchospora fusca*, Scirpe cespiteux *Trichophorum coespitosum* etc..

Cartographie : les stations répertoriées de 54.42 figurent sur la carte des habitats sous forme de points-stations.

● PELOUSES SILICEUSES OUVERTES MEDIO-EUROPÉENNES (COR 35.2)

Les sables arides des podzols du site hébergent les communautés thérophytiques (THERO-AIRION) parmi les plus riches du POITOU-CHARENTES ; plusieurs espèces rares/menacées au niveau régional y possèdent des populations parfois importantes, quand ce n'est pas leur unique centre de répartition : *Corrigiola telephiifolia*, *Sesamoides purpurascens*, *Spergula* spp. etc..

Cartographie : étant donnée son occurrence sporadique, potentielle sur tous les milieux sablonneux ouverts, cet habitat, bien que très riche floristiquement, n'a pas été cartographié.

1.4 LA NOTION D'ETAT DE CONSERVATION

Lorsque l'un des habitats décrits dans la notice est considéré dans un état de conservation qualifié de "mauvais" ou "défavorable", les seules pratiques de gestion anthropique (sylviculture, agriculture...) ne sont donc pas obligatoirement en cause et cet état peut résulter d'une évolution spontanée (tendance au boisement des habitats ouverts, atterrissement des communautés pionnières...).

1.5 LES PROBLEMES DE PERIMETRE

La superposition des contours officiels du site n° 35 (au 1/100 000) sur les couches SIG du SCAN 25 et, surtout, des orthophotos fait apparaître des incohérences flagrantes, notamment pour les vallons de l'Est du site : alors que dans l'esprit des auteurs-rédacteurs du site, les linéaires riverains ne devaient prendre en compte que le lit mineur du ruisseau ainsi que la frange des rives sous l'influence de la "nappe", soit selon les cas de 2m à 25m environ de part et d'autre du cours d'eau, le tracé des contours sur une carte au 1/100 000 aboutit à la prise en compte d'un couloir de plusieurs centaines de mètres, totalement disproportionné avec la réalité biologique du linéaire riverain. Cette frange "virtuelle" n'a pas été prise en compte dans la cartographie des habitats et il appartiendra au DOCOB de rectifier ces imprécisions afin de proposer un périmètre mieux adapté à l'esprit ayant présidé à la définition initiale du périmètre du site.

2 - LES HABITATS DE L'ANNEXE I

Les pages suivantes présentent sous forme de fiches les 12 habitats majeurs identifiés sur le site.

² Les surfaces varient de quelques m² à 2-3 ares au maximum.

CODE NATURA 2000 : 3110

CODE CORINE : 22.11 x 22.31

STATUT : Annexe I

SURFACE : 8.90 ha

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Cet habitat n'est représenté que par un seul habitat élémentaire : "Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des LITTORELLETEA UNIFLORAE"

Caractéristiques stationnelles :

La situation topographique correspond aux eaux relativement peu profondes à niveau variable, très peu minéralisées, oligotrophes et acides des petites mares et étangs, sur substrat lui-même oligotrophe acide, (à texture sableuse ou limoneuse plus ou moins enrichi en matière organique).

L'habitat est plutôt optimal en pleine lumière.

Selon la texture de ce substrat et les caractéristiques de l'eau (qualité, niveau, marnage), l'habitat peut se présenter sous plusieurs formes : communauté à Pilulaire à globules (et Ache inondée ou Scirpe épingle) sur sol limoneux non enrichi en matière organique ; communautés à Scirpe flottant, ou à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée, ou à Scirpe à tiges nombreuses sur sol organique, selon le degré d'inondation.

Physionomie :

Il se présente comme un gazon peu stratifié d'herbes souvent très peu élevées (dicotylédones et/ou fougères), localement assez ouvert (ce qui permet souvent à des annuelles de s'implanter en mosaïque), de phénologie assez tardive.

Espèces indicatrices :

Eleocharis multicaulis Scirpe à tiges nombreuses

Pilularia globulifera Pilulaire à globules

Juncus heterophyllus Jonc à feuilles de deux sortes

Luronium natans Flûteau nageant

Baldellia ranunculoides Baldellie fausse-renoncule

Apium inundatum Ache inondée

Hypericum elodes Millepertuis des marais

Potamogeton polygonifolius Potamot à feuilles de renouée

Eleogiton fluitans Scirpe flottant

Juncus bulbosus Jonc bulbeux

Hydrocotyle vulgaris Hydrocotyle des marais

Ranunculus flammula Renoncule flammette

Répartition sur le site

Cet habitat occupe la plupart des petites mares du site d'étude, d'origine artificielle mais ancienne, essentiellement localisées entre Bussac et

Chierzac, au nord du camp militaire, près des lieux-dits « la Grande Lagune – le Pas du Prêtre – les Trois Frères », ainsi que les réservoirs d'eau creusés récemment pour lutter contre les incendies, à proximité des pistes DFCI. Il constitue aussi la part principale des étangs de Montendre (étang Baron Desqueyroux) et du Jarcullet.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Communautés d'annuelles hygrophiles (UE 3130) pouvant se superposer aux espèces vivaces dans les gazons ouverts sur substrat minéral ; communautés de bas-marais oligotrophiques acides (UE 6410), de lande hygrophile (UE 4020) vers les niveaux supérieurs.

Non communautaires

Communautés de roselières : phragmitaies Cor.53.11 ; parvoroselières Cor. 53.14.

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Sur le site, la valeur floristique patrimoniale est forte bien que la diversité soit faible, puisque 5 espèces rares/menacées s'y cantonnent plus ou moins strictement : la Pilulaire à globules *Pilularia globulifera* et la Renoncule à feuilles d'ophioglosse *Ranunculus ophioglossifolius*, espèces protégées au niveau national, la Renoncule à pétales blancs *Ranunculus ololeucos* (espèce protégée en région Poitou-Charentes), ainsi que le Jonc hétérophylle *Juncus heterophyllus* et la Renoncule tripartite *Ranunculus tripartitus* (espèces toutes deux très rares en Charente-Maritime, les landes de Montendre constituant même l'unique localité pour le Jonc hétérophylle). Plusieurs espèces d'utriculaires³ - *Utricularia minor*, *U. intermedia*, *U. australis* - colonisent par ailleurs souvent ces plans d'eau, notamment l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*) qui est assez fréquente dans les plans d'eau DFCI.

4 - ETAT DE CONSERVATION

L'habitat est très sensible à l'envasement (favorable à l'expansion d'espèces moins spécialisées, héliophytes notamment), au piétinement trop intense (activités de loisirs), à l'altération de la qualité de l'eau (eutrophisation, rejet d'effluents et de biocides), à la disparition du marnage ainsi qu'à la régularisation des rives.

L'invasion d'espèces (sub)aquatiques exotiques (*Ludwigia grandiflora* et *peploïdes* sur l'étang Baron-Desqueyroux, *Myriophyllum aquaticum*, *Nymphaea* horticoles à l'étang des Sauzes) constitue une menace potentielle.

³ Plantes carnivores aquatiques, toutes considérées comme rares/menacées en POITOU-CHARENTES.

CODE NATURA 2000 : 3130 CODE CORINE : 22.12 & 22.13) X 22.32

STATUT : Annexe I

SURFACE : non quantifiée

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

L'habitat générique 3130 présente une grande hétérogénéité sur les plans biologique, géographique, topographique ou édaphique ; en France, il est représenté par 6 habitats élémentaires dont un seul a été détecté sur le site: "Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaires à montagnardes, des ISOETO-JUNCETEA" (même code UE).

L'habitat occupe des situations variées - niveaux supérieurs des grèves de plans d'eau temporairement inondés, chemins inondables des landes et des forêts acidiphiles oligotrophiques plus ou moins hygrophiles - sur des substrats oligo- à mésotrophes, minéraux, grossiers (sableux) à fins (limoneux). L'habitat subit en général une courte submersion hivernale ou printanière (fortes variations interannuelles) ; il est plutôt héliophile et supporte bien les influences biotiques extensives (piétinement).

Physionomie

L'habitat se présente toujours comme un fin gazon peu stratifié d'herbacées annuelles (Joncacées, Cypéracées, Gentianacées), peu élevées, laissant voir une partie du substrat et se développant plus ou moins tardivement en fonction de la durée de la submersion. Il s'agit d'un habitat instable, de caractère pionnier, qui ne peut se maintenir qu'en l'absence de compétition de la part des communautés vivaces (prairies oligotrophiques hygrophiles, landes) qui finissent inévitablement par le remplacer en cas de cessation des pressions biotiques maintenant le milieu suffisamment ouvert (piétinement, entretien des pistes DFCI par labour superficiel ou gyrobroyage, passage d'engins militaires etc).

Espèces caractéristiques

Juncus capitatus Jonc capité

Juncus tenageia Jonc des marais

Juncus bufonius Jonc des crapauds

Radiola linoides Radiole faux-lin

Gnaphalium uliginosum Gnaphale des marais

Lythrum hyssopifolia Salicaire à feuilles d'hyssope

Centaureum tenellum Petite-Centauree élégante

Hypericum humifusum Millepertuis couché

Répartition sur le site

L'habitat est disséminé sur l'ensemble du site où il peut se rencontrer potentiellement sur les sables humides de la plupart des milieux non forestiers: landes, rives de mares, chemins et pare-feux ; c'est dans ce dernier type de milieu - pistes DFCI sablonneuses traversant des thalwegs favorisant une hydromorphie saisonnière - qu'il présente son optimum de développement. Les surfaces couvertes sont généralement minimales - de quelques m² à quelques ares selon les situations - et varient beaucoup d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie. Pour toutes ces raisons - fugacité, variabilité inter-annuelle, caractère ponctuel - l'habitat n'a pas fait l'objet d'une cartographie particulière (hormis 1 ou 2 sites majeurs bien connus) et il est cartographiquement considéré comme associé aux habitats spatiaux situés en contact (landes, étangs, forêts).

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Landes hygrophiles (UE 4020), landes mésophiles (UE 4030), communautés annuelles amphibies des rives de mares et plan d'eau, en contact inférieur (UE 3130).

Non communautaires

Chênaies pédonculées acidophiles (COR 41.5), prairies ouvertes piétinées à *Plantago major* (COR 37), communautés annuelles nitrophiles des BIDENTETEA TRIPARTITAE (COR 22.33).

3 - VALEUR PATRIMONIALE

Sur le plan de la flore

Habitat considéré comme de valeur floristique patrimoniale moyenne sur l'ensemble de son aire, mais très élevée sur certaines stations du site qui hébergent des communautés particulièrement riches avec un cortège presque complet ainsi que plusieurs plantes rares, inféodées plus ou moins strictement à cet habitat : *Kickxia cirrhosa* Linaire à vrilles (une des 2 localités du Poitou-Charentes, pour cette espèce méditerranéenne), *Sedum villosum* Orpin velu (dernière localité connue de Charente-Maritime pour cette espèce en très forte raréfaction en plaine), *Anagallis minima* Centenille naine (protégé au niveau régional), *Illecebrum verticillatum* Illécèbre verticillé, *Cicendia filiformis* Cicendie filiforme, *Exaculum pusillum* Cicendie filiforme, *Briza minor* Petite Brize...

4 - ETAT DE CONSERVATION

Sur l'ensemble de son aire française, cet habitat fragile est en nette régression et reste très menacé par la transformation des lacs et étangs en bases de loisirs, induisant aménagements, piétinement intensif, tendance à

l'eutrophisation et surtout à la stabilisation du plan d'eau et la régularisation des rives (l'arrivée récente d'espèces exotiques agressives telles que la Jussie *Ludwigia peploides*, *Paspalum vaginatum*, le Myriophylle du Brésil etc constitue également une menace) . Par ailleurs, le remblaiement par des matériaux calcaires, le drainage des chemins forestiers et des landes humides, de même que la fermeture globale du milieu lui sont également très défavorables.

Sur le site, l'habitat trouve encore de nombreuses situations où se développer, notamment sur les nombreuses pistes sablonneuses (pare-feux)

sillonnant l'ensemble du massif forestier ainsi que le camp militaire ; l'amélioration de la viabilité de celles-ci par la stabilisation avec apport de matériaux calcaires constitue une menace potentielle. Ce sont cependant les opérations de drainage profond en vue "d'assainir" les sols hydromorphes pour introduire le Pin maritime en situation marginale qui constituent à long terme la menace la plus sérieuse, l'habitat nécessitant pour son plein développement une hydromorphie au moins temporaire.

CODE NATURA 2000 : 3150 CODE CORINE : 22.13 X (22.41 & 22.421)

STATUT : Annexe I

SURFACE : 11 ha (en complexe avec 5130 et 6210)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Mares (d'origine anthropique sur le site) aux eaux méso-eutrophes à eutrophes, de pH neutre à basique, formées sur le fond argileux du substratum de calcaires marneux. L'alimentation est exclusivement d'origine pluviale et la profondeur, très variable (inférieure à 2m), autorise souvent un assec partiel (voire total dans certains cas) en été. La déclinaison en habitats élémentaires repose sur la structure de la végétation aquatique et, notamment, sur la dominance d'une strate de végétaux supérieurs enracinés ou de pleustophytes. Sur le site, un seul habitat élémentaire semble présent : "Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes" (COR 22.13 X 22.42).

Physionomie

La végétation est constituée de macrophytes enracinés d'eaux moyennement profondes structurant selon les cas des herbiers denses ou très fragmentaires.

Espèces caractéristiques

Potamogeton coloratus Potamot coloré

Potamogeton natans Potamot flottant

Potamogeton lucens Potamot luisant

Utricularia australis Utriculaire citrine

Chara sp. Characée(s)

Répartition sur le site

Sur le site, l'habitat est présent exclusivement au niveau des affleurements calcaires situés entre Corignac et Bussac, seul secteur du périmètre où le substrat argilo-calcaire permet l'existence de plans d'eau eutrophes à méso-eutrophes. Il occupe le fond de trous de taille modeste et de formes variables, restes d'une exploitation ancienne de pierre calcaire.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Marais calcaires à *Cladium* (UE 7210) : des roselières occupent parfois la totalité de certaines mares, mais le plus souvent, seulement une partie; la présence dans ces groupements d'hélophytes, aux côtés de *Phragmites australis*, *Typha latifolia*, *Typha angustifolia*, du Marisque *Cladium mariscus* permet de poser l'hypothèse de la présence de l'habitat UE 7210, sous une

forme pionnière (?), fragmentaire et/ou appauvrie. Quoiqu'il en soit ses occurrences extrêmement ponctuelles nous ont incité à le réunir à UE 3150.

Bas-marais alcalins (UE 7230) : des communautés apparentées aux bas-marais alcalins atlantiques et à l'alliance de l'HYDROCOTYLO-SCHEONION NIGRICANTIS (UE 7230) sont présentes autour de certaines mares comme en témoigne la présence d'espèces caractéristiques telles que : *Carex viridula*, *Carex demissa*, *Carex panicea*, *Juncus subnodulosus*, *Juncus compressus*. Celles-ci ne structurent cependant que des fragments incomplets et atypiques de l'habitat UE 7230 et ne font donc pas l'objet d'une notice détaillée.

Eaux oligo-mésotrophes calcaires (UE 3140) : la présence de Characées sur le fond de certaines mares évoque la présence possible, mais très ponctuelle, de cet habitat particulier mais des recherches plus fines seraient à effectuer pour décider s'il s'agit de simple faciès juvéniles à Characées de UE 3150 ou véritablement de l'habitat UE 3140.

Pelouses calcicoles (UE 6210), Fourrés à *Juniperus* (UE 5130), Prairies à Molinie sur sol calcaire (UE 6410) .

Non communautaires

Pelouses hygrophiles méso-eutrophes des ELEOCHARETALIA PALUSTRIS (COR 37.2), roselières (53.1).

3 - VALEUR PATRIMONIALE

Sur le plan de la flore

Sur le site, l'intérêt floristique patrimonial est réduit avec la présence d'une seule espèce rare/menacée : le Potamot coloré *Potamogeton coloratus*. On notera toutefois la présence - parfois abondante - en contact immédiat de cet habitat, de la Gratiolle officinale *Gratiola officinalis* (espèce inscrite au Livre Rouge National) qui participe aux ceintures amphibies frangeant ces micro plans d'eau.

4 - ETAT DE CONSERVATION

L'état de conservation sur le site doit être évalué en fonction des potentialités qui restent faibles eu égard au caractère récent et peu évolué des biotopes, leur faible étendue et la faible diversification des herbiers de macrophytes. Par ailleurs, l'invasion de certains trous d'eau par les grands hélophytes, si elle contribue à diversifier globalement la végétation, est un facteur de réduction ou de disparition des herbiers d'hydrophytes, donc de régression de l'habitat 3150 au sens strict.

Enfin, l'utilisation de nombreuses mares comme lieu de décharge sauvage d'ordures ménagères constitue un facteur préoccupant de dégradation de l'habitat : comblement, altération de la qualité de l'eau, eutrophisation etc.

CODE NATURA 2000 : 3260 CODE CORINE : 24.41 x 24.12 ; 24.43 x 24.12
STATUT : Annexe I

SURFACE : non évaluée (habitat linéaire + complexes)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

L'habitat générique est décliné en 6 habitats élémentaires, en fonction de la géologie, de la pente, de l'origine des sources, de la minéralisation des eaux, du régime hydrologique et donc des dépôts sédimentaires, de l'importance relative du cours d'eau et de la trophie des eaux.

Deux de ces habitats sont représentés sur le site :

- Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides.
- Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, acides à neutres.

Caractéristiques stationnelles

Il s'agit d'une végétation d'eau plutôt courante, acide sur roche mère siliceuse. Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH acide à neutre, à richesse variable en nitrates, mais pauvres en orthophosphates.

Cet habitat varie en fonction des principaux facteurs suivants : l'éclairement (phanérogames favorisées par la lumière à l'inverse des algues et bryophytes), la topographie et la granulométrie (phanérogames favorisés par une pente douce), l'importance du cours d'eau (largeur-profondeur), la région géographique et l'altitude, la minéralisation, le pH et le degré de trophie.

Sur le site, dans les ruisselets aux eaux acides courant sur fond sableux, on trouve essentiellement le groupement à Potamot à feuilles de renouée et Millepertuis des marais⁴.

Physionomie

Ces groupements sont rarement très recouvrants et forment plutôt des îlots de végétation que des herbiers denses.

Quand elle est présente, la végétation peut comporter plusieurs strates : strate appliquée au fond de l'eau constituée de petites bryophytes et d'algues rouges, strate submergée constituée des parties aquatiques des diverses espèces, strate flottante constituée, entre autres, des feuilles de potamot et enfin une strate émergée, correspondant aux éventuels héliophytes présents ; dans la plupart des cas, cependant, les occurrences de cet habitat sont très ponctuelles et dépendent beaucoup de la quantité de lumière reçue par le lit

mineur (les galeries denses de saules sont presque toujours dépourvues de végétation aquatique en sous-strate).

Les fossés tourbeux, avec le groupement à Millepertuis des marais et Potamot à feuilles de renouée (Cor. 22.313) sont concernés par cet habitat dès lors que l'écoulement y est sensible.

Normalement disposés plus en aval que l'habitat n°1, là où le lit mineur s'élargit, ces groupements peuvent être localement très recouvrants, surtout au moment de la floraison des renoncules aquatiques. Comme pour l'habitat élémentaire précédent, la végétation est souvent pluristratifiée, avec une strate flottante plus dense (davantage d'espèces aquatiques) parfois enrichie de lentilles d'eau.

Espèces indicatrices

Potamogeton polygonifolius Potamot à feuilles de renouée

Hypericum elodes Millepertuis des marais

Eleogiton fluitans Scirpe flottant

R.flammula f. submersa Renoncule flammette f.submergée

Callitriche hamulata Callitriche en crochet

Callitriche platycarpa C. à fruits aplatis

Myriophyllum spicatum Myriophylle en épi

Glyceria fluitans Glycérie flottante

Mentha aquatica Menthe aquatique

Myosotis gr.scorpioides Myosotis des marais

Sparganium erectum Rubanier dressé

Répartition sur le site

Cet habitat occupe le lit mineur de l'ensemble des ruisseaux et rivières arrosant le site d'étude (Saye, Saye de Melon, Ruisseau du Pas de Lapouyade, Ruisseau de la Font de Montlieu, etc...). Les faciès plus diversifiés (qui se rapportent à l'habitat élémentaire n°3) se développent dans les cours d'eau les plus larges (Livenne, Saye).

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiaire à montagnardes, des ISOETO-JUNCETEA (UE 3130) ; mégaphorbiaies riveraines (UE 6430) ; forêt alluviale à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (UE 91 E0).

Non communautaires

Rivières à truites (Cor. 24.12) et ruisseaux p.p. (Cor. 24.11) ; ruisseaux intermittents (Cor. 24.16) ; aulnaies/saulaies marécageuses (Cor. 44.9).

⁴ Le Potamot à feuilles de renouée est présent dans les eaux les plus oligotrophes.

3 - VALEUR PATRIMONIALE

Sur le plan de la flore

Bien que très peu diversifié floristiquement, l'habitat héberge - dans le lit mineur de la Saye où les facteurs écologiques sont plus variés - 2 espèces rares/menacées: le Flûteau nageant *Luronium natans*, espèce menacée au niveau européen (Annexe II de la Directive habitats, voir le § qui lui est consacré) et le Rubanier nain *Sparganium minimum*, espèce inscrite sur la Liste Rouge régionale du POITOU-CHARENTES et qui possède sur le site son unique localité de Charente-Maritime . Par ailleurs, plusieurs espèces

rares de bryophytes (non inventoriées à l'occasion de cette étude) sont potentiellement présentes dans cet habitat.

4 - ETAT DE CONSERVATION

L'habitat est sensible à la sédimentation, à l'embroussaillage, à la réduction du débit de l'eau et à l'eutrophisation.

Les principales menaces sont donc constituées par la pollution et le réchauffement de l'eau, la réduction du débit et de l'éclairement (canalisation, busage, pompage), une acidification trop importante du fait d'un enrésinement (néfaste à certaines bryophytes indicatrices).

CODE NATURA 2000 : 4020
STATUT : Annexe I prioritaire

CODE CORINE : 31.12

SURFACE : 265.60 ha

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles :

Correspondance avec le Catalogue Forestier : LT1, LA1, LS1, LS2.

Ces landes humides atlantiques, sous forte influence océanique, occupent des positions topographiques variées (pentes, dépressions, replats) et se développent sur un substrat oligotrophe toujours très acide (pH ≤ 4.5), de granulométrie variable.

Sur le site, la typologie des stations forestières permet de distinguer 3 variantes de l'habitat répondant à des conditions édapho-topographiques bien typées :

- un faciès tourbeux qui correspond aux stations de landes **LT1** (et sa variante LT1A) ; cette lande occupe les fonds de vallons sur sol acide, spongieux à engorgé, à texture tourbeuse (sur une épaisseur de plus de 60cm ou moindre pour la variante A) parfois mélangée à du sable. Physionomiquement, la Molinie domine ; des sphaignes sont souvent présentes, de même que *Myrica gale* et des espèces remarquables (Rossolis, Grassette du Portugal et Narthécie).

Ce faciès occupe une surface assez modeste (30 stations dispersées, plutôt vers le nord du périmètre).

- un faciès argileux qui correspond à la station **LA1**, sur sol argileux à argilo-limoneux (alluvions), moyennement acide (absence de colluvions sableux), temporairement engorgé, occupant plutôt des fonds de vallons, souvent le long des cours d'eau. Riches en Molinie, ces landes peuvent se distinguer par la présence du roseau *Phragmites australis*. *Myrica gale* y est fréquent. La Sanguisorbe officinale et la Gentiane pneumonanthe s'y rencontrent.

Ce faciès se localise seulement en 8 micro-secteurs dispersés sur le site.

- un faciès sableux qui correspond aux stations sur sables (donc acides) **LS1** et **LS2** (deux variantes A et B) mais reposant sur un horizon argileux, ce qui peut induire un engorgement temporaire.

LS1 est présente en quelques rares points dispersés (fonds de vallons, rives de cours d'eau) avec un sol moyennement acide (Molinie, *Schoenus nigricans*, *Myrica gale*) tandis que LS2 se développe dans toute dépression permettant à l'eau de s'accumuler par drainage latéral (plateau ou bas de versant), sur sol légèrement plus acide (Molinie, *Schoenus nigricans*,

Gentiana pneumonanthe). C'est le faciès le mieux représenté (145 stations de ce type) parmi les faciès de lande humide.

Remarque : Les autres landes sur sables sont des landes « sèches » ou UE 4030.

Physionomie

Ces landes humides sont dominées par les chaméphytes (bruyères, Callune). La Molinie, toujours présente et parfois abondante, peut imposer une physionomie herbeuse. Ces landes sont plutôt basses (moins de 50cm de haut) mais peuvent être plus hautes dans les vieilles landes humides colonisées par la Callune (dont la contribution spécifique augmente avec l'âge de la lande) ou lorsque la Bruyère à balai est présente et forme une lande humide à brande (pouvant dépasser les 2m). Dans les secteurs les plus humides, les sphaignes peuvent former un tapis plus ou moins continu.

Sur le site, la lande humide est très ouverte et revêt majoritairement une physionomie de moliniaie (cette espèce atteint un recouvrement de plus de 50% dans la plupart des relevés réalisés, voir annexe 2). Cette Graminée est probablement favorisée par le drainage du sol réalisé au moyen de divers ouvrages (fossés...) afin d'améliorer les potentialités sylvicoles de ces secteurs. Le « pompage » de l'eau par les pins en place participe également à l'abaissement de la nappe phréatique.

La lande humide se différencie des landes méso-xérophiles par la présence, souvent discrète, de la Bruyère à quatre angles *Erica tetralix* (qui ne recouvre généralement que moins d'un quart de la surface), la Bruyère à balai *Erica scoparia* et la Bruyère ciliée *Erica ciliata* (plus hygrophile) témoignant d'une amplitude écologique plus large.

Parmi les arbustes qui ponctuent ces landes humides, les plus fréquents sont la bourdaine *Rhamnus frangula* et le Piment royal *Myrica gale*, le Saule rampant *Salix repens* étant plus localisé.

Espèces indicatrices

Erica tetralix Bruyère à 4 angles

Erica ciliaris Bruyère ciliée

Ulex minor Ajonc nain

Erica scoparia Bruyère à balais

Calluna vulgaris Callune

Molinia caerulea Molinie bleue

Pseudarrhenatherum longifolium Avoine de Thore

Genista anglica Genêt d'Angleterre

Juncus squarrosus Jonc rude

Gentiana pneumonanthe Gentiane pneumonanthe

Polygala serpyllifolia Polygale à feuilles de serpolet

Pedicularis sylvatica Pédiculaire des bois
Potentilla erecta Potentille tormentille
Drosera rotundifolia Droséra à feuilles rondes
Pinguicula lusitanica Grassette du Portugal

Répartition sur le site

C'est sur le secteur des Ragouillis-les Nauves Plates que l'habitat occupe ses plus grandes surfaces ; il est également bien représenté sur les Landes de Grégoire et dans certaines nauves de l'Abdie ; en revanche, il n'apparaît que sporadiquement sur le secteur du camp militaire de Bussac.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Landes sèches (UE 4030) ; dépressions sur substrat tourbeux (UE 7150) ; moliniaies acidiphiles (UE 6410).

Non communautaires

Bas-marais acides (Cor. 54.4) ; plantations de Pin maritime (COR 83.31).

3 - VALEUR PATRIMONIALE

Sur le plan de la flore

Résultant généralement de défrichements anciens, cet habitat qui occupe une distribution restreinte en Europe connaît une forte régression, soit par destruction directe (drainage, plantation de résineux, mise en culture...), soit par abandon de son entretien traditionnel (pâturage, fauche) conduisant généralement à la fermeture du milieu.

Bien que la lande humide en elle-même n'héberge que peu d'espèces végétales à forte valeur patrimoniale (Piment royal *Myrica gale*, protégé au niveau régional), elle se trouve souvent en contact ou en mosaïque avec des communautés de bas-marais acides (COR 54.42) où sont localisées plusieurs espèces précieuses : les 2 rossolis (*Drosera rotundifolia* et *D.intermedia*, protégées au niveau national), la Narthécie ossifrage *Narthecium ossifragum*, la Linaigrette à feuilles étroites *Eriophorum angustifolium*, la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe*...

4 - ETAT DE CONSERVATION

D'une manière générale, les principales menaces de destruction ou de détérioration de cet habitat sont les suivantes :

- le boisement, la mise en culture, le travail du sol, l'épandage d'intrants (pesticide, amendements chimiques ou organiques) et le creusement de plan d'eau ;
- toute modification artificielle du régime hydrique (drainage) et/ou dégradation de la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation ;
- le brûlis, qui provoque une combustion en profondeur et favorise l'expansion de la Molinie.

Sur le site, les landes humides ont beaucoup souffert au cours des dernières décennies de l'extension de la sylviculture du Pin maritime aux zones marginales à l'aide de drainages profonds ; ces opérations d'une rentabilité économique douteuse, dégradent la lande humide en favorisant l'extension de la Molinie au détriment des Ericacées les plus caractéristiques.

CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)**
STATUT : Annexe I

SURFACE : 1788.10 ha

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Les landes mésophiles à xérophiles sont en plaine atlantique des formations secondaires, dominées par les Ericacées et des Fabacées, généralement issues d'une déforestation ancienne, suivie de pâturage et d'une baisse de l'activité pastorale à certaines périodes.

Elles se développent sur des sols acides, siliceux, podzolisés sous climat atlantique et sub-atlantique, des plaines et basses montagnes de l'Europe occidentale, centrale et septentrionale. Sur le site, elles se déclinent en une série de faciès selon un gradient de xérophilie croissante, depuis les landes mésophiles fraîches sur sol à engorgement temporaire jusqu'aux landes xérophiles, inféodées à des sols secs, très bien drainés. Par ailleurs, la présence ou non d'un couvert forestier plus ou moins dense (Pin maritime, généralement) constituant une strate arborée dominant ces landes représente un facteur de diversification supplémentaire. L'habitat correspond ainsi à 12 types de stations forestières identifiées dans le Catalogue régional selon le schéma suivant :

Landes xérophiles/thermophiles :

Stations LS5-LS6 :

Il s'agit de landes sèches typiques à Bruyère cendrée (et *Halimium*) où la Fougère aigle peut localement dominer, avec un cortège légèrement plus diversifié dans les stations LS5 (*Erica scoparia*, *Calluna vulgaris*), sur sols podzoliques très acides (alios à partir de 50cm de profondeur dans le cas de LS6). Ces landes se développent sur plateau (LS6) et au sommet des buttes et terriers (LS5).

Stations FS14-FS15

La lande sèche (*Erica cinerea*) peut également se développer sous couvert des futaies de pins maritimes (Cor. 83.3112), constituant alors la strate basse des stations de forêt FS14 et FS15, sur des podzosols très secs et acides (alios à partir de 60cm de profondeur dans FS15), en topographie plane (FS15, variante A de FS14) ou plus haute (buttes et terriers). La Fougère aigle y est rare, sauf en cas de travail du sol sous plantation. LS5 se développe sous FS14 et LS6 sous FS15.

Landes mésophiles (présence d'une nappe plus ou moins profonde) :

Stations FS12-FS13

La lande véritablement mésophile ne se développe sur le site qu'en sous-strate de la pinède (Cor. 83.3112). Il s'agit d'une « lande » constituée principalement de Fougère aigle, très haute (1.5 à 2m) et dense, accompagnée sporadiquement de quelque rares pieds de Bruyère cendrée et de Molinie, sur des sols sableux profonds (alios entre 50 et 90cm de profondeur dans FS13), secs (FS12) à très secs (FS13), acides (FS12) à très acides (FS13), sur plateau (FS13) ou buttes et terriers (FS12).

Landes mésophiles fraîches à méso-hygrophiles (sols à engorgement temporaire) :

Stations LS3-LS4-FS8-FS9-FS10-FS11

Il s'agit ici de landes rapportables encore à l'habitat UE 4030 mais constituant déjà des formes de transition vers la lande humide (UE 4020).

LS3 se développe en bord de plateau ou sur versant, autorisant un engorgement temporaire (en hiver) du sol (argile entre 40 et 70cm de profondeur), d'où la présence de Molinie en sous-strate des bruyères (*Erica scoparia* et *E. cinerea*).

LS4 se situe en plateau, sur des sols très acides à engorgement temporaire fugace (d'où absence de Molinie) et présente un faciès à Fougère aigle. Y croissent les Bruyères cendrée, ciliée et à balai.

En sous-strate des forêts FS8 à FS11 sur sables moyennement secs (FS8) à temporairement engorgés (en hiver, FS11) et modérément acides, une lande assez fraîche, généralement riche en Molinie (sauf dans FS11, à Avoine de Thore et Fougère aigle) peut se développer : il s'agit de formations plutôt pauvres en Ericacées (Bruyère ciliée en FS8, Bruyère à balai en FS10, B. cendrée en FS11), que l'on peut donc considérer comme témoignant d'un état de conservation assez défavorable de l'habitat « landes sèches européennes ».

Physionomie

Les landes sèches sont des formations basses dominées par les chaméphytes (*Erica cinerea*, *Ulex minor*, *Calluna vulgaris*, *Halimium sp pl*), souvent assez colorées lors de la floraison des espèces indicatrices .

Les landes mésophiles (*Erica ciliaris*) sont généralement plus hautes, du fait de la présence d'*Erica scoparia* et moins colorées (floraison discrète, absence d'hélianthèmes).

Dans les secteurs plantés en pins maritimes (stations forestières décrites plus haut), la physionomie est plus ouverte, du fait de l'ombrage porté par la strate arborée et de l'effet à long terme du travail du sol préalable à l'implantation des arbres.

Localement, les faciès de lande les plus appauvris (généralement en pinède) sont dominés par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) qui entraîne une raréfaction des Ericacées.

Par endroits, les quatre espèces de bruyères *E. cinerea*, *E. ciliaris*, *E. scoparia* et *E. tetralix* croissent en mélange, illustrant l'existence de nombreux faciès de transition entre lande méso-hygrophile et humide (UE 4020).

Espèces indicatrices

Erica cinerea Bruyère cendrée

Halimium alyssoides Hélianthème faux-alysson

Halimium umbellatum Hélianthème en ombelle

Erica scoparia Bruyère à balai

Erica ciliaris Bruyère ciliée

Calluna vulgaris Callune

Ulex minor Ajonc nain

Pseudarrhenatherum longifolium Avoine de Thore

Simaethis planifolia Phalangère à feuilles planes

Arenaria montana Sabline des montagnes

Potentilla montana Potentille des montagnes

Pteridium aquilinum Fougère aigle

Répartition sur le site

Le faciès de lande sèche occupe une surface plus importante que la lande mésophile sur le site .

- La lande xérophile, typique ou sous Pin maritime, couvre de vastes surfaces sur le site, notamment l'essentiel du camp militaire où un groupement régionalement très original à Bruyère cendrée et Hélianthème en ombelle occupe des dizaines d'hectares dans les secteurs perturbés périodiquement par les opérations militaires (incendies). Elle occupe également le sommet des terriers ou buttes non boisées (le secteur de l'Abdie en possède de très beaux exemplaires) ou déforestées lors de l'ouragan de fin 1999 ; la lande aride à *Halimium alyssoides* se développe souvent ponctuellement, ou de manière linéaire, notamment au niveau des allées, des pare-feu ou des layons sableux non plantés.

Sous couvert de la pinède plantée survit une forme moins typique, appauvrie en Ericacées, et souvent très clairsemée.

- La lande mésophile à méso-hygrophile se développe dans les zones planes ou à pente faible, parfois boisées en pins maritimes. Elle est bien représentée notamment dans le secteur des Ragouillis-les Nauves plates où l'hydromorphie est plus marquée.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Communautés annuelles oligo-mésotrophes (UE 3130) ; landes humides tempérées à *Erica tetralix*-*E. ciliaris* (UE 4020) ; chênaie à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (UE 9230).

Formations herbeuses à *Nardus* (UE 6230) : des pelouses oligotrophes acidiphiles thermo-atlantiques existent sur le site, de manière ponctuelle ou linéaire (lisières boisées, coupes) en mosaïque avec les landes sèches ou mésophiles ; elles sont caractérisées par la Phalangère à feuille plane *Simaethis planifolia*, l'Avoine de Thore *Pseudarrhenatherum longifolium*, l'Agrostide sétacée *Agrostis curtisii*, l'Avoine de Loudun *Avenula sulcata*, la Laïche à fruits en pilule *Carex pilulifera*... Leur occurrence sporadique et les faibles surfaces couvertes n'ont pas permis de les cartographier ; elles doivent donc être considérées comme intégrées aux landes UE 4030.

Non communautaires

Chênaie-frênaie (Cor.41.22) ; chênaie pédonculée acidiline-hydrocline à Asphodèle (Cor.41.2) ; chênaie-charmaie à merisier et/ou châtaigner (Cor.41.2) ; pelouses thérophytiques sur sables du THERO-AIRION (COR 35.2).

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Le cortège d'espèces intéressantes est plutôt lié au faciès de lande sèche, du fait de la présence en limite d'aire de deux Cistacées d'origine méridionale : *Halimium alyssoides* et *Halimium umbellatum*, toutes les deux à aire disjointe, inscrites sur la liste rouge de la Flore Menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998).

Les quelques rares stations de *Daphne cneorum*, *Allium ericetorum* et *Genista pilosa*, espèces également menacées en Poitou-Charentes, se rencontrent également dans ces faciès de landes sèches.

Par ailleurs, ces landes xéro-thermophiles sont fréquemment imbriquées sur les sables les plus arides avec des communautés d'espèces annuelles (COR 35.2) où sont localisées plusieurs espèces rares/menacées au niveau régional ou départemental : *Lupinus angustifolius*, *Sesamoides canescens*, *Corrigiola telephiifolia*, *Linaria pelisseriana*, *Tolpis barbata*...

4 - ETAT DE CONSERVATION

L'état de conservation « optimal » coïncide avec les faciès à physionomie ouverte « typique », dominés par les Ericacées (ou les Cistacées en lande sèche), situés le plus souvent dans des secteurs **non boisés**, notamment au sommet des terriers ou sur pente forte (lande sèche) à faible (lande mésophile). La conservation de ces secteurs doit donc être privilégiée au travers de la gestion.

Les faciès pauvres en Ericacées mais dominés par d'autres espèces herbacées sociales (Molinie en lande méso-hygrophile ou Fougère aigle en lande mésophile à xérophile) représentent un état de conservation moins favorable, du fait de la rareté des Ericacées indicatrices de l'habitat.

La lande qui pénètre ou subsiste sous les plantations de pins maritimes correspond à des états de conservation jugés également moins favorables au maintien de l'habitat sur le site (abondance moindre ou absence des Ericacées caractéristiques) : toutefois, on observe des faciès d'autant

moins appauvris que les plantations sont anciennes, car la strate arborée y est plus claire.

Ce sont donc les jeunes plantations, atteignant environ 5 m de hauteur et avant les coupes d'éclaircissement où les conditions écologiques sont les plus défavorables à l'habitat et au développement des Ericacées : forte densité des jeunes pins, sol déstructuré, entretien mécanique entre les rangées d'arbres....

CODE NATURA 2000 : 6210

CODE CORINE : 34.322

STATUT : Annexe I

SURFACE : 11 ha (en complexe avec 3150 et 5130)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Correspondance avec le Catalogue Forestier : L-A3 pp. et L-A4 pp.

Les pelouses calcicoles constituent un des habitats génériques les plus diversifiés en Europe occidentale en fonction de facteurs géographiques, climatiques, édaphiques, hydriques ... ; sur le site, elles sont représentées par une seul habitat élémentaire : "Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables" (même code UE).

Cet habitat se développe sous climat thermo-atlantique (aquitano-ligérien), sur pentes faibles à moyennes, sur des roches-mères carbonatées variées - craies tendres du Crétacé supérieur, calcaires légèrement sableux, craies marneuses ou calcaires lacustre - et des sols assez profonds (couverture argilo-marneuse pouvant atteindre 40cm d'épaisseur). Les contrastes hydriques entre phases d'engorgement hivernal et de dessiccation estivale peuvent être très marqués et sont un des facteurs essentiels de sélection de la végétation et des espèces végétales (flore à tendance marnicole).

Physionomie

Il s'agit de pelouses rases à mi-rases à physionomie marquée par la dominance du Brome dressé *Bromus erectus* ; le tapis herbacé pelousaire, fermé à sub-fermé, est souvent associé à des formations plus hautes et denses d'ourlets à Brachypode penné et des fruticées dominées par le Genévrier avec lesquels il forme des mosaïques complexes.

Espèces caractéristiques

Carduncellus mitissimus Cardoncelle sans épines

Bromus erectus Brome dressé

Blackstonia perfoliata Chlore perfoliée

Ononis repens Bugrane rampante

Seseli montanum Seséli des montagnes

Polygala calcarea Polygale du calcaire

Carex flacca Laïche glauque

Cirsium acaule Cirse acaule

Aster linosyris Aster linosyris

Koeleria vallesiana Koelérie du Valais

Répartition sur le site

Sur le site, l'habitat est strictement localisé à la zone d'affleurement de calcaires marneux du maestrichtien située entre Corignac et Bussac, formant une "île" isolée au sein des dépôts de sables argileux du Sidérolithique.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Fourrés à Genévrier commun et Brande (UE 5130) : ces fourrés associant des espèces de landes mésophiles - *Erica scoparia*, *Frangula alnus* - à des espèces typiques des manteaux euro-sibériens (RHAMNO-PRUNETEA) comme *Prunus spinosa*, *Ligustrum vulgare*, *Tamus communis* n'ont pas été distingués en tant que tels sur la cartographie où ils sont traités en complexe avec les pelouses calcicoles. Il s'agit de fruticées secondaires résultant d'anciennes pratiques pastorales sur ce complexe de pelouses qu'il tendent à envahir par dynamique progressive. La présence ponctuelle de plantules de Chêne pubescent souligne le caractère pré-forestier de ces ensembles.

Prairie à Molinie sur calcaire et argile (UE 6410), Eaux oligo-mésotrophes calcaires (UE 3140) .

Non communautaires

Ourlets calcicoles (CO 34.4), roselières (COR 53.1)

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Sur le plan floristique, les pelouses calcicoles du site sont d'une grande richesse puisqu'elles hébergent 6 espèces rares/menacées : 4 de niveau régional (*Prunella hyssopifolia*, qui connaît son centre d'abondance régional sur ces quelques hectares, *Ranunculus gramineus*, espèce partout très locale, *Coeloglossum viride*, Orchidée très disséminée et *Biscutella guillonii*, micro-endémique régionale) et 2 de niveau départemental (*Anthericum ramosum*, *Avenula pratensis*).

Sur le plan phytosociologique, ces pelouses présentent un grand intérêt du fait de leur participation à des assemblages phytocénotiques remarquables par leur étroite imbrication avec des végétations calcifuges ou hygrophiles en contact générant des complexes d'une richesse floristique très élevée (probablement l'une des richesses aréales les plus fortes de tout le POITOU-CHARENTES).

4 - ETAT DE CONSERVATION

Classiquement, les processus de dynamique interne à la pelouse lui donnent un intérêt plus ou moins important du point de vue de la diversité faunistique et floristique, les stades les plus jeunes étant les plus riches ; si la pelouse n'est pas régulièrement ouverte par le pâturage ou le broutage des lapins, des processus de vieillissement avec densification du tapis herbacé et extension

des espèces d'ourlets (Brachypode penné) se mettent en place, suivis à terme d'une colonisation par les fourrés et espèces ligneuses calcicoles
L'abandon de toute activité pastorale sur le secteur des landes de Corignac a favorisé une reprise dynamique intense concrétisée par le développement de fruticées de plus en plus étendues au détriment des faciès pelousaires désormais minoritaires dans la mosaïque qu'ils forment avec les manteaux et les mares.

Par ailleurs, cet ensemble remarquable fait encore l'objet sur ses marges de défrichements en vue de mise en culture comme en témoigne le suivi de la ZNIEFF N°373 ; une partie des affleurements calcaires est enfin incluse dans le périmètre d'extension de la cimenterie de Bussac, notamment le très riche secteur des mares des Ardillasses à l'Est de la voie ferrée Bordeaux-Paris.

CODE NATURA 2000 : 6410

CODE CORINE : 37.311 et 37.312

STATUT : Annexe I

SURFACE : 65.1 ha

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles Correspondance avec le Catalogue Forestier : L-A2, L-A3 pp., L-A4 pp.

L'habitat générique 6410 est représenté sur le site par les 2 habitats élémentaires suivants :

1. "Pelouses hygrophiles para-tourbeuses thermophiles subméditerranéennes" (COR 37.311)
2. "Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival" (COR 37.312)

Les 2 habitats sont liés aux influences climatiques thermo-atlantiques et nécessitent un engorgement édaphique prolongé :

1. le bas-marais à Chlore perfoliée et Silaüs des prés, variante à Brande (BLACKSTONIO PERFOLIATAE-SILAEETUM SILAI ericetosum scopariae) (COR 37.311) est lié aux zones où la couverture sableuse du Sidérolithique est très peu épaisse et laisse poindre l'influence des calcaires marneux sous-jacents ;
2. la moliniaie-lande de l'ERICO SCOPARIAE-MOLINIETUM CAERULEAE (COR 37.312) se développe dans les secteurs à couche sidérolithique plus épaisse mais où un niveau argileux est suffisamment proche pour retenir l'eau qui transite rapidement à travers les sables éocènes sus-jacents et retient de ce fait une humidité prolongée au niveau des racines⁵ permettant le développement d'une flore de bas-marais..

Physionomie

1. Prairie humide moyenne à haute, généralement fermée, dominée par des espèces herbacées (hémicryptophytes et géophytes), souvent piquetée de jeunes arbustes des marteaux en contact.
2. Selon les faciès, prairie-lande ou lande herbeuse à co-dominance d'herbacées (Molinie surtout) et de ligneux (chaméphytes et nanophanérophytes) de landes calcifuges

Espèces caractéristiques

Silaum silaus Silaüs des prés
Blackstonia perfoliata Chlore perfoliée
Serratula tinctoria Serratule des tinturiers
Genista tinctoria Genêt des teinturiers
Senecio erucifolius Sénéçon à feuilles de roquette
Molinia caerulea Molinie bleue
Scorzonera humilis Scorzonère humble
Schoenus nigricans Choin noirâtre
Cirsium dissectum Cirse anglais
Erica scoparia Bruyère à balais
Erica ciliaris Bruyère ciliée

Répartition sur le site

Le BLACKSTONIO-SILAEETUM est strictement lié aux affleurements calcaires des "landes de Corignac" où il rentre en contact supérieur avec les végétations amphibies des trous d'eau alors qu'à un niveau topographique supérieur il constitue des mosaïques avec les pelouses calcicoles de UE 6210 et le faciès à ERICO-MOLINIETUM de UE 6410.

L'ERICO-MOLINIETUM est également très développé au niveau des landes de Corignac, notamment à sa périphérie (Est de la voie ferrée, secteur des Ardillasses, secteur des Ragouillis), c'est à dire dans les zones où l'épaisseur de la couche de sable surmontant la couche argilo-calcaire est trop importante pour permettre le développement du 37.311.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Pelouses calcicoles (UE 6210), Eaux eutrophes (UE 3150), Landes humides tempérées (UE 4020), Fourrés à Juniperus (UE 5130), Marais calcaires à Cladium (UE 7210), pelouses vivaces calcifuges méso-xérophiles à Avoine de Thore du NARDION (UE 6230), Communautés annuelles oligo-à mésotrophes du CICENDION (UE 3130), Dépressions tourbeuses du RHYNCHOSPORIUM (UE 7150)

Non communautaires

Pelouses calcifuges à thérophytes (COR 352), roselières (COR 53.1), prairies hygrophiles méso-eutrophes (COR 37.2), ourlets calcicoles (COR 34.4)

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Sur le plan floristique, l'habitat possède plusieurs éléments patrimoniaux remarquables, notamment le faciès à ERICO-MOLINIETUM : 7 espèces rares/menacées, dont 1 au niveau national (Euphrase de Jaubert à fleurs

⁵Lorsque la couche argileuse est issue des calcaires marneux du maestrichtien, on observe une forme de transition - sous-association silaetosum silai de l'ERICO-MOLINIETUM - se rapprochant de 37.311.

jaune d'or *Odontites jaubertianus chrysanthus*⁶), 4 au niveau régional (Peucedan officinal *Peucedanum officinale*, espèce rare partout en France et qui possède sur le site son centre d'abondance régional, Ail des bruyères *Allium ericetorum*, Gaillet boréal *Galium boreale*, Serratule de Seoane *Serratula tinctoria seoanei*, sous-espèce ibéro-atlantique de la Serratule des teinturiers qui n'est connue au niveau régional que des landes de Montendre) et 2 au niveau départemental (*Achillea ptarmica*, *Lathyrus pannonicus*).

Sur le plan phytosociologique les 2 associations végétales constitutives de l'habitat sont des groupements végétaux rares au niveau régional du fait de leurs exigences pédologiques particulières ; une mention particulière doit être faite pour l'ERICO-MOLINIETUM qui possède sur le site ses exemplaires les plus riches, les plus représentatifs et les plus étendus de toute la région POITOU-CHARENTES.

Sur le plan phytocénotique enfin, l'habitat participe à des complexes mosaïqués d'une très grande originalité : pelouses calcicoles - mares oligotrophes - landes à Ericacées - prairie à Molinie.

4 - ETAT DE CONSERVATION

Les menaces potentielles sont diverses :

- destruction directe par extension du périmètre d'extraction des calcaires pour les besoins de la cimenterie de Bussac;
- défrichement en vue de transformation en prairie, en culture ou en parcelle boisée (potentialités forestières très faibles à nulles !);
- abaissement de la nappe lié au drainage de parcelles à vocation sylvicole voisines ;
- eutrophisation ;
- dynamique naturelle de boisement progressif.

⁶ Espèce protégée au niveau national qui n'avait pas été revue en POITOU-CHARENTES depuis une vingtaine d'années et a été "retrouvée" lors des prospections menées dans le cadre du DOCOB.

CODE NATURA 2000 : 6430

CODE CORINE : 37.7 & 37.8

STATUT : Annexe I

SURFACE : surface non évaluée (habitat en complexe avec 91E0 ou 3260)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Habitat générique constitué par un très vaste ensemble de communautés correspondant à des végétations de hautes herbes regroupées en 3 habitats sous-génériques dont un seul concerne le site : Mégaphorbiaies riveraines ; celles-ci sont représentées ici par 2 habitats élémentaires :

- Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes
- Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

Dans les 2 cas, il s'agit de végétations hautes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides où elles sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fauche, pâturage etc). On les rencontre parfois sur des prairies abandonnées où elles peuvent s'étendre en nappe au détriment des espèces fourragères dès que la gestion agricole a cessé. Ce sont des milieux fugaces qui se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes ou d'arbres des forêts riveraines (Salix, Fraxinus, Alnus) vers lesquelles elles évoluent, ou elles peuvent réapparaître à la faveur des cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux riverains (impact des crues, chablis etc).

Les mégaphorbiaies mésotrophes constituent des cordons plus ou moins linéaires en bordure des cours d'eau, dans les vallons sur sol engorgé avec une nappe temporaire, sur des sols bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote où elles subissent des crues périodiques. Les mégaphorbiaies eutrophes occupent quant à elles le même type de situation mais sur des sols plus riches (matériaux souvent argileux).

Physionomie

Il s'agit de prairies élevées pouvant dépasser 1,5 mètre de hauteur et présentant souvent des faciès constitués par un petit nombre d'espèces sociales très dynamiques (Reine-des-prés, Grande Valériane, Eupatoire chanvrine, Baldingère, Epilobes etc) fréquemment en mélange avec des espèces de roselières (Phragmite, massettes, grandes laïches etc) ; les espèces lianiformes comme le Grand Liseron et le Houblon sont fréquentes.

Espèces caractéristiques

Filipendula ulmaria Reine des prés

Eupatorium cannabinum Eupatoire chanvrine

Lysimachia vulgaris Grande lysimaque

Thalictrum flavum Grand pigamon

Lythrum salicaria Grande salicaire

Urtica dioica Grande ortie

Deschampsia cespitosa Canche gazonnante

Répartition sur le site

Des fragments de ces 2 types de mégaphorbiaies peuvent être observés le long de la Livenne mais aussi et surtout le long du cours "inférieur" (au sud du camp militaire) de la Saye, c'est à dire dans les secteurs où ces petits cours d'eau possèdent un véritable lit majeur inondable lors des submersions hivernales : les micro-îles se formant au gré de l'alluvionnement entre le chevelu des bras du ruisseau constituent le biotope d'élection de ces formations hygro-nitrophiles, notamment au niveau des trouées de la canopée de la forêt riveraine. Dans les autres secteurs du périmètre, le débit des ruisselets est insuffisant pour générer un véritable lit majeur enrichi en matière organique par des dépôts alluvionnaires et les mégaphorbiaies ne peuvent s'exprimer, hormis quelques pieds épars d'espèces à large amplitude écologique (Eupatoire, Lycope...).

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Végétations aquatiques des cours d'eau (UE 3260), Forêts alluviales (UE 91E0), Bidentation des rivières (UE 3270, très fragmentaire).

Non communautaires

Saulaies riveraines (COR 44.1), roselières (53.1), magnocariçaies (53.2).

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Les mégaphorbiaies du site paraissent très marginales - en surface et en diversité floristique - par rapport à d'autres sites régionaux (cf. notamment site NATURA 2000 FR5400472 Moyenne vallée de la Charente où sont présentes plusieurs espèces végétales en voie de disparition au niveau régional, voire national telles que l'Euphorbe des marais *Euphorbia palustris*, la Gesse des marais *Lathyrus palustris* ou la Berle à feuilles larges *Sium latifolium*) et aucun taxon rare/menacé n'a été contacté sur le site dans cet habitat⁷.

⁷ Signalons malgré tout la présence de la rare endémique centre-atlantique *Oenanthe foucaudii* dans certains faciès de roselières de la vallée de la Saye en contact immédiat avec l'habitat 6430.

4 - ETAT DE CONSERVATION

Les linéaires de mégaphorbiaies riveraines sont confrontés à plusieurs types de menaces :

- aménagements hydrauliques variés tendant à réduire ou supprimer les inondations dans le lit majeur des cours d'eau (descente de la nappe, raccourcissement/disparition des périodes de submersion) ;
- eutrophisation de l'eau sous l'impact des rejets divers (pesticides et engrais agricoles, effluents ménagers ...) qui provoque un

appauvrissement de l'habitat par hyper-trophisation sélectionnant les espèces les plus exigeantes ;

- invasion par des pestes végétales diverses (Renouées asiatiques, Buddleja sp.pl., Solidago canadensis etc) à très fort dynamisme .

Sur le site, ces menaces semblent toutefois peu actives.

CODE NATURA 2000 : 7150

CODE CORINE : 54.6

STATUT : Annexe I

SURFACE : surface non évaluée (habitat ponctuel)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

L'habitat générique est décliné en un seul habitat élémentaire (sa faible variabilité ne justifie pas d'adaptations particulières de la gestion).

Caractéristiques stationnelles

Il s'agit d'une végétation hygrophile circumboréale à caractère subatlantique, des étages planitiaire à montagnard, constituant un stade initial de la série des groupements des landes humides et des tourbières acidiphiles. Cet habitat se développe sur substrats oligo-mésotrophes acides (pH compris entre 4 et 5 généralement) holorganiques, humiques ou minéraux : tourbe ou sables grossiers et humifères. Ce substrat, constamment humide, connaît souvent une phase temporaire d'immersion hivernale accompagnée systématiquement d'une phase d'exondation pendant l'été. L'alimentation hydrique est assurée soit par le biais d'une eau légèrement fluente (sources, suintements), soit par la présence d'une nappe restant toujours proche de la surface.

Cet habitat se rencontre en mosaïque avec la végétation de landes humides dans des secteurs au sol dénudé par l'action de l'homme (étrépage/décapage), des animaux (bauges des sangliers, piétinement des Cervidés) ou par érosion naturelle (ruissellement), comme groupement de cicatrization. On peut rencontrer cet habitat dans les zones d'atterrissement de certaines pièces d'eau, au niveau des zones de fluctuation des mares et étangs oligotrophes sur substrat sablonneux.

La composante floristique de cet habitat est très constante dans toute son aire de distribution. L'habitat se présente localement sous la forme d'une communauté à Rossolis intermédiaire et Rhynchospora blanc (DROSERO INTERMEDIAR-RHYNCHOSPoretum ALBAE).

Physionomie

Cette végétation pionnière et héliophile, principalement constituée d'hémicryptophytes (accompagnés de quelques géophytes rhizomateuses), possède un faible recouvrement (sol nu par endroits). La strate herbacée est pauvre en espèces (souvent exclusives) et discontinue. La strate muscinale et toujours mince (quelques Sphaignes clairsemées) à faible activité turbigène).

Espèces indicatrices

Rhynchospora alba Rhynchospora blanc
Rhynchospora fusca Rhynchospora brun
Drosera intermedia Rossolis intermédiaire

Carex panicea Laîche faux-panic

Pinguicula lusitanica Grassette du Portugal

Anagallis tenella Mouron délicat

Juncus bulbosus Jonc bulbeux

Eleocharis multicaulis Scirpe à tiges nombreuses

Répartition sur le site

Cet habitat se développe ponctuellement à l'intérieur du site, sur des surfaces très modestes (souvent de l'ordre du m²), en bordure de chemins, dans les secteurs décapés souvent accidentellement (ornières au niveau du passage d'engins de débardage, fossés longeant les chemins, pare-feu, boutis de sangliers...). Une exception remarquable a toutefois été rencontrée sur le site, au niveau du vallon de Teurlay-des-landes où les travaux préparatoires au creusement d'un étang - mise à nu du sol par décapage d'une lande humide - couplés à la présence de nombreux suintements et ruissellements sur les pentes de l'impluvium ont permis le développement de l'habitat 7150 sur plus d'un hectare de surface, ce qui en fait de loin l'exemple le plus étendu de toute la région.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Landes humides (UE 4020) ; gazons courts des bords d'étangs oligo-mésotrophes acidiphiles des Littorelletea uniflorae et des Isoeto-Juncetea bufonii (UE 3110 et 3130).

Non communautaires

Bas-marais acides (Cor. 54.4).

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Cet habitat, bien qu'il abrite peu d'espèces, possède une très forte valeur patrimoniale (cf. §4), avec les deux espèces de Rossolis protégées en France (*Drosera rotundifolia* et *D. intermedia*), ainsi que les rarissimes espèces de *Rhynchospora* (*fusca* et *alba*), protégées dans la région Poitou-Charentes, la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*) menacée en Poitou-Charentes. Son développement au contact ou en mosaïque étroite avec le bas-marais acide (Cor. 54.4), lui-même caractérisé par un intérêt floristique élevé du fait de la présence de nombreuses espèces menacées en Poitou-Charentes (*Eriophorum angustifolium*, *Narthecium ossifragum*, *Parnassia palustris*, *Carex echinata*, *C. punctata*, *Juncus squarrosus*, *Salix repens*) renforce par ailleurs son intérêt floristique.

4 - ETAT DE CONSERVATION

En règle générale, cet habitat souffre de destruction directe (drainage, assèchement, mise en culture, décharge, boisement...) mais aussi de l'abandon des pratiques et usages traditionnels qui avaient cours sur ces milieux (extraction manuelle de tourbe ou de terre de bruyère).

Sur le site, ces menaces sont actives mais c'est surtout le contexte général de densification de la végétation - à la fois par la sylviculture et l'abandon de certaines parcelles - qui fait régresser l'habitat ; par ailleurs, celui-ci peut bénéficier indirectement de l'exploitation sylvicole puisque plusieurs taches de 7150 ont été repérées au cours de cette étude dans les fossés de drainage bordant les pistes DFCI lorsque celle-ci traversent des "nauves"⁸.

⁸ Nom vernaculaire local désignant des dépressions topographiques humides.

CODE NATURA 2000 : 91E0

CODE CORINE : 44.3

STATUT : Annexe I prioritaire

SURFACE : 21.2 ha (+ 19.3 ha en complexe avec 3260)

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Correspondance avec le Catalogue Forestier : F-A1, F-L1, F-S3

En France l'habitat générique se décline en 11 habitats élémentaires dont 2 ont été identifiés sur le périmètre :

- "Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux"
- "Aulnaies à hautes herbes"

Les 2 faciès occupent typiquement des fonds de vallons sur des matériaux variés - argileux, limoneux ou sableux - à engorgement temporaire marqué ; l'acidité est faible à moyenne et la richesse chimique assez bonne à bonne, modérée par les apports de colluvions sableuses en provenance des plateaux sableux sus-jacents. L'humus est un mull (eumull ou mésomull).

Physionomie

Elle varie selon les habitats élémentaires :

- "Aulnaies-frênaies à Laïche espacée des petits ruisseaux" :

Taillis purs d'Aulne glutineux ou mixtes d'Aulne de Frêne et d'un peu de Chêne pédonculé dans les stades forestiers, de Saule roux ou de Tremble dans les faciès pré-forestiers ; les peuplements sont généralement en bande étroite le long des ruisseaux, parfois sur des berges encaissées (sur matériaux sableux, station F-S3) qui favorisent alors un drainage rapide des horizons supérieurs.

- "Aulnaies à hautes herbes" :

Aulnaies pures à strate arbustive sporadique, avec sous-bois souvent dominé par des grandes laïches, avec humidité du sol très importante (engorgement parfois permanent) disposées en bandes rivulaires mais aussi souvent en peuplements spatiaux plus étendus dans les zones d'élargissement du lit majeur des ruisseaux.

Espèces caractéristiques

Alnus glutinosa Aulne glutineux

Fraxinus excelsior Frêne commun

Carex pendula Laïche pendante

Carex remota Laïche espacée

Carex riparia Laïche des rives

Iris pseudacorus Iris faux-acore

Caltha palustris Populage des marais

Filipendula ulmaria Reine des prés

Eupatorium cannabinum Eupatoire chanvrine

Mentha aquatica Menthe aquatique

Répartition sur le site

Sur le site, les boisements riverains eutrophes occupent essentiellement les rives des deux cours d'eau les plus larges : Livenne et basse Saye.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Végétation aquatique (UE 3260), Mégaphorbiaies riveraines (UE 6430)

Non communautaires

Aulnaies marécageuses (COR 44.9)

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Habitat présentant une flore plus diversifiée mais moins originale que celle des aulnaies/saulaies oligotrophes à sphaignes ou mésotrophes à fougères et *Carex* (habitats ne relevant pas de la DH). Seules ont été notées 2 espèces rares/menacées - l'Osmonde royale *Osmunda regalis* et le Polystic des marais *Thelypteris palustris* - fougères rares dans le 44.3 et bien plus répandues dans les aulnaies méso-oligotrophes du 44.9.

4 - ETAT DE CONSERVATION

Type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. Les fortes interactions avec l'hydrosystème - régime de nappe, régime hydrique, inondations...- présupposent que sa conservation passe d'abord par la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. En règle générale, l'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent ; des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres.

CODE NATURA 2000 : 9190

CODE CORINE : 41.51 et 41.54

STATUT : Annexe I

SURFACE : 33.1 ha

1 - STRUCTURE ET REPARTITION

Caractéristiques stationnelles

Correspondance avec le Catalogue Forestier : F-L4, F-S5

L'habitat générique est représenté en France par un unique habitat élémentaire : "Chênaies pédonculées à Molinie bleue».

Il s'agit de chênaies pédonculées installées sur des sols limoneux ou sableux pauvres en éléments minéraux et acides, dans des stations favorisant un engorgement plus ou moins prolongé ; dans les fonds de vallons qui représentent l'optimum topographique de l'habitat, la nappe d'eau peut remonter près de la surface et engorger le sol pendant de longues périodes ; l'acidité élevée provient en grande partie des apports par drainage latéral des couches sableuses des plateaux sus-jacents . Hydromorphie prononcée et acidité marquée sont responsables d'un net appauvrissement de la flore qui est dominée par des espèces banales.

Physionomie

Taillis ouverts de Chêne pédonculé, accompagné parfois de Bouleau verruqueux ou de Tremble, à strate arbustive limitée à la Brande, le Chèvrefeuille, la Bourdaine, la Callune. La strate herbacée est dominée par la Molinie bleue qui présente généralement des recouvrements importants.

Espèces caractéristiques

Quercus robur Chêne pédonculé
Betula pendula Bouleau verruqueux
Erica scoparia Bruyère à balais
Frangula alnus Bourdaine
Molinia caerulea Molinie bleue
Blechnum spicant Blechne en épi

Répartition sur le site

L'habitat est présent de manière sporadique le long des cours d'eau, où il occupe généralement des surfaces réduites.

2 - HABITATS ASSOCIES

Communautaires

Landes sèches (UE 4030), Landes humides (UE 4010), Rivières oligotrophes acides (UE 3260).

Non communautaires

Aulnaies/saulaies marécageuses acidiphiles (COR 44.9), Bas-marais acides (COR 54.4).

3 - VALEUR PATRIMONIALE sur le plan de la flore

Habitat à flore appauvrie et banale. Les seuls éléments d'intérêt sont la présence de fougères peu communes ou rares, au moins au niveau départemental : Polystic dilaté *Dryopteris dilatata*, Polystic des Chartreux *Dryopteris carthusiana* .

Habitat souvent lié dynamiquement à des habitats de lande humide d'un intérêt patrimonial supérieur.

4 - ETAT DE CONSERVATION

L'habitat présente plusieurs caractères sensibles :

- engorgement hivernal à printanier pouvant se prolonger durant toute la saison de végétation ; forte sécheresse estivale;
- les remontées de nappe, cumulées à une structure ouverte des peuplements, favorisent le développement de tapis plus ou moins denses de Molinie: ce tapis entraîne ou aggrave le blocage de l'évolution forestière car il freine les possibilités de régénération ;
- pauvreté chimique du sol qui rend la station très sensible à la dégradation;
- risque de toxicité alumineuse pour certaines essences ;
- sols hydromorphes sensibles au tassement.

3 LES ESPECES VEGETALES DE L'ANNEXE II

Une seule espèce végétale inscrite à l'Annexe II est présente sur le site : le Flûteau nageant *Luronium natans*, dont on trouvera ci-dessous la fiche détaillée.

LURONIUM NATANS (L.)Raf.

Flûteau nageant

Famille : Alismatacées

Espèce de l'Annexe II.



Caractères biologiques :

Le Flûteau nageant est une plante vivace, de morphologie très variable en fonction de sa situation écologique : milieu aquatique à amphibie (eaux stagnantes/eaux courantes) ou milieu terrestre émergé. Un des caractères les plus frappants en conditions typiques est le dimorphisme foliaire opposant une rosette submergée de feuilles basales linéaires et des feuilles flottantes obovales munies d'un pétiole fin dont la longueur est fonction de la profondeur de l'eau. La floraison a lieu de mai à septembre (fleurs blanches) mais peut être très variable en fonction des conditions écologiques stationnelles (restreinte et retardée dans le cas des eaux courantes). La pollinisation est assurée par des insectes mais des cas de cléistogamie (autofécondation) ont déjà été signalés. La dissémination des fruits est assurée soit par l'eau (hydrochorie) soit par des oiseaux (endozoochorie) mais la plante se reproduit aussi de façon végétative (fragments de stolons se détachant de la plante-mère).

Caractères écologiques :

Le Flûteau nageant est une espèce aquatique ou amphibie, supportant des variations importantes du niveau de l'eau ainsi qu'une exondation temporaire ; il affectionne les eaux peu profondes (jusqu'à 1.5-2m), oligotrophes à méso-eutrophes, acides ou calcaires mais jamais saumâtres. Les substrats peuvent être variés - sableux ou vaseux - ainsi que la turbidité des eaux mais un milieu aquatique clair et bien ensoleillé semble constituer la condition optimale. L'espèce, de caractère plutôt pionnier, est peu compétitive et craint la concurrence végétale.

La grande plasticité du Flûteau nageant lui permet de fréquenter une grande diversité de milieux aquatiques - eaux stagnantes (étangs et mares) surtout, mais également, comme c'est le cas sur le site, eaux faiblement courantes - et de participer à des communautés végétales variées ; sur le site, *Luronium natans* se rencontre en compagnie notamment d'*Apium inundatum*, espèce caractéristique des LITTORELLETEA et de l'HYDROCOTYLO-BALDELLION, ainsi que d'espèces des roselières (PHRAGMITI-MAGNOCARICETEA) : *Iris pseudacorus*, *Oenanthe fistulosa* etc..

L'habitat fréquenté sur le site est référable au UE 3260 "Rivières des étages planitiaire et montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion".

Répartition géographique :

Le Flûteau nageant est une espèce endémique européenne à caractère atlantique dont l'aire couvre les pays de l'Europe occidentale et centrale (sa distribution est principalement centrée sur la Grande-Bretagne et la France qui hébergent la majorité des populations).

En France, l'espèce est connue d'une quarantaine de départements de plaine d'une grande moitié Ouest, partout très rare et/ou en régression spectaculaire sauf en Bretagne qui semble constituer son "centre de répartition" au niveau national.

En POITOU-CHARENTES, le Flûteau est connu des départements de la Vienne (1-2 stations), des Deux-Sèvres (1-2 stations) et de la Charente-Maritime (1 station). L'espèce est protégée au niveau régional⁹ et inscrite sur la Liste Rouge des plantes menacées en Poitou-Charentes (SBCO 1998).

⁹ Espèces protégées en région POITOU-CHARENTES : Arrêté du 19 avril 1988.

Les causes de raréfaction de l'espèce sont mal connues, attribuées souvent à la "disparition des zones humides" mais le Flûteau reste très rare même dans de grandes zones humides a priori favorables ; il semblerait que l'eutrophisation générale des eaux, en favorisant le développement de grands héliophytes au fort pouvoir colonisateur, soit l'agent responsable de la raréfaction de cette espèce peu compétitive.

Statut sur le site :

Sur le site, le Flûteau nageant est connu d'une unique station de la vallée de la Saye, au niveau du Maine à Gua où il forme une population modeste de quelques dizaines d'individus à l'endroit même où elle a été "découverte" en 1974 lors de la session extraordinaire de la SBCO dans la région des landes de Montendre. L'espèce était déjà signalée à la fin du XIX^{ème} siècle : "seulement dans le sud RR" (LLOYD, Flore de l'ouest de la France, 5^{ème} édition). Depuis 1974, le Flûteau est revu régulièrement dans sa station princeps de la vallée de la Saye mais aucune nouvelle localité n'a été découverte à ce jour.

4 AUTRES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

4.1 LES DIFFERENTS NIVEAUX DE RARETE

Depuis le début des années 1960 la zone de Montendre est fréquentée intensivement par les botanistes régionaux comme l'atteste en 1974 l'organisation par la société Botanique du Centre-Ouest de sa première session extraordinaire d'une semaine consacrée entièrement à son exploration floristique ; les données floristiques issues de ces explorations ont été synthétisées dans la description de 13 ZNIEFF (voir liste en Annexe I). Le tableau ci-après est constitué par l'extraction des "espèces déterminantes" (voir JOURDE P. et TERRISSE J., 2001) de chacune de ces 13 ZNIEFF I, auxquelles on a rajouté quelques données nouvelles ou inédites.

Tableau : Espèces végétales patrimoniales recensées dans le périmètre du site (⊗ : espèce non revue depuis 1980)

ESPECES	MILIEU (1)	PROTEC. (2)	NIVEAU DE RARETE			
			EUROPE (3)	NATIONAL (4)	REGIONAL (5)	DEPARTEMENTAL (6)
<i>Achillea ptarmica</i>	3731					
<i>Agrimonia procera</i>	416					
<i>Aira capillaris</i>	352	R				
<i>Allium ericetorum</i>	3731					
<i>Anagallis minima</i>	2232	R				
<i>Anthericum ramosum</i>	343					
<i>Arbutus unedo</i>	416					
<i>Arnoseria minima</i>	352					
<i>Avenula marginata</i>	416					
<i>Avenula pratensis</i>	343					
<i>Betula pubescens</i>	449					
<i>Biscutella guillonii</i>	343					
<i>Briza minor</i>	223					
<i>Campanula patula</i>	344					
<i>Cardamine parviflora</i>	2231					
<i>Carex binervis</i>	311					
<i>Carex echinata</i>	544					
<i>Carex muricata lamprocarpa</i>	344					
<i>Carex pulicaris</i>	312					
<i>Carex punctata</i>	544					
<i>Carex serotina</i>	2232					
<i>Carex umbrosa</i>	449	R				
<i>Centranthus calcitrapae</i>	352					
<i>Cicendia filiformis</i>	2232					
<i>Coeloglossum viride</i>	343					
<i>Corrigiola littoralis</i>	2232					
<i>Corrigiola telephiifolia</i>	352					
<i>Cyperus flavescens</i> ⊗	2232					
<i>Daphne cneorum</i>	312					
<i>Dianthus carthusianorum</i>	344					
<i>Drosera intermedia</i>	546	N				
<i>Drosera rotundifolia</i>	546	N				
<i>Dryopteris affinis</i>	449					
<i>Dryopteris dilatata</i>	449					

<i>Epilobium angustifolium</i>	416					
<i>Epilobium obscurum</i>	544					
<i>Equisetum X littorale</i>	449					
<i>Eragrostis pilosa</i>	352					
<i>Eriophorum angustifolium</i>	544					
<i>Euphrasia rostkoviana</i> ☹	2232					
<i>Exaculum pusillum</i>	2232					
<i>Galium boreale</i>	3731	R				
<i>Genista pilosa</i>	312					
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	223					
<i>Gnaphalium sylvaticum</i> ☹	351					
<i>Gratiola officinalis</i>	223	N				
<i>Gypsophila muralis</i>	2232					
<i>Hainardia cylindrica</i>	2232					
<i>Halimium alyssoides</i>	312					
<i>Halimium umbellatum</i>	312					
<i>Hieracium lactucella</i>	35					
<i>Illecebrum verticillatum</i>	2232					
<i>Isoetes hystrix</i> ☹	223	N				
<i>Juncus heterophyllus</i>	2231					
<i>Juncus squarrosus</i>	544					
<i>Kickxia cirrhosa</i>	2232	N				
<i>Lathyrus pannonicus</i>	3731					
<i>Leersia oryzoides</i>	531					
<i>Linaria pelisseriana</i>	352					
<i>Ludwigia palustris</i>	245					
<i>Lupinus angustifolius</i>	352					
<i>Luronium natans</i>	24	N				
<i>Micropyrum tenellum</i>	352					
<i>Myosotis stricta</i>	352					
<i>Myrica gale</i>	449	R				
<i>Myriophyllum alterniflorum</i>	224					
<i>Nardus stricta</i>	351					
<i>Nartheicum ossifragum</i>	546					
<i>Odontites jaubert. chrysanthus</i>	3731	N				
<i>Oenanthe foucaudii</i>	531	N				
<i>Ornithopus pinnatus</i>	352					
<i>Osmunda regalis</i>	449					
<i>Parnassia palustris</i> ☹	544					

<i>Peucedanum officinale</i>	3731	R				
<i>Pilularia globulifera</i>	2231	N				
<i>Pinguicula lusitanica</i>	546					
<i>Plantago arenaria</i>	352					
<i>Potamogeton coloratus</i>	224					
<i>Potentilla anglica</i>	351					
<i>Potentilla recta</i>	351					
<i>Prunella hyssopifolia</i>	343					
<i>Ranunculus gramineus</i>	343	R				
<i>Ranunculus ololeucos</i>	2231	R				
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	2231	N				
<i>Ranunculus tripartitus</i>	223					
<i>Rhynchospora alba</i>	546	R				
<i>Rhynchospora fusca</i>	546	R				
<i>Roripa islandica</i>	2452					
<i>Salix repens</i>	544					
<i>Scirpus cernuus</i>	2232					
<i>Scirpus coepistopus</i> ☹	51					
<i>Sedum rubens</i>	351					
<i>Sedum villosum</i>	2232	R				
<i>Serratula tinctoria seoanei</i>	3731					
<i>Sesamoides purpurascens</i>	352					
<i>Silene portensis</i>	352	R				
<i>Sparganium emersum</i>	2213					
<i>Sparganium minimum</i>	24					
<i>Spergula morisonii</i>	352					
<i>Spiraea hispanica</i>	3184	R				
<i>Teucrium botrys</i>	352					
<i>Thelypteris palustris</i>	449					
<i>Tolpis barbata</i>	352					
<i>Utricularia australis</i>	224					
<i>Utricularia intermedia</i>	224					
<i>Utricularia minor</i>	224					
<i>Valeriana dioica</i>	544					
<i>Valerianella dentata</i>	352					
		23 (R = 13,N = 10)	1	12	93	14
TOTAL	107 espèces					

Légende :

- (1) : code CORINE BIOTOPES ; source : inventaire ZNIEFF.
 (2) : **N** : espèces protégées au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982) ; **R** : espèces protégées en région POITOU-CHARENTES (arrêté du 19 avril 1988)
 (3) : espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats.
 (4) : espèces inscrites au Livre Rouge de la Flore menacée de France (MNHN 1995)
 (5) : espèces inscrites sur la Liste Rouge de la flore menacée en région Poitou-Charentes (SBCO 1998)
 (6) : espèces inscrites sur la liste des espèces végétales déterminantes en Poitou-Charentes (TERRISSE coord., 2001).

Avec **107 taxons végétaux** rares/menacés à des degrés divers (soit 14% du total régional, voir TERRISSE in JOURDE et TERRISSE, 2001), pour une surface représentant environ 0.1% de la région POITOU-CHARENTES, le périmètre du site apparaît d'une **richesse botanique exceptionnelle** dans le contexte centre-atlantique : 12 espèces sont ainsi inscrites au Livre Rouge National dont une, *Luronium natans*, est de niveau européen et pas moins de 93 sont sur la Liste Rouge régionale.

De plus, certaines de ces espèces possèdent au sein du périmètre leur principal centre de répartition en Poitou-Charentes (*Myrica gale*, les 2 *Drosera*, *Narthecium ossifragum*, les 2 *Rhynchospora* etc), quand ce n'est pas leurs uniques stations (*Halimium alyssoides*, *Daphne cneorum*, *Corrigiola telephiifolia*, *Scirpus coespitosus*, *Utricularia intermedia* etc..).

Sur le plan juridique, 23 espèces bénéficient d'un statut officiel de protection au niveau national ou régional.

4.2 UNE FLORE PATRIMONIALE INEGALEMENT REPARTIE

Si l'on fait une rapide analyse de la répartition de ces espèces par grands types de milieux, on constate une grande disparité de "richesse patrimoniale", avec 2 biotopes regroupant à eux seuls plus de la moitié des espèces : les habitats humides de divers types (ruisseaux, rivières et leurs rives, mares) et les pelouses rases/ouvertes sur sables secs. Les bas-marais et tourbières ainsi que les forêts marécageuses sont également très riches ; si les pelouses calcicoles n'hébergeant que 5.6% de la flore patrimoniale dans cette région dominée par les podzols ou les sols lessivés ne sauraient surprendre, il n'en va pas de même pour les landes qui sont relativement mal classées. En fait, c'est la juxtaposition souvent étroite en mosaïques imbriquées de ces différents habitats qui fait la richesse patrimoniale aréale très élevée de certains secteurs du périmètre comme c'est le cas pour les landes de Corignac où flore calcicole et flore calcifuge, espèces xérophiles et espèces hygrophiles se côtoient et se mélangent pour constituer des cortèges très riches.

Tableau n°6 : Répartition des espèces végétales patrimoniales par types de milieux

HABITATS	N ESPECES	%
AQUATIQUES, AMPHIBIES, RIVULAIRES	34	31.8
PELOUSES SECHES SILICICOLES	23	21.5
BAS-MARAIS ET TOURBIERES ACIDES	15	14
FORETS MARECAGEUSES	8	7.5
PRAIRIES HUMIDES OLIGOTROPHES	7	6.5
PELOUSES SECHES CALCICOLES	6	5.6
LANDES (tous types)	6	5.6
CHENAIE A CHENE TAUZIN	4	3.7
DIVERS	4	3.7
TOTAL	107	

5 BILAN

Le tableau suivant présente le bilan surfacique des habitats cartographiés dans la présente étude ¹⁰.

Code UE	Code Corine	Intitulé	faciès	Surface (ha)
HABITATS ANNEXE I PRIORITAIRES				
4020	31.12	Landes humides		265.6
			tourbeux	51.1
			argileux	11
			sableux	203.5
		en complexe avec 7150		3.3
91E0 x 3260	44.3x 24.4x24.12	Aulnaies eutrophes x rivières méso-eutrophes acides à neutres		19.3
91E0	44.31	Aulnaie-frênaie méso-eutrophe		21.2
HABITATS ANNEXE I NON PRIORITAIRES				
3130	22.11x22.3	Communautés annuelles du Cicendion		ponctuel
7150	54.6	Dépressions tourbeuses à Rhynchospora		ponctuel
3260	24.4x24.12	Rivières oligo-mésotrophes acides		linéaire
5130 x 6210 x 3150	31.8 34.322-34.4 22.13x22.4	Fruticées à Genévriers (landes de Corignac) Pelouses calcicoles Eaux dormantes eutrophes		11
44.9x 3260	44.9x24.4x24.12	Aulnaies oligotrophes x ruisseaux oligotrophes acides		60.1
3110	22.11x22.31	Eaux dormantes oligotrophes acides (mares)		8.9
4030	31.2	Landes sèches		1788.1
	31.2412		sec	1183.8
	x83.31		sec sous pins	124.5
	x83.31		Mésophile sous pins	131.4
	31.239		méso-hygrophile	250.2
	x83.31		méso-hygrophile sous pins	98.2
6410	37.3	Prairies à Molinie		65.1
9190	41.54	Chênaie pédonculée à Molinie		33.1
HABITATS NON MENACES D'INTERET REGIONAL				
	44.912	Aulnaies tourbeuses		16.2
	54.42	Bas-marais acides		ponctuel

¹⁰ Les habitats ponctuels ou linéaires ne sont pas évalués. Les surfaces des habitats "secondaires" tels que 3140, 6430 ou 7210... sont comprises dans celles des habitats primaires qui les englobent.

La totalité de la surface occupée par les habitats remarquables, d'intérêt communautaire (à titre prioritaire ou non) ou régional, représente donc 2291ha, soit 73% du site (cf. tableau suivant).

Catégorie d'habitat remarquable	Ha	%
Surface des habitats prioritaires	309.4	9.9
Surface des habitats menacés non prioritaires	1966.3	62.8
Surface des habitats d'intérêt régional	16.2	0.5
TOTAL	2291.9	73.2
<i>Surface du site Natura 2000</i>	<i>3132</i>	<i>100</i>

La lande humide (UE 4020) et l'aulnaie-frênaie méso-eutrophe (UE 91E0), les deux seuls habitats prioritaires présents sur le site, occupent 309ha, soit près de 10% de la surface totale.

63% de la surface du site est concernée par les autres habitats menacés, notamment la lande sèche et mésophile (UE 4030) qui couvre 1788ha (soit 79% des habitats Annexe I du site) sous forme de divers faciès.

Les habitats d'intérêt régional possèdent une extension modeste, limitée à moins de 1% du site.

TROISIEME PARTIE - INVENTAIRE FAUNISTIQUE

PERIODE DE PROSPECTION

Les prospections ont été menées entre mars et septembre 2002 avec une plus forte pression en juin et juillet. Quelques données postérieures à l'année 2000, issues de prospections menées par nos soins sur le site, ont été intégrées aux cartes de répartition des diverses espèces.

GROUPES FAUNISTIQUES VISES

Toutes les **espèces faunistiques d'intérêt communautaire de la directive Habitats-Faune-Flore et de la directive Oiseaux** potentiellement présentes sur le site des landes de Montendre (JOURDE, 1999) ont été recherchées dans le cadre des études de terrain menées en 2002 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Il s'agit notamment de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, de crustacés, de mollusques continentaux et d'insectes patrimoniaux, inscrit pour les oiseaux à l'annexe 1¹¹, soit pour le reste de la faune aux annexes II¹² et/ou IV¹³.

Outre les espèces d'intérêt communautaire, nous avons porté une attention particulière aux **espèces déterminantes** en Poitou-Charentes et en Charente-Maritime (JOURDE et TERRISSE, 2001). Ces espèces, plus nombreuses, seront généralement traitées de façon cursive. L'objet est ici d'indiquer leur présence et, dans la mesure du possible, leur statut local de conservation.

Si l'inventaire des espèces d'intérêt patrimonial n'a que peu d'intérêt dans la compréhension globale des écosystèmes, il permet cependant de mettre en lumière quelques « **espèces phare** », dont la sauvegarde implique la préservation d'habitats, utilisés par un vaste cortège d'espèces faunistiques et floristiques. Cette approche **simplifie l'élaboration de préconisations de gestion**. Elle n'intègre cependant pas les cortèges remarquables d'espèces plus communes, qui constituent pourtant l'essentiel du peuplement faunistique.

AVERTISSEMENT

Les mauvaises conditions météorologiques du printemps et de l'été 2002 ont eu une influence considérable sur la faune et plus particulièrement l'entomofaune. Plusieurs espèces ont été particulièrement difficiles à repérer tant leurs populations ont soufferts des longues périodes de pluies. Pour ces espèces, des données originales antérieures à 2002 ont donc été utilisées dans le cadre de la présente étude.

Par ailleurs, la tempête de décembre 1999 a eu des conséquences majeures sur le site des landes de Montendre. Des milliers d'hectares de pins ont été mis à bas, rendant la pénétration de nombreuses parcelles très difficiles. Cette difficulté de déplacement se traduit par une prospection plus accentuée des lisières au détriment des cœurs de parcelles. Les travaux forestiers consécutifs à l'ouragan ont sensiblement dû affecter le cantonnement et la reproduction des espèces d'oiseaux nicheurs, notamment des grands rapaces.

¹¹ L'annexe 1 de la directive Oiseaux liste les espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation, en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

¹² L'annexe II de la directive Habitats-faune-flore liste les espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

¹³ L'annexe IV de la directive Habitats-faune-flore énumère les espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

METHODES DE PROSPECTION**Chiroptères**

Plusieurs techniques permettent de dresser des inventaires chiroptérologiques (KUNZ, 1988 par ex.). Deux méthodes complémentaires ont été mises en œuvre dans le cadre de cette étude : la détection ultrasonore et la recherche de gîtes.

Tous les **ponts et ouvrages d'art** ainsi que de nombreuses buses d'écoulement ont fait l'objet de prospections, souvent à plusieurs reprises. Elles consistent à inspecter les disjointements, anfractuosités, drains et corniches à l'aide d'un système d'éclairage flexible et de jeux de miroirs orientables.

Seuls les **bâtiments** abandonnés ou désaffectés ont été prospectés durant notre inventaire. Il s'agit de maisons en ruine ou abandonnées, de hangars, de granges. La recherche dans des bâtiments occupés ou utilisés nécessite une prise de contacts avec les propriétaires, qui dépasse très largement le cadre de notre inventaire. Il serait souhaitable qu'une prospection complémentaire du milieu bâti soit conduite durant la première phase de mise en œuvre du document d'objectifs.

Quelques **arbres creux ou fissurés** ont été prospectés à la recherche de chauves-souris selon la méthode proposée par PENICAUD (2000) et PENICAUD et BOIREAU (2002). Cette technique périlleuse est très « chronophage ». Elle n'a été pratiquée que ponctuellement, sur une trentaine d'arbres de petite taille. Les trous et fissures des pins sont généralement trop hautes pour permettre une inspection aisée et le déplacement avec une échelle dans les chablis d'après tempête est souvent problématique.

Protocole d'inventaire et de suivi

La méthode que nous avons adoptée s'appuie sur la réalisation de **points d'écoute de 5 min**, durant lesquelles tous les contacts des différentes espèces sont comptabilisés selon que les animaux sont en transit, en chasse ou en activité indéterminée. Nous insistons sur le fait que les valeurs obtenues ne correspondent pas à des effectifs de chauves-souris ; elles quantifient l'**activité chiroptérologique** en un lieu donné. En effet, cinq contacts d'une espèce peuvent être obtenus par cinq animaux différents ou par un même individu repassant 5 fois devant l'opérateur.

Mustélidés semi-aquatiques***Loutre d'Europe***

La recherche de la **Loutre d'Europe** s'est faite par recherche d'indices de présence selon les techniques classiques (BOUCHARDY, 1981 et 1986 ; MASON et MACDONALD, 1986 ; KRUUK, 1995 par ex.).

Le suivi des loutres mis en œuvre apporte une information de type « présence/absence » sur un réseau de placettes de suivi, réparties de façon régulière sur la totalité du périmètre d'étude. Il se base sur le repérage d'indices de présence de loutres le long d'itinéraires échantillons linéaires. Ces transects s'appuient sur des éléments caractéristiques et immuables du paysage (pont, gué, confluence de cours d'eau par ex.) permettant une localisation facile de la placette et garantissant la reproductibilité du suivi dans le temps. La loutre est par ailleurs connue pour utiliser des éléments paysagers remarquables comme point classique de marquage (BOUCHARDY 1981 et 1986 ; MASON et MACDONALD, 1986 par ex.).

Chaque itinéraire correspond à 600 m de prospection, soit 150 m sur chaque berge de part et d'autre de l'élément marquant du paysage. En cas d'impossibilité de prospecter les deux berges, la prospection de la berge accessible est allongée d'autant. Empreintes, empreintes et autres indices de présence sont activement recherchés

Chacun des 54 itinéraires de suivi a été prospecté à deux reprises au cours de la saison estivale 2002, entre les mois de mars et septembre.

Vison d'Europe

La recherche du **Vison d'Europe** par le repérage d'indices de présence est plus aléatoire. Il existe en effet une grande similitude entre les laissées de Vison d'Europe, de Vison d'Amérique et de Putois d'Europe (DUNSTONE, 1993). Afin de ne pas perturber cette espèce sensible, nous nous sommes refusé à effectuer des campagnes de piégeages sur le site de Montendre, en période estivale. Nous intégrons donc les données disponibles issues :

- des **captures** réalisées dans le cadre du **plan de restauration du Vison d'Europe** et plus particulièrement de l'étude du front de régression (ROSOUX et DE BELLEFROID, 2001) ;
- des **captures involontaires** résultant des campagnes de piégeage à Ragondins.

Les données issues du travail de ROSOUX *et al.* (2002) ont été intégrées à l'analyse de la répartition de l'espèce.

ESPECES INVENTORIEES ET STATUT DE PROTECTION

Le tableau suivant dresse la liste des 21 mammifères patrimoniaux observés dans les Landes de Montendre. Parmi ces espèces, 8 sont inscrites à l'annexe 2 de la directive Habitats-faune-flore, 18 à l'annexe 4 et 18 sont considérées comme déterminantes en Poitou-Charentes.

Espèces	Noms scientifiques	Annexe II	Annexe IV	Déterminance
Insectivores				
Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>			PC
Chiroptères				
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	PC
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	PC
Grand/Petit Murin	<i>Myotis myotis/blythi</i>	X	X	PC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	PC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	X	X	PC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>		X	PC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>		X	PC
Murin d'Alcathoe ¹⁴	<i>Myotis alcathoe</i>		-	-
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		X	PC
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	PC
Noctule commune/géante	<i>Nyctalus noctula/lasiopterus</i>		X	PC
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	PC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>		X	PC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		X	PC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X	PC
Carnivores				
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	X	PC
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	X	X	PC
Rongeur				
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>			PC
Total		8	18	18

¹⁴ Cette espèce nouvelle, identifiée pour la première fois en France par nos soins, n'est par référencée dans les textes et les listes d'espèces d'intérêt patrimonial (Ruedi *et al.*, 2002).

Points d'écoute : limites de la méthode

L'objet de la démarche d'inventaire chiroptérologique initiée dans le cadre de cette étude est de dresser la liste des espèces fréquentant les landes de Montendre par la méthode reproductible¹⁵ la plus productive et la plus fiable possible.

Les résultats sont plus que probants puisque 16 espèces ou couples d'espèces ont été détectées dans les landes de Montendre alors que 21 espèces ont été inventoriées à ce jour en Charente-Maritime (76 % faune régionale).

La méthode des points d'écoute, si elle est particulièrement adaptée à la réalisation d'inventaires, ne permet pas de repérer facilement d'éventuels gîtes de reproduction.

Les informations apportées par ces recherches préliminaires sur les chauves-souris sont à considérer avec précaution. **La rareté et/ou la faible répartition des contacts d'espèces ne traduisent pas nécessairement la réelle abondance et la distribution géographique des animaux !**

Résultats obtenus par la méthode des points d'écoute

Sur les 65 localités inventoriées, 16 espèces ou couples d'espèces ont été détectées. Près de 1200 contacts ont été identifiés au niveau spécifique.

Le nombre d'espèces contacté par point d'écoute est **très faible**. En moyenne 2,5 espèces ont été détectées par point d'écoute. La figure 2 présente la distribution de la richesse spécifique par point. Si seuls 4,6 % des points ont été dépourvus de contacts de chauves-souris, plus de 26,2 % n'ont concerné qu'une espèce ; 20 % deux et trois espèces ; 24,6 % quatre espèces et seulement 4,6 % cinq espèces. Aucun relevé n'a permis de contacter plus de 5 espèces.

Huit espèces n'ont été détectées qu'à moins de 5 reprises. Il s'agit des Murins à oreilles échanquées, de Natterer, d'Alcathoe et de Bechstein ; de la Noctule commune puis du Grand et du Petit Rhinolophe.

Prospections des gîtes potentiels

Soixante trois gîtes potentiels de chauves-souris ont été prospectés, souvent à plusieurs reprises. Le tableau 4 présente les résultats obtenus. Seuls 19 % des gîtes potentiels prospectés étaient occupés par des chauves-souris ; 15,8 % présentaient des traces d'occupation (traces d'urine, présence de guano, odeur, reste d'insectes).

Le pont du Pas des Genêt, sur la commune de Bédenac, présente un intérêt tout particulier puisque 5 espèces y ont été recensées, dont trois s'y reproduisent de façon certaine : Murins de Natterer, de Daubenton et Barbastelle. Les deux autres espèces fréquentent ce pont de façon quasi permanente mais sans s'y reproduire. Il s'agit de l'Oreillard roux et du Grand Murin (poste de chant de mâle).

La prise en compte des chauves-souris dans d'éventuels projets de restauration de cet ouvrage est importante. C'est aussi vrai à l'échelle globale du site, où les gîtes potentiels pour de nombreuses espèces sont particulièrement rares. Les ponts et autres ouvrages d'art pourraient jouer un rôle important pour la conservation des populations de plusieurs espèces. Dans les landes de Montendre, peu d'ouvrages présentent des potentialités pour l'établissement de chauves-souris, soit que leur construction même ne laisse aucune anfractuosité, soit que leur entretien, trop méticuleux, colmate le moindre disjointement. A titre d'exemple, 79 % des ponts prospectés en Deux-Sèvres sont occupés par des chauves-souris.

¹⁵ La reproductibilité permettra d'utiliser les données d'inventaire collectées en 2002 comme point initial d'un éventuel suivi à moyen ou long terme.

RESULTATS DES PROSPECTION DES MUSTELIDES SEMI-AQUATIQUES

Loutre d'Europe

Sur les 54 points d'échantillonnage effectuées, 31 ont été positifs (57,4 %) et 23 négatifs. La répartition des contacts indique une présence sur la grande majorité des cours d'eau des Landes de Montendre.

Ces données ne traduisent qu'une image de la répartition estivale de l'espèce. Les loutres ont un large rayon d'action et peuvent utiliser ponctuellement les parties les plus amonts des cours d'eau en fin d'hiver, lors du frai des grenouilles et crapauds par exemple.

La loutre est donc susceptible d'utiliser, au moins ponctuellement, l'intégralité du réseau hydrographique des Landes de Montendre.

Vison d'Europe

Nous n'avons pas pu réaliser d'observation directe de l'espèce sur ce site. L'identification des nombreux indices observés (empreintes et laissées) n'étant pas totalement certaine (même si beaucoup ne laissent que peu de doutes sur l'animal les ayant dispersés, telles ces abondantes laissées déposées sur des îlots de cours d'eau sur « grattis »¹⁶), nous ne les intégrons pas dans l'étude. Nous nous référons donc aux résultats de l'étude de la répartition de l'espèce, réalisée pour le plan national de restauration (ROSOUX *et al.*, 2002).

Les données disponibles concernent trois captures effectuées en 1999, 2000 et 2002. Deux ont été faites sur le Lary et une sur le Palais. Il est évident qu'à partir de ces cours d'eau, les animaux prospectent les têtes d'affluents et notamment les vallons situés à l'est du périmètre Natura 2000.

Le Vison d'Europe a été capturée à l'ouest, au nord et à l'est de la zone d'étude. Il est donc très fortement probable qu'elle exploite les cours d'eau des landes de Montendre.

Sur ces bases et par mesure de précaution, il apparaît préférable de considérer que l'intégralité du réseau hydrographique des landes de Montendre est concerné par la présence de cette espèce hautement patrimoniale.

OISEAUX

METHODES DE PROSPECTION

Inventaire des rapaces nicheurs

En 2000 et 2001, la Ligue pour la Protection des Oiseaux a entrepris un inventaire des rapaces nicheurs diurnes de France métropolitaine (Thiollay et Sériot, 2001). Au plan départemental, cette étude a été coordonnée par la LPO Charente-Maritime (Matard et Jourde, sous presse). Elle a concerné l'ensemble du département et débouche sur la réalisation d'un atlas de répartition des rapaces nicheurs de Charente-Maritime.

Deux mailles sont concernées par le périmètre Natura 2000 (cartes de Montendre et Montlieu-la-Garde). Les prospections ont été menées par Michel CAUPENNE, Paul TROTIGNON, Pascale GUICHON et Philippe JOURDE.

Recherche des autres espèces patrimoniales

L'Engoulevent d'Europe, espèce crépusculaire et discrète en journée, a fait l'objet de prospections ciblées sous la forme de 126 points d'écoute, répartis sur la totalité de la zone d'étude.

Les autres espèces ont été repérées à vue ou à l'oreille lors des prospections globales effectuées sur le site.

Classiquement les habitats ouverts sont scrutés à la longue-vue et aux jumelles avant toute prospection à pied. Dans le même temps, une phase d'écoute permet de repérer de nombreuses espèces.

¹⁶ Ces indices sont notamment très présents sur la Saye, la Saye de Melon, la Coudrelle et la Taverne.

En forêt, les prospections sont menées selon la technique des affûts mobiles, qui consiste à accomplir régulièrement des poses d'observation et d'écoute au cours de la progression dans le massif. Les déplacements sont effectués le plus discrètement possible et l'opérateur, pour mieux se fondre dans le paysage, revêt une tenue de camouflage.

Dans un certain nombre de cas, des affûts fixes ont été réalisés sous toiles et/ou filets de camouflage pour mieux observer le comportement de certaines espèces peu communes et déterminer leur statut de reproduction.

STATUT PATRIMONIAL DES ESPECES INVENTORIEES

Vingt-six espèces patrimoniales sont considérées comme nicheuses certaines ou probables dans les landes de Montendre, dont 14 d'intérêt communautaire. Vingt-deux espèces sont inscrites dans le livre rouge des Oiseaux menacés en France (Rocamora et Yeatman-Berthelot, 1999). Vingt-quatre espèces sont considérées comme déterminantes en Poitou-Charentes ou en Charente-Maritime (Jourde et Terrisse, 2001).

D'autres espèces d'intérêt communautaire ont été plus ou moins récemment observées par nos soins dans les Landes de Montendre. Il s'agit notamment du **Pic noir** *Dryocopus martius*, erratique sur le site et n'ayant vraisemblablement plus de sites favorables à sa reproduction après la tempête de 1999. Le **Guêpier d'Europe** *Merops apiaster* se reproduit à l'est du site des Landes de Montendre. Quelques individus erratiques ou migrants ont été observés en 2001 et 2002 sur les communes de Bussac-Forêt et Corignac.

Les autres sont plus occasionnelles, comme la **Cigogne noire** *Ciconia nigra*, observée à deux reprises en 1999 au Jarcelet, sur la commune de Bédenac ; le **Phragmite aquatique** *Acrocephalus paludicola* ou le **Rollier d'Europe** *Coracias garrulus*, observés dans les landes de Corignac en 2000.

Espèces	Noms scientifiques	DO 1	LRR	Déterminance
Accipitriformes				
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		R	PC
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	V	PC
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	S	PC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X	D	PC
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	X		17
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	R	PC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		R	PC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	S	PC
Charadriiformes				
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	S	
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		R	PC
Strigiformes				
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>		D	PC
Caprimulgiformes				
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	S	PC
Coraciiformes				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	S	PC
Piciformes				
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		E	PC
Passériformes				
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	X	E	PC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	D	PC
Pipit rousseline	<i>Anthus rousseline</i>	X	R	PC
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		D	PC
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		V	PC
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>			
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		I	PC
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	X	D	PC
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>			17
Mésange huppée	<i>Parus cristata</i>			PC
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	S	PC
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		V	PC
Total :		14	22	24

STATUT LOCAL DES ESPECES OBSERVEES

Le tableau ci-contre apporte quelques informations quantitatives sur le nombre de territoires localisés dans le cadre de nos inventaires.

Ces données sont à considérer comme des minima pour certains oiseaux comme la Fauvette pitchou, dont les densités peuvent être localement importantes et difficilement quantifiables et qui a bénéficié grandement des nombreuses ouvertures provoquées par la tempête de 1999.

C'est aussi le cas de l'Engoulevent d'Europe qui présente sur le site des effectifs remarquables. Le chiffre avancé correspond au nombre de contacts obtenus sur nos points d'écoute (présence sur 113 points sur 126 effectués soit près de 90%).

Légende : Nd = non dénombré.

Espèces	Noms scientifiques	Nb de territoires localités
Accipitriformes		
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	2
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	13
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	2
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	-
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	3
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	4
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	2
Charadriiformes		
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	1
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	2
Strigiformes		
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	1
Caprimulgiformes		
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	>113
Coraciiformes		
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	4
Piciformes		
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nd
Passériformes		
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	2
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nd
Pipit rousseline	<i>Anthus rousseline</i>	3
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Nd
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	2
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	1
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	2
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	55
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Nd
Mésange huppée	<i>Parus cristata</i>	Nd
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	9
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	2

Le tableau suivant illustre l'utilisation des principaux habitats des landes de Montendre faite par les espèces d'intérêt communautaires. Il apparaît que les milieux ouverts et semi-ouverts abritent un grand nombre d'oiseaux patrimoniaux, dont certains très rares dans l'ouest de la France.

Les forêts mûres conditionnent aussi la présence d'un riche cortège avec un optimum dans les parcelles mixtes.

Par contre, les boisements équiens en phase de croissance ne présentent que très peu d'intérêt pour l'avifaune patrimoniale.

Description :	Milieu ouvert et lande basse	Alternance lande basse et haute	Lande haute et jeune plantation	Pinède en croissance	Futaie régulière en âge d'exploitation	Futaie mixte mature
Alouette calandrelle	☺					
Traquet motteux	☺					
Pipit rousseline	☺					
Oedicnème criard	☺					
Busard cendré		☺				
Tarier des prés		☺				
Pie-grièche à tête rousse		☺				
Pie-grièche écorcheur		☺	☹			
Fauvette pitchou		☺	☺			
Alouette lulu		☺	☹			
Busard Saint-Martin		☹	☺			
Locustelle tachetée		☹	☺			
Engoulevent d'Europe		☺	☺	☹	☹	☺
Pouillot de Bonelli					☹	☺
Mésange huppée					☹	☺
Bondrée apivore					☹	☺
Faucon hobereau					☹	☺
Milan noir					☹	☺
Autour des palombes					☹	☺
Circaète Jean-le-Blanc					☹	☺
Aigle botté						☺
Torcol fourmilier						☺
Rougequeue à front bc						☺

Légende : ☺ = intérêt fort ; ☹ = intérêt moyen ; ☹ = intérêt faible

Le tableau page suivante apporte quelques informations sur l'état de conservation des oiseaux des landes de Montendre en indiquant quelques éléments clés explicatifs.

Statut de conservation de l'avifaune patrimoniale des Landes de Montendre

Espèces	Statut de conservation	Commentaires
Accipitriformes		
Autour des palombes	☹	
Circaète Jean-le-Blanc	☹	
Busard Saint-Martin	☺	Espèce profitant temporairement de l'ouverture des milieux induits par la tempête
Busard cendré	☹	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles
Aigle botté	☹	Espèce en limite d'aire de répartition dont la reproduction n'est pas encore prouvée sur le site malgré l'observations répétée de couples en période de nidification.
Bondrée apivore	☹	
Faucon hobereau	☹	
Milan noir	☹	
Charadriiformes		
Oedicnème criard	☹	Espèce très localisée, inféodée localement au paysage steppique du champ de tir du camp militaire de Bussac.
Petit Gravelot	☹	Espèce très localisée, liée à la présence d'anciennes sablières
Strigiformes		
Chevêche d'Athéna	☹	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles bocagères
Caprimulgiformes		
Engoulevent d'Europe	☺	Espèce profitant temporairement de l'ouverture des milieux induits par la tempête
Coraciiformes		
Martin-pêcheur d'Europe	☹	Bénéficie, après exploitation, de la création de sablières mais souffre de la fermeture et de l'assec des cours d'eau.
Piciformes		
Torcol fourmilier	☹	Espèce inféodée aux futaie matures, rare du fait de l'exploitation intensive du massif et de l'impact de la tempête de 1999.
Passériformes		
Alouette calandrelle	☹	Espèce très localisée, inféodée localement au paysage steppique du champ de tir du camp militaire de Bussac.
Alouette lulu	☺	Espèce profitant temporairement de l'ouverture des milieux induits par la tempête
Pipit rousseline	☹	Espèce très localisée, inféodée localement au paysage steppique du champ de tir du camp militaire de Bussac.
Rougequeue à front blanc	☹	Espèce inféodée aux futaie matures, rare du fait de l'exploitation intensive du massif et de l'impact de la tempête de 1999.
Tarier des prés	☹	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles
Traquet motteux	☹	Espèce localisée, liées à la présence de milieux perturbés temporaires (anciennes sablières notamment)
Locustelle tachtée	☹	
Fauvette pitchou	☺	Espèce profitant temporairement de l'ouverture des milieux induits par la tempête
Pouillot de Bonelli	☹	
Mésange huppée	☹	
Pie-grièche écorcheur	☹	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles bocagères
Pie-grièche à tête rousse	☹	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles bocagères

Légende : ☺ = Favorable ; ☹ = Indéterminé ; ☹ = Défavorable

REPTILES

METHODES DE PROSPECTION

Les reptiles ont été recherchés à vue, notamment le long des sites de thermorégulation. Les cistudes ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Leur recherche se fait aux jumelles ou à la longue-vue en scrutant les berges de mares et étangs. Plusieurs séances d'affût sous toile ont été effectuées à proximité de points d'eau pour déterminer la présence de cette petite tortue farouche.

ESPECES INVENTORIEES ET STATUT DE PROTECTION

Six espèces de reptiles d'intérêt communautaire, dont une de l'annexe 2, ont été observées dans les Landes de Montendre. Deux espèces supplémentaires, déterminantes en Charente-Maritime, complètent l'inventaire.

Reptiles patrimoniaux des Landes de Montendre

Espèces	Noms scientifiques	Annexe II	Annexe IV	Déterminance
Chéloniens				
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	X	PC
Squamates				
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>			17
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata (=L. viridis)</i>		X	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>		X	
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>		X	PC
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>			17
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>		X	
Total		1	6	4

Le rapport de CALCIA (2001) mentionne de la présence du **Lézard des souches** *Lacerta agilis* et du **Lézard vivipare** *Lacerta vivipara* sur les terrains de cette entreprise. Or, ces deux espèces sont inconnues en Charente-Maritime et seul le Lézard des souches a été observé en Poitou-Charentes, aux confins orientaux de la Charente et de la Dordogne (carte de Montbron).

Nos prospections assidues sur les localités cartographiées dans le rapport¹⁷ ne nous ont permis que l'observation de Lézards verts et de Lézard des murailles. Nous ne considérons pas, faute de preuves plus substantielles, que ces deux espèces appartiennent à la faune des Landes de Montendre.

Plus intéressante est la donnée d'Alain KIM (com. pers.) relative à l'observation d'un **Seps strié** *Chalcides striatus* sur la commune de Clérac, au lieu-dit Font des Rentes. Ce petit lézard à pattes courtes, en limite d'aire de répartition, bien que non inscrit à la directive Habitats-faune-flore, est déterminant en Charente et en Charente-Maritime. Cette espèce, si sa présence était confirmée dans le périmètre des Landes de Montendre, présenterait un intérêt patrimonial très fort. Elle fréquente des prairies naturelles fraîches. Dans l'attente d'une nouvelle observation, nous ne nous appesantirons pas davantage sur cette espèce.

¹⁷ Lézard des souches : Les Ardillasses, Corignac ; Lézard vivipare : étang à 350 m au sud-ouest du Terrier Bruneau, enceinte de Calcia, Bussac-Forêt.

STATUT LOCAL DES ESPECES OBSERVEES

Le tableau suivant apporte quelques informations sur le nombre de localités identifiées pour chaque espèce de reptile patrimonial dans les landes de Montendre.

Espèces	Noms scientifiques	Nb localités
Chéloniens		
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	27
Squamates		
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>	28
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i> (=L. <i>viridis</i>)	>200
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	>500
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	15
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	1
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	5
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	18
Total		

La **Cistude d'Europe** est dépendante de la présence de zones humides plus ou moins connectés. La présence d'un maillage de fossé allant d'un point d'eau à un autre est décisive pour permettre aux animaux d'entrer en contact et d'échapper à des conditions environnementales ponctuellement défavorables.

Le **Lézard ocellé** n'est pour l'heure connu, en Haute-Saintonge boisée, que du camp militaire de Bussac-Bédenac. Cette espèce dépend étroitement de la présence de garennes et de milieux ouverts à semi-ouverts. Elle se situe ici en aire disjointe, le camp militaire constituant par ailleurs un îlot refuge sans connexion évidente avec d'éventuelles populations voisines. Le maintien local du Lézard ocellé paraît dépendant de mesures de gestion adaptées (Grillet, 2002).

Les **Coronelles lisse et girondine** sont des serpents très discrets. Leur statut de conservation est méconnu tant les données sont rares à l'échelle départementale et locale. La sympatrie des deux espèces est confirmée puisque des animaux des deux espèces ont été observés à quelques dizaines de mètres de distance au cours de notre inventaire. Avec 5 données, la Coronelle girondine est un peu mieux connue que sa cousine. Toutes deux méritent une attention particulière et une prise en compte de leur présence dans les modalités de gestion des lisières notamment.

Les **Couleuvres verte-et-jaune et d'Esculape**, bien que discrètes, sont tout de même plus facilement repérables que les coronelles. Avec 23 localités réparties sur l'ensemble du site, elles paraissent moins menacées. Là encore, une gestion adaptée des lisières, notamment en bord de route et de chemin leur serait favorable.

Les **Lézards vert occidental et des murailles** sont abondants et ne soulèvent que peu d'enjeux en matière de conservation. Leur écologie relativement plastique leur permet une utilisation quasi-continue de l'espace. Les autres espèces sont moins abondantes.

AMPHIBIENS

METHODES DE PROSPECTION

Les amphibiens ont été recherché à vue et à l'oreille de jour comme de nuit dans leurs sites potentiels de reproduction et d'estivage. Des recherches à pied et en voiture ont été effectuées par nuit pluvieuse sur de nombreuses routes et chemins.

Les tritons ont été recherchés à vue dans leur site de ponte, la nuit à la torche électrique, ou par observation diurne d'animaux remontant respirer en surface des points d'eau.

STATUT PATRIMONIAL DES ESPECES INVENTORIEES

Le tableau suivant dresse la liste des amphibiens patrimoniaux des landes de Montendre. Cinq espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la directive Habitats-faune-flore et 3 sont considérées comme déterminantes en Poitou-Charentes ou en Charente-Maritime (Jourde et Terrisse, op . cit.).

Espèces	Noms scientifiques	Annexe II	Annexe IV	Déterminance
Urodèles				
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>		X	PC
Anoures				
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>		X	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>		X	PC
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>		X	17
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		X	
Total		0	5	3

La **Grenouille rousse** *Rana temporaria* est mentionnée dans les mailles de Montlieu-la-Garde et Montguyon de l'atlas des Reptiles et Amphibiens (POITOU-CHARENTES NATURE, 2002).

Cette espèce est par ailleurs citée dans l'étude de CALCIA (2001), qui localise trois stations situées dans le périmètre clôt de l'usine. Cette étude ne fait cependant pas référence à la présence de la Grenouille agile *Rana dalmatina*. Or sur les 160 captures et observations de grenouilles brunes que nous avons effectuées dans les Landes de Montendre et les quelques dizaines réalisées dans l'enceinte même de l'usine Calcia, toutes se sont avérées correspondre à des Grenouilles agiles. Nous n'intégrons par conséquent pas cette espèce déterminante en Poitou-Charentes, mais non listée à la directive Habitats-faune-flore, dans la liste des amphibiens des Landes de Montendre. Sa présence sur le site sera à confirmer par des observations d'adultes en période de ponte (décembre-février).

STATUT LOCAL DES ESPECES OBSERVEES

Six cent quatre vingt localités d'amphibiens ont été localisées.

Si la **Rainette méridionale** et la **Grenouille agile** semblent largement réparties, l'**Alyte accoucheur** n'a quant à lui été localisé qu'en deux localités situées hors du site Natura 2000 près de Vrignon, sur la commune de Montlieu-la-Garde.

Le **Crapaud calamite** et le **Triton marbré** semblent former des noyaux de populations dont les connexions ne paraissent pas toujours évidentes. Il est probable que la régression des zones humides induite par l'intensification forestière se traduise par une certaine fragmentation des populations.

POISSONS

METHODES DE PROSPECTION

Nous n'avons pas véritablement mené d'inventaire ichtyologique. Nos nombreuses prospections faites dans les cours d'eau ont cependant engendré quelques sous-produits intéressants, notamment lors de prospections nocturnes à la lampe.

Les ammocètes de Lamproie de Planer sont assez communément observées lors des tamisages malacologiques effectués dans la litière de feuilles des cours d'eau.

STATUT PATRIMONIAL DES ESPECES INVENTORIEES

Le tableau suivant fait l'inventaire des espèces de poissons que nous avons observé dans les cours d'eau des landes de Montendre.

Espèces	Noms scientifiques	Annexe II	Annexe IV	Déterminance
Cyclostomes				
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X		PC
Anuilliformes				
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>			PC
Cypriniformes				
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	X		
Salmindés				
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>			PC
Scorpaéniformes				
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	X		PC
Total		3	0	4

Nos informations fragmentaires ne nous permettent pas de donner un statut de conservation à ces diverses espèces.

CRUSTACES

Comme pour les poissons, nous n'avons mené aucune prospection ciblée sur les crustacés, la seule espèce d'intérêt communautaire potentiellement présente, à savoir l'Ecrevisse à pattes blanches, étant censée avoir disparue du site depuis plusieurs années (BROSSARD ET ROBIN, com. pers.).

Il s'avère pourtant que nous avons trouvé les restes d'un individu d'Ecrevisse à pattes blanche sur le Meudon, en amont du Pas de Souillac sur la commune de Clérac

Statut de protection de l'Ecrevisse à patte blanche :. Il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats-faune-flore et déterminante au niveau régional (Jourde et Terrisse, op. cit.).

MOLLUSQUES CONTINENTAUX

METHODES DE PROSPECTION

La recherche des mollusques continentaux s'est faite par :

- **recherche à vue** des espèces potentielles de grande taille ;
- tamisage des **résidus de crue** ;
- **prélèvement, séchage et tamisage de litière** issue de zones palustres ;
- **battage d'hélophytes** et tamisage des résidus selon les préconisations de KILLEEN (1996 et com. pers.).

Le tri des résidus de battage et de tamisage est fait sous loupe binoculaire directement ou après pré-tri dans une colonne d'eau (la majorité des coquilles flottent alors que les sédiments coulent).

STATUT PATRIMONIAL DES ESPECES INVENTORIEES

Deux espèces de gastéropodes patrimoniaux ont été identifiées dont le *Vertigo de Desmoulins*, inscrit à l'annexe 2 de la Directive Habitats-faune-flore

STATUT LOCAL DES ESPECES OBSERVEES

Si le **Vertigo antivertigo** est relativement bien réparti le long des cours d'eau des landes de Montendre, le **Vertigo de Desmoulins** semble, quant à lui, beaucoup plus localisé.

Nous avons pu repérer l'espèce dans 7 localités réparties le long de la Saye de Melon et dans le réseau de mare des landes de Corignac.

L'espèce semble pâtir localement de la disparition des bas-marais ouverts. La dynamique naturelle de ces milieux se traduit par une fermeture par l'implantation de saulaies, d'aulnaies ou de frênaies, défavorables à l'escargot.

INSECTES

METHODES DE PROSPECTION

Les prospections des **Rosalies des Alpes** ont été effectuées par une recherche active des imagos en période d'émergence et de reproduction. Elle se fait par inspection des troncs et branches ensoleillées, essentiellement dans les ripisylves linéaires le long des cours d'eau.

Les **Lépidoptères** ont été recherchés au stade imaginal par observation et prospection active dans les habitats favorables ainsi que par la recherche systématique des larves sur leurs plantes hôtes.

Les **odonates** ont fait l'objet de prospections ciblées le long des cours et des points d'eau par observation ou capture temporaire des imagos ou par collecte et identification d'exuvies larvaires. Plus de 800 exuvies ont été identifiées au niveau spécifique.

Les **orthoptères** ont été recherchés à vue dans les habitats favorables ou à l'oreille. Pour les espèces émettant des ultrasons, nous avons travaillé de nuit avec le détecteur d'ultrasons utilisé pour l'étude des chiroptères.

STATUT PATRIMONIAL DES ESPECES INVENTORIEES

Le tableau page suivante dresse la liste des espèces patrimoniales inventoriées. Onze espèces présentent un intérêt communautaire dont 9 sont inscrites en annexe 2 de la directive Habitats-faune-flore. 25 espèces sont considérées comme déterminantes en Poitou-Charentes.

Insectes patrimoniaux des Landes de Montendre.

Espèces	Noms scientifiques	Annexe II	Annexe IV	Déterminance
Odonates				
Leste dryade	<i>Lestes dryas</i>			PC
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X		PC
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>			PC
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	X	PC
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>			PC
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			PC
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>		X	PC
Aeshne isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>			PC
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>			PC
Orthoptères				
Conocéphale des roseaux	<i>Conocephalus dorsalis</i>			PC
Méconème scutigère	<i>Cyrtaspsis scutata</i>			PC
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>			PC
Barbitiste des Pyrénées	<i>Isophya pyrenaea</i>			PC
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i>			17
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i>			PC
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>			PC
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>			17
Phanéroptère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>			PC
Coléoptères				
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X		
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	PC
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	X	PC
Lépidoptères				
Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	X	X	PC
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X		PC
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>		X	PC
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>			PC
Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dyspar</i>	X	X	PC
Ecaille chinée	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	X		
Total		9	7	23

STATUT LOCAL DES ESPECES OBSERVEES

Espèces	Statut de conservation	Commentaires
Odonates		
Agrion de Mercure	⊗	Espèce menacée par la fermeture des cours d'eau et ruisseaux
Cordulie à corps fin	⊖	Espèce en marginalité écologique n'ayant pas ses habitats optimaux dans le site.
Coléoptères		
Lucane cerf-volant	⊗	Espèce menacée par la disparition des espaces ouverts, notamment des prairies naturelles
Grand Capricorne	⊗	Espèce souffrant de la disparition des chênes au profit des pins
Rosalie des Alpes	⊗	Espèce localisée, inféodée à la présence de vieux arbres en ripisylve.
Lépidoptères		
Fadet des laïches	⊕	Espèce ayant bénéficié de l'ouverture des milieux provoquée par la tempête de 1999. Statut de conservation temporairement favorable en 2002.
Damier de la succise	⊖	Espèce des lisières dont le statut local demeure encore méconnu au niveau local.
Azuré du serpolet	⊗	Espèce des pelouses sèches, cantonné aux pelouses calcicoles des landes de Corignac et des Ardillasses. En déclin du fait de la fermeture du milieu.
Cuivré des marais	⊗	Espèce très localisée, liée à la présence de prairies mésophiles à hygrophiles, habitat en forte régression dans les landes de Montendre (déprise de l'élevage)
Ecaille chinée	⊖	Espèce sans enjeux de conservation

Légende : ⊕ = Favorable ; ⊖ = Indéterminé ; ⊗ = Défavorable

BILAN PATRIMONIAL DU SITE DES LANDES DE MONTENDRE AU PLAN FAUNISTIQUE

Le tableau suivant fait la synthèse des inventaires d'espèces patrimoniales menées sur le site Natura 2000 des Landes de Montendre. Au total, 59 espèces présentent un intérêt communautaire, dont 23 sont inscrites en annexe 2 de la directive Habitats-faune-flore. En outre, 81 espèces sont considérées comme déterminantes en Poitou-Charentes et/ou en Charente-Maritime (Jourde et Terrisse, op.cit.).

Groupes faunistiques	DHFF 2	DHFF 4	DO	Déterminante
Mammifères	8	18		18
Oiseaux	0	0	14	24
Reptiles	1	6		4
Amphibiens	0	5		3
Poissons	3	0		4
Crustacés	1	0		1
Mollusques	1	0		2
Insectes	9	7		25
Total	23	36	14	81

Les Landes de Montendre présentent un **intérêt faunistique majeur**, mais beaucoup d'espèces patrimoniales semblent en situation précaire et beaucoup ont un statut de conservation considéré comme défavorable.

IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES SUR LA FAUNE ET SON HABITAT

« Activités » menées sur le site	Chauves-souris	Mustélidés semi-aquatiques	Oiseaux des landes ¹⁸	Oiseaux des milieux ouverts	Oiseaux forestiers ¹⁹	Cistude	Reptils et Amphibiens	Coléoptères saproxylophages	Lépidoptères	Leucorrhine à front blanc
Exploitation forestière										
Elimination des feuillus et du sous-étage au profit des pins	⊗				⊗		⊗	⊗		
Traitement intensif en monoculture de pins maritimes	⊗		⊕	⊗	⊗			⊗	⊗	
Drainage des zones humides pour favoriser la croissance des pins	⊗	⊗				⊗	⊗		⊗	
Exploitation des calcaires, sables et argiles										
Disparition des pelouses et pré-bois calcaires	⊗		⊗	⊗			⊗		⊗	
Abaissement de la nappe	⊗	⊗				⊗	⊗			⊗
Plantation des anciennes exploitations	⊕		⊕	⊗			⊗		⊗	
Agriculture										
Déprise de l'élevage et fermeture des milieux ouverts	⊗		⊗	⊗	⊗		⊗		⊗	⊗
Utilisation de vermifuges bovins rémanents	⊗			⊗			⊗			
Artificialisation des prairies	⊗		⊗	⊗					⊗	
Pâturage	⊕		⊕	⊕					⊕	
Fauche	⊕		⊕	⊕	⊕				⊕	
Utilisation de produits phytosanitaires	⊗		⊗	⊗			⊗		⊗	
Infrastructures routières et chemins										
Présence d'infrastructures routières		⊗					⊗		⊗	
Entretien « pointilleux » des ouvrages d'art	⊗									
Entretien inadapté des bords de routes et de chemin							⊗		⊗	
Chasse										
Création et entretien de layons	⊕		⊕	⊕	⊕		⊕		⊕	
Introduction de « gibier » (type faisan de chasse)							⊗			
Pêche										
Introduction de poissons dans les plans d'eau et ruisseaux		⊕				⊕	⊗			⊗
Infrastructure énergétique										
Présence de lignes électriques	⊗				⊗					
Entretien d'espaces ouverts sous les lignes à haute tension			⊕	⊕	⊕		⊕		⊕	
Divers										
Dépôt d'ordure et colmatage des mares	⊗	⊗				⊗	⊗			⊗
Aménagement des étangs en zone de loisirs ou étangs piscicoles		⊗				⊗	⊗			⊗

Légende : ⊕= impact favorable ; ⊕= impact mitigé ; ⊗ = impact défavorable ; ? = indéterminé ; En gras et grand caractère = impact marqué

¹⁸ dont les rapaces qui nichent dans les landes mais se nourrissent en milieux ouverts (busards par ex.).

¹⁹ dont les rapaces qui nichent en forêt mais se nourrissent en milieux ouverts (circaète, bondrée par ex.).

PRECONISATIONS GENERALES DE GESTION EN FAVEUR DE LA FAUNE

La connaissance de l'écologie des espèces patrimoniales inventoriées et la celle des divers impacts des activités humaines sur le milieu permettent de dégager quelques préconisations générales de gestion (tableau 21). Ces orientations de gestion générales visent à promouvoir le maintien des espèces patrimoniales. Elles sont à adapter localement en fonction des pratiques et des « outils » disponibles.

Orientations générales de gestion en faveur de la faune

Préconisations générales de gestion	Chauves-souris	Mustélidés semi-aquatiques	Oiseaux des landes	Oiseaux des milieux ouverts	Oiseaux forestiers	Cistude	Reptiles et Amphibiens	Coléoptères saproxylophages	Lépidoptères	Leucorrhine à front blanc
Massifs boisés										
Favoriser une mixité de peuplement entre résineux et caducifoliés	☺				☺		☺	☺	☺	
Favoriser la diversité de structure et d'âge des boisements (éviter les vastes plantations équiennes)	☺		☺		☺		☺	☺	☺	
Mettre en place des îlots de vieillissements et maintenir des arbres creux ou morts en place	☺				☺			☺		
Instaurer un système de lisière pérenne par le maintien des ourlets et manteaux lors des travaux forestiers (accroissement de la diversité floristique et structurale et maintien de corridors)	☺		☺		☺		☺	☺		
Ne pas boiser ou drainer non les zones humides et suintements mais les « rajeunir » éventuellement lors de travaux forestiers en cas de boisement spontané	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺		☺	☺
Landes et pelouses										
Favoriser la présence durable de landes à l'échelle du site par une désynchronisation des travaux de replantation ou d'exploitation ²⁰ .	☺		☺	☺	☺		☺		☺	
Mettre en place une gestion conservatoire dans les landes et pelouses les plus riches (camp militaire, Brandes de Corignac par ex.)	☺		☺	☺	☺		☺		☺	

Légende : ☺ = mesure favorable à l'espèce ou le groupe faunistique ; ☺ = mesure **particulièrement** favorable à l'espèce ou au groupe faunistique

²⁰ Suite à la tempête de 99, de nombreuses parcelles ont été dévastées. A l'échelle du site, on pourrait assister à une certaine synchronisation des travaux sylvicoles de replantation et donc d'exploitation. Cela se traduirait par une homogénéisation de l'âge du boisement et par une perte de diversité en structure du massif.

Préconisations générales de gestion	Chauves-souris	Mustélidés semi-aquatiques	Oiseaux des landes	Oiseaux des milieux ouverts	Oiseaux forestiers	Cistude	Reptiles et Amphibiens	Coléoptères saproxylophages	Lépidoptères	Leucorrhine à front blanc
Prairies										
Favoriser le maintien des prairies naturelles	☺		☺	☺	☺		☺		☺	
En régime de fauche, préserver une bande non fauchée en bordure de clôture.	☺		☺	☺	☺				☺	
En régime de pâturage, promouvoir une activité extensive avec pression de pâturage simultanée modérée.	☺		☺	☺	☺				☺	
Favoriser l'utilisation de traitements antiparasitaires bovins non rémanents (éviter l'utilisation d'ivermectine).	☺		☺	☺	☺		☺			
Zones humides										
Favoriser le maintien des moliniaies.									☺	
Préserver l'intégrité des mares et points d'eau.	☺	☺		☺		☺	☺			☺
Restaurer des réseaux de mares et maintenir/restaurer/instaurer leurs connections	☺	☺				☺	☺			☺
Limiter l'introduction systématique de poissons dans les points d'eau							☺			☺
Anciennes carrières										
Ne pas replanter de façon systématique des espaces ouverts et notamment les berges des anciennes sablières en eau.				☺			☺		☺	
Favoriser le maintien d'un front de taille vertical inaccessible en faveur du Guêpier, du Martin-pêcheur et de l'Hirondelle de rivage.				☺						
Favoriser une reconversion environnementale plutôt que récréative.	☺	☺		☺			☺	☺	☺	
Bords de route, chemins et pare-feu										
Adapter la gestion des bords de route, chemin et pare-feu à la présence d'espèces patrimoniales	☺		☺	☺	☺		☺		☺	
Cours d'eau										
Favoriser le maintien et le vieillissement de certains linéaires de boisement rivulaires.	☺	☺			☺			☺		
Maintenir des espaces ouverts le long des cours d'eau par un entretien ponctuel dans l'espace mais régulier dans le temps.	☺	☺		☺	☺	☺	☺			☺
Bâtiments communaux										
Favoriser la présence de colonies de chauves-souris, dans les églises notamment (pose de chiroptères par ex).	☺									
Gestion conservatoire										
Favoriser une gestion conservatoire des espaces les plus remarquables : camp de Bussac ; Brandes de Corignac/les Ardillasses ; Etangs et mares de Calcia ; pare-feu nord de Calcia ; rivière Saye ; ancienne sablière de Teurlay-du-Lary.	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺

QUATRIEME PARTIE – OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs généraux et les objectifs opérationnels retenus

- 1. Assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés en conciliant les activités humaines (économiques, de loisirs) présentes, dans le respect de la propriété privée**
 - a. Préserver l'intérêt biologique des landes
Ouverture de milieux fortement embroussaillés sur avis expert biologique
 - b. Augmenter l'intérêt biologique des boisements résineux
 - c. Maintenir les surfaces en forêt feuillue
 - d. Préserver l'intérêt biologique des étangs, mares, points d'eau et cours d'eau
 - e. Favoriser un entretien préservant l'intérêt biologique des habitats

- 2. Susciter auprès de la population et des acteurs locaux la prise en considération de l'intérêt écologique du site et de ses enjeux**
 - a. Faire connaître les richesses biologiques du secteur
 - b. Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans le développement et la promotion des activités touristiques et de loisirs

- 3. Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du document d'objectifs**
 - a. Pérenniser la démarche de concertation pour la mise en œuvre et le suivi des résultats du document d'objectifs.
 - b. Mener des études complémentaires.

Les objectifs et les actions retenus

Assurer la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés en la conciliant avec les activités humaines (économiques, de loisirs) présentes et à venir, dans le respect de la propriété privée

Le constat

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire est conditionné par leur gestion et entretien périodique.

Les modalités d'installation et d'entretien des boisements influent directement sur la qualité générale des habitats et des milieux de vie des espèces qui leur sont associées.

Des modalités d'entretien plus environnementales permettront de contribuer à la préservation des habitats et de leur diversité à l'échelle du site

Les objectifs opérationnels

Préserver l'intérêt biologique des landes

Augmenter l'intérêt biologique des boisements résineux

Maintenir les surfaces en forêt feuillue

Préserver l'intérêt biologique des étangs, mares, points d'eau et cours d'eau

Favoriser un entretien préservant l'intérêt biologique des habitats

Les actions du document d'objectifs

L1 – Restaurer les zones dégradées
L2 - Entretenir périodiquement les landes

L3 – élaborer un plan de gestion spécifique au secteur Corignac/les Ardillasses
L4 - élaborer un plan de gestion spécifique au camp militaire

F1 – Adapter les techniques d'installation et d'entretien des boisements
F2 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F3 – favoriser le développement de bois sénescents

F4 - Appliquer une sylviculture adaptée aux chênaies
F5 - Réhabilitation ou création de ripisylves
F6 – Réhabilitation de boisements humides dégradés

E1 – Création, restauration et entretien des mares et points d'eau
E2 – entretien des cours d'eau

Susciter auprès de la population et des acteurs locaux la prise en considération de l'intérêt écologique du site

Le constat

L'intérêt biologique du secteur et son caractère patrimonial sont méconnus de la population locale et des visiteurs.

Le développement d'une offre touristique valoriserait l'image de ces milieux

Les objectifs opérationnels

Faire connaître les richesses biologiques du secteur

Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans le développement et la promotion des activités touristiques et de loisirs

Les actions du document d'objectifs

C 1 – Réalisation d'une plaquette de vulgarisation

C 2 - Formation auprès des propriétaires et des exploitants

C 3 – Animation auprès des scolaires

C 4 - Animation auprès du grand public

METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : EVALUER LES RESULTATS ET LA PERTINENCE DES ACTIONS

Le lancement de cette mise en œuvre ne pourra s'envisager que sur la base de signatures de contrats entre les propriétaires et/ou les exploitants volontaires et l'Etat. Ces contrats individuels constitueront l'étape préalable à la mise en place de toute action et de son financement

Le constat

Conserver la logique de concertation développée au cours de l'élaboration du document d'objectifs.

Faire du document d'objectifs un outil, fonctionnel et évolutif

Les objectifs opérationnels

Pérenniser la démarche de concertation pour la mise en œuvre et le suivi des résultats du document d'objectifs.

Mener des études complémentaires

Les actions du document d'objectifs

MO 1 – Ajuster le périmètre afin de renforcer sa cohérence

MO 2 – Protection par maîtrise foncière ou d'usage

MO 3 – diagnostic vison d'Europe : enjeux routier et risques de collision

MO 4 – étude hydro biologique des cours d'eau

MO 5 – programme expérimental de pose et d'entretien de gîtes artificiels à chauves-souris

MO 6 – recherche spécifique de l'Azuré de la Sanguisorbe

MO 7 – élaboration d'un projet de C.A.D. « landes de Montendre »

Sommaire

Forêts, boisements

Page 75	F 1	Adapter les techniques d'installation et d'entretien des boisements
Page 76	F 2	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Page 78	F 3	Favoriser le développement de bois sénescents
Page 80	F 4	Appliquer une sylviculture adaptée aux chênaies
Page 82	F 5	Réhabilitation ou création de ripisylves
Page 85	F 6	Réhabilitation de boisements humides dégradés

Landes

Page 86	L 1	Restaurer les zones dégradées
Page 88	L 2	Entretien périodiquement des landes
Page 89	L 3	Élaborer un plan de gestion spécifique au secteur Corignac/les Ardillasse
Page 90	L 4	Élaborer un plan de gestion spécifique au camp militaire

Cours d'eau, points d'eau, mares

Page 91	E 1	Création, restauration et entretien des mares et points d'eau
Page 94	E 2	Entretien des cours d'eau

Communiquer, sensibiliser

Page 96	C 1	Réalisation d'une plaquette de vulgarisation
Page 97	C 2	Formation auprès des propriétaires et des exploitants
Page 98	C 3	Animation auprès des scolaires
Page 99	C 4	Animation auprès du grand public

Mettre en œuvre le document d'objectifs

Page 100	MO 1	Ajuster le périmètre afin de renforcer sa cohérence
Page 101	MO 2	Maîtrise foncière ou d'usage
Page 102	MO 3	Diagnostic vison d'Europe : enjeux routier et risques de collision
Page 103	MO 4	Etude hydro biologique des cours d'eau
Page 104	MO 5	Programme expérimental de pose et d'entretien de gîtes artificiels à chauves-souris
Page 106	MO 6	Recherche spécifique de l'Azuré de la Sanguisorbe
Page 107	MO 7	Élaboration d'un projet de C.A.D. « Landes de Montendre »

Cette partie présente en détail les actions proposées (objectif, contenu, recommandations, cahier des charges, coût estimé, plan de financement possibles, partenaires...)

Elles sont groupées par thème. Pour chacun, les objectifs sont énoncés en tête de chapitre, ainsi qu'un résumé des constats biologiques et socio-économiques dont ils découlent.

C'est la partie opérationnelle du document d'objectifs.

F	Forêts, boisements
L	Landes, milieux ouverts
E	Eaux
C	Communication
MO	Mise en œuvre du document d'objectifs

Afin d'illustrer l'importance relative des mesures écologiques proposées aux gestionnaires des habitats et des habitats d'espèce, une hiérarchisation a été adoptée avec trois niveaux de priorité :

Les actions sont classées par ordre de priorité décroissante :

*** * *** Mesures **indispensables**

(indispensables à la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire prioritaires ou vulnérables)

*** *** Mesures **nécessaires**

(nécessaires à la conservation des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire)

***** Mesures **souhaitables**

(favorables à la biodiversité et en particulier à la conservation des habitats et espèces communautaires et protégées)

Préalablement à toute mise en œuvre d'action, une expertise environnementale de la parcelle devra être réalisée

Action F1

ADAPTER LES TECHNIQUES D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN DES BOISEMENTS Augmenter l'intérêt biologique des boisements résineux

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats Landes sèches européennes

CODE NATURA 2000 : 4030 CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)
STATUT : Annexe I

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedicnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Lézard ocellé, Coronelle lisse, Coronelle girondine

Justification biologique et socio-économique

Les landes sèches et mésophiles se sont développées sous des boisements de Pin maritime. Un reboisement de ces landes transitoires respectant la végétation de lande est possible.

Cahier des charges

Engagements non rémunérés :

- ❑ Entretien par broyage tous les 3 ans d'une zone non plantée de 10 mètres de large (tournière comprise) en bordure des pistes

- ❑ Travail du sol avant boisement par labour au 1/3, (pas d'engrais)
- ❑ Entretien mécanique d' 1 interligne sur 2 (pas de désherbage chimique)
- ❑ Entretien sur les lignes de pins en laissant les feuillus naturels spontanés (pour favoriser une mixité du boisement)
- ❑ création d'îlots feuillus dans les boisements résineux en fonction des potentialités de la station (utiliser le catalogue des stations forestières de la Saintonge boisée lors de chaque projet de reboisement)
- ❑ Maintien d'une zone non plantée de 10 m en bordure des cours d'eau, mares et points d'eau

Le respect de ce cahier des charges sera obligatoire pour pouvoir prétendre à des subventions au boisement ou au reboisement.

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires, gestionnaires, DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, Chambres d'agriculture, ONF, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers

Outils : Charte Natura 2000

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel : sans objet

Financement : sans objet

Remarque : cette action ne donne pas lieu à de l'investissement, seul possible à financer en site Natura 2000.

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

Landes sèches européennes

CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)**STATUT : *Annexe I*Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix***CODE NATURA 2000 : 4020** **CODE CORINE : 31.12**STATUT : *Annexe I prioritaire*Dépressions sur substrat tourbeux du *Rhynchosporion***CODE NATURA 2000 : 7150** **CODE CORINE : 54.6**STATUT : *Annexe I***Espèces :**

Barbastelle, Grand Rhinolophe

Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Busard Saint-Martin

Fadet des laïches

Justification biologique et socio-économique

Le maintien ou la réouverture de zones d'éclaircies au cœur d'un boisement peut permettre la présence d'habitats et d'espèces visés par la Directive Habitats. Une valorisation écologique peut ainsi compléter un enjeu économique.

Cahier des charges

- ❑ Créer ou agrandir un ou plusieurs espaces de clairières au sein d'une parcelle forestière,

La surface sera évaluée sur le terrain au cas par cas selon la configuration des parcelles et les enjeux économiques qui y sont liés ; elle ne dépassera pas 1500 m² par clairière. Il est possible d'envisager la création de plusieurs clairières dans le même peuplement forestier à condition de ne pas dépasser une surface cumulée de trouée supérieure à 15 % de la surface totale du peuplement considéré. Réalisation des travaux du 1^{er} septembre au 1^{er} mars

mesure type : F 227 001

L'ouverture, et l'entretien des milieux ouverts pour lutter contre leur fermeture, sont éligibles, par les moyens suivants :

- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux.
- Évacuation obligatoire de tous les bois forts (billes, billons, charpentières jusqu'à 12 cm fin bout) hors de la clairière à proximité immédiate (périphérie de la clairière) ou sur le lieu de stockage situé sur carte IGN.
- En présence d'habitats particuliers (landes, tourbières, etc.) dans la clairière, évacuation spécifique de tous les bois forts et des branches jusqu'à 5 cm fin bout, à proximité immédiate du site
 - o soit répartis en plein dans le sous étage des parcelles voisines avec une hauteur maximale de 1 m,
 - o soit dans une place de stockage.
- Les autres rémanents seront laissés sur place sans organisation particulière ou brûlés selon la réglementation en vigueur et sur avis de la structure animatrice.
- Débroussaillage, broyage en vue de l'élimination de la végétation arbustive présente au moment de l'ouverture

Le procédé de débardage sera choisi de manière à être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.

L'opération peut être effectuée en trois phases pendant la durée du contrat:

- Phase 1 : coupe des arbres et évacuation
- Phase 2 : élimination des rejets pour obtenir un espace favorisant le développement de la couverture herbacée.
- Phase 3 : passage en entretien par broyage ou fauchage

Deux types de clairière sont éligibles :

- Une clairière permanente qui sera soit à couvert arbustif (étage composé d'arbustes et de régénérations d'arbre, inférieur à 2 m de haut sur au moins 75 % de la surface), soit à couvert herbacé (strate

herbacée ou de ronce de 1 m de haut maximum sur au moins 75 % de la surface, avec présence éventuelle de végétation ligneuse sur moins de 25 % de la superficie de la trouée.)

- Une clairière non permanente qui ne sera pas entretenue et qui va progressivement se refermer pendant la durée de l'engagement. Elle n'est pas éligible à une nouvelle subvention pour réouverture à l'issue du contrat. Par contre, le propriétaire reste éligible à ce type de subvention pour une nouvelle clairière sur un site différent.

Engagements non rémunérés du propriétaire :

Engagements de base :

Dans le cas des espèces les plus sensibles aux dérangements d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée) et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans le territoire défini par la structure animatrice sur la base du diagnostic.

- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) et notamment pour les broyages,
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).
- Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. Dans tous les cas, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire,

Engagements spécifiques à la mesure :

- Ne pas reboiser la clairière.
- Maintenir et gérer si besoin le peuplement existant sur 20 m de large minimum en périphérie de la clairière pendant la durée du contrat,
- Engagement à ne pas valoriser les clairières dans un objectif cynégétique (mise en place de miradors, de palombières, etc.).
- Repérage de la clairière par GPS ou localisation sur une carte (base IGN et échelle compatible avec le niveau de précision visé).

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- Vérification localisation, surface et entretien.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Suivi floristique sur placette échantillon
- Suivi faunistique à partir d'espèces cibles

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet du département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est plafonné à :

- 5000 € HT par hectare travaillé dans le cas général,
- 7500 € HT par hectare travaillé dans le cas de travaux ponctuels sur tourbières (étrépage...)

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

CODE NATURA 2000 : 9190 **CODE CORINE : 41.51 et 41.54**
STATUT : Annexe I

Espèces :

Chauves-souris, Lucane cerf volant, Rosalie des Alpes, Grand capricorne

Justification biologique et socio-économique

Le maintien de bois sénescents augmente la biodiversité du site. Ces bois doivent être situés loin des chemins fréquentés par le public pour éviter tout risque d'accident.

Cahier des charges

Maintenir des arbres sénescents ou créer des îlots de sénescence au sein desquels aucun entretien sylvicole ne sera entrepris pendant au moins 30 ans. Le volume traité doit être de plus de 5 m³ de bois fort par hectare.

mesure type : F 227 012

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare **d'au moins 5 m³ bois fort**.

Ils peuvent concerner des **arbres disséminés** dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits **îlots de sénescence**. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure.

Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par l'arrêté préfectoral n°242/SGAR du 16 septembre 2008

De préférence, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

L'intérêt des arbres choisis devra être validé par une expertise écologique en accord avec le propriétaire ou son gestionnaire.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi **le renouvellement du contrat doit être possible** pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers.

Modalités particulières liées à la demande de contrat :

Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés au moment de leur identification à la peinture à environ 1,30 m du sol.

Les îlots de sénescences seront repérés à leur périphérie par des marques de peinture sur les arbres, à 2 m de haut, et espacées de 5 à 10 m.

En l'absence de normes précises sur la distance des arbres morts ou sénescents à proximité de zones fréquentées par le public (route, piste, chemin, aire de travail ou de loisir, etc.), il est conseillé de maintenir une distance entre les arbres morts et les zones fréquentées, au moins égale à la hauteur des arbres sénescents ou morts à conserver.

Opérations éligibles et cahier des charges :

Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans.

Engagements non rémunérés du propriétaire :

Engagements de base :

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière,
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

Engagements spécifiques à la mesure :

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : vols, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- vérification des surfaces déclarées

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Relevés faunistiques des espèces visées

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

Le montant de l'aide est plafonné à 2000€ par hectare.

L'aide sera accordée sur la base forfaitaire suivante :

	Chênes	Châtaignier	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autres feuillus à bois tendre	Pin maritime
Aide forfaitaire par arbre en €	90	70	55	40	30	35

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action F4

APPLIQUER UNE SYLVICULTURE ADAPTÉE AUX CHÊNAIES Maintenir les surfaces en forêt feuillue



Mesures types : F 227 015 – F 227 005

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
CODE NATURA 2000 : 9190 **CODE CORINE : 41.51 et 41.54**
STATUT : Annexe I

Espèces :

Chauves-souris, Lucane cerf volant

Justification biologique et socio-économique

Le maintien de zones feuillues assure une diversité biologique, une protection contre le développement des incendies et contre les problèmes sanitaires (attaques d'insectes) dans un important massif résineux, tout en assurant une production de bois de chauffage utilisé dans le monde rural.

Cahier des charges

- Travailler le taillis par le haut
- éviter les coupes brutales et limiter la taille de celles-ci sous peine de favoriser le développement des espèces herbacées héliophiles ;
- maintenir la strate arbustive et conserver systématiquement les essences secondaires (Bouleau, Tremble, Aulne, Saule...).
Réalisation des travaux du 1^{er} septembre au 1^{er} mars
- Favoriser l'installation de noyaux feuillus pérennes : conservation ou installation de noyaux feuillus lors des travaux sylvicoles, maintien des accrus, installation de gîtes à chauves-souris

Conditions générales d'éligibilité :

- Cette mesure ne peut s'appliquer qu'à des peuplements régularisés suivants:
- des peuplements sans essences commercialisables. (Ex: taillis exploitable de bois blancs de type saule, tremble...)
 - des peuplements avec quelques essences ou bois d'œuvre commercialisable mais en quantité insuffisante pour être correctement valorisable d'un point de vue commercial (Ex: mélange taillis futaie avec réserves éparses et moins de 5 à 10 m³/ha ou surface terrière de l'ordre de 0 à 2m²/ha.

Modalités particulières liées à la demande de contrat :

- Fourniture d'une carte (base IGN, échelle adaptée à la taille et à la localisation du projet) localisant les différentes zones à irrégulariser ainsi que la description des moyens utilisés.
- Marquage de la limite des zones à irrégulariser sur des arbres du périmètre distants de 3 à 5 m de pied à pied, à la peinture clairement visible, à 2 m de haut.

Opérations éligibles et cahier des charges :

Les opérations éligibles sont des travaux d'irrégularisation consistant à :

- Couper des sujets de la strate dominante au profit de petits bois ou de taches de régénération acquise, ou pour réaliser ponctuellement des espaces de recrus et de régénération. L'ensemble de ces opérations de coupe doit concerner 15 % à 25 % de la surface totale de la parcelle, par bouquets exclusivement,
- Frais de martelage spécifique assuré par un expert forestier agréé, un homme de l'art agréé par arrêté du préfet de Région, un ingénieur ou un technicien de l'ONF
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement par dégagement des taches de semis acquis et par pose de protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés.

Engagements non rémunérés du propriétaire :

Engagements de base :

- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).
- Modes d'évacuation des produits de l'exploitation respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. Dans tous les cas, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire,

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- vérification des surfaces travaillées

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- mise en œuvre du processus d'irrégularisation (comparaison d'inventaires, répartition des classes de grosseur)
- Relevés faunistiques des espèces visées

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

- Travaux d'abattage et de marquage : montant de l'aide plafonné à 3000€/ha ;
- Dégagement des taches de semis : montant de l'aide plafonné à 1500€/ha.

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

CODE NATURA 2000 : 91E0 **CODE CORINE : 44.3** *STATUT : Annexe I prioritaire*

Espèces :

Loutre, Vison d'Europe, Rosalie des Alpes

Objectifs spécifiques de l'action

Maintien d'une zone tampon en bordure des rivières et des boisements de pins

Etudier l'état sanitaire de l'aulne dans les ripisylves

Favoriser l'aulne dans les ripisylves

Justification biologique et socio-économique

Les bordures de cours d'eau présentent un grand intérêt notamment comme habitat de la loutre et du vison d'Europe.

Ces secteurs souffrent souvent d'un manque d'entretien, ou parfois d'une transformation en boisement de pin maritime.

Cahier des charges**CRÉATION**

- ❑ installation artificielle d'une ripisylve après diagnostic préalable

mesure type : F 227 006

Reprise du cahier des charges de cette mesure, adapté au contexte local.

RÉHABILITATION

- ❑ Exploitation sur des surfaces limitées inférieures à 50 ares. Sélection de brins de francs pieds et à des coupes de cépées pour aller vers une futaie claire.
- ❑ Enrichissement par plantation de plants d'Aulne dans les trouées en l'absence de régénération naturelle (sans travail du sol).

mesure type : F 227 006

Travaux réalisés du 1^{er} septembre au 1^{er} mars

Les travaux éligibles sont les suivants, sur une largeur ne dépassant pas 10 mètres :

- Coupe de bois,
- Recépage,
- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau.

Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :

- Exportation des bois vers un site de stockage ou brûlage uniquement dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien ou leur dispersion au sol. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire,
- Utilisation de méthodes de débardage ménageant les sols,
- Mise des produits de coupe hors d'eau,

Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, retrait sélectif de certains embâcles, fascinage, etc.), sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau.

Plantation selon un cahier des charges strict :

- Utilisation uniquement d'essences autochtones adaptées au milieu humide et de provenance locale,
- Arbres : Aulne glutineux, Frênes, Ormes, Chêne pédonculé, Saules, ou toutes essences constitutives des Habitats décrits dans le DOCOB.
- Arbustes : toutes essences constitutives des Habitats décrits dans le DOCOB.

Création de boisement linéaire:

- Plantation en linéaire (plusieurs lignes peuvent être réalisées) avec des espaces de discontinuité (3 ouvertures de 4 à 6 m de large au maximum par 100 m linéaire),
- Entre 0 et 2 m du pied de la berge,
- Largeur de 5/10 m par rapport au cours d'eau (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arborescente et arbustive),
- Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser le recru naturel (Distance entre les hauts jets de 8 à 10 m et 2 moyens jets tous les 10m),
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune,
- Utilisation de paillage biodégradable,
- Entretien sur la durée du contrat en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies tout en maintenant au maximum le sous étage herbacé et arbustif.

Réhabilitation de boisement en plein :

- Plantation de plants de qualité à une densité minimum de 300 plants/ha, avec des essences autochtones de provenance locale adaptées à la station en fonction de la liste des espèces proposées dans le DOCOB,
- Plantation en potet travaillé mécaniquement ou manuellement,
- Maîtrise manuelle ou mécanique des rejets ligneux,
- Maîtrise de la pression du gibier,
- Entretien sur la durée du contrat avec layon d'accès à la parcelle obligatoire et cloisonnement de pénétration de la parcelle à une ligne sur deux permettant la maîtrise de la végétation concurrente autour du plant (et en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies) tout en maintenant au maximum le sous-étage herbacé et arbustif,
- Engagement à la fin du contrat de l'obtention d'une densité de 200 tiges/ha,
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune.

Création de boisement en plein :

- Identique à la réhabilitation en plein mais avec 700 tiges/ha en plantation, essences autochtones de provenance locale adaptées à la station en fonction de la liste des espèces proposées dans le DOCOB. L'engagement à la fin du contrat est de 350 tiges/ha.

Engagements non rémunérés du propriétaire :

Engagements de base :

- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).
- Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. Dans tous les cas, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

Engagements spécifiques à la mesure :

Le bénéficiaire s'engage à préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes dont le lierre (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- vérification des surfaces ou des longueurs déclarées
- vérification des densités à l'issue des contrats

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Suivi de la mortalité des plants
- Relevés faunistiques et floristiques

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

Le montant de l'aide est plafonné à :

- 7500 €/ha pour les opérations de restauration ou de création de forêts alluviales dont 5000 €/ha pour les travaux de création et de restauration et 2500 €/ha pour d'éventuels travaux hydrauliques,
- 7,50 €/ml pour la création de boisement linéaire.

Dans les cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas un seuil fixé à un tiers du devis global.

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, associations de pêche...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
CODE NATURA 2000: 4020
CODE CORINE: 31.12
STATUT : Annexe I prioritaire

Espèces :

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré des mouillères, Cuivré des marais

Objectifs spécifiques de l'action

Les boisements humides souffrent d'un manque d'entretien qui conduit à une fermeture progressive du couvert et à une perte de diversité biologique. Des travaux de drainage ont parfois appauvris le milieu. Une restauration est parfois indispensable.

Cahier des charges

Remise en état de zones drainées et reboisées par comblement des fossés secondaires en bout de parcelle (aval) sans gêne aux riverains (matériau non

calcaire sur 10 mètres de long). Ce module devra être obligatoirement accompagné d'une mesure de récréation de clairière (voir fiche F2).

mesure type : F 227 013 (opération innovante)

Période : 15 août 15 mars en fonction du degré de fermeture déterminé par le diagnostic écologique

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel: sur devis plafonné à 10 000€ HT par hectare travaillé.

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
CODE NATURA 2000: 4020 **CODE CORINE: 31.12**
STATUT : Annexe I prioritaire
- Landes sèches européennes
CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)**
STATUT : Annexe I
- Formations herbeuses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (FESTUCO-BROMETALIA)
CODE NATURA 2000 : 6210 **CODE CORINE : 34.322**
STATUT : Annexe I

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedicnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Cuivré des marais

Lézard ocellé, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Les landes souffrent d'un manque d'entretien qui conduit à une fermeture progressive du couvert et à une perte de diversité biologique. Avant d'envisager un entretien, (voir action L2), une restauration est parfois indispensable.

Cahier des charges

- Toutes landes :
 - débroussailler avec exportation des résidus les secteurs pauvres et âgés, envahis par des ligneux, et pratiquer un dessouchage si besoin est ;
 - ne pas utiliser de produits phytosanitaires
 - Période : 15 août 15 mars en fonction du degré de fermeture déterminé par le diagnostic écologique

mesure type : A FH 005

- landes humides : (sur avis de la structure animatrice)
 - pratiquer un étrépage localisé favorisant les stades pionniers (faucher autour avant), en intervenant avant le printemps ou en fin de saison de végétation, sur de petites placettes (10 à 100m²) avec exportation des produits de décapage (profondeur 5 à 20 cm, travaux manuels ou mécanique : mini pelle)

mesure type : A FH 007

- landes humides et mésophiles fraîches :
 - restaurer les faciès dégradés envahis par la Molinie par gyrobroyage avec exportation des résidus ;

mesure type : A FH 005

Ces actions devront obligatoirement être couplées avec l'action d'entretien des landes L2

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- Respect des dates d'intervention
- Respect de la non utilisation de produits chimiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Pourcentage de surface sous contrat
- Restauration effective de landes
- Evaluation de l'état de conservation des landes au terme du contrat et en comparaison avec l'état initial

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

Restauration de landes (débroussaillage, broyage, exportation) : 3000 €/ha

Coût annuel : 600 €/ha/an

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
CODE NATURA 2000: 4020 **CODE CORINE: 31.12** **STATUT :**
Annexe I prioritaire
- Landes sèches européennes
CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ;**
31.2412) **STATUT : Annexe I**

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedichnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Cuivré des marais

Lézard ocellé, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Les landes souffrent d'un manque d'entretien qui conduit à une fermeture progressive du couvert et à une perte de diversité biologique.

Cahier des charges

- pratiquer une coupe tardive, de la mi-août à mars, tous les 5 à 8 ans selon la dynamique de la végétation; utiliser le principe de la fauche « sympa », en travaillant du centre de la parcelle vers la périphérie; utiliser un matériel adapté à la faible portance du sol ou pratiquer un entretien manuel dans les secteurs tourbeux; établir une rotation entre parcelles entretenues chaque année pour conserver une diversité de faciès structuraux; conserver des bandes non fauchées à fonction de

refuge pour la faune; veiller à exporter la matière végétale résultant de la coupe; ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

- recourir éventuellement à un pâturage très extensif au moyen de races ovines rustiques de petite taille ou de poneys voire de bovins; chargement < 1,4 UGB/ha/an; privilégier le pâturage tournant entre plusieurs parcelles pour éviter la déstructuration de la végétation; ne pas utiliser de produits phytosanitaires

mesure type : A FH 005**Points pouvant faire l'objet de contrôles :**

- Respect des dates d'intervention
- Respect de la non utilisation de produits chimiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Pourcentage de surface sous contrat
- entretien effectif de landes
- Evaluation de l'état de conservation des landes au terme du contrat et en comparaison avec l'état initial

Coût et Financement**Budget estimatif prévisionnel :**

- Entretien de landes (fauche ou broyage, exportation)
2000 €/ha – Coût annuel 400 €/ha/an
- Recours au pâturage extensif (déplacement des animaux, entretien clôture...) 225 €/ha – Coût annuel 45 €/ha/an

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
CODE NATURA 2000 : 3150 **CODE CORINE : 22.13 X (22.41 & 22.421)** *STATUT : Annexe I*
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (FESTUCO-BROMETALIA)
CODE NATURA 2000 : 6210 **CODE CORINE : 34.322**
STATUT : Annexe I
- Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)
CODE NATURA 2000 : 6410 **CODE CORINE : 37.311 et 37.312**
STATUT : Annexe I

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedicnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Cuivré des marais

Lézard ocellé, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape

Cistude

Leste dryade, Agrion de Mercure, Agrion mignon, Cordulie à corps fin, Cordulie à taches jaunes, Cordulie métallique, Leucorrhine à front blanc, Aeschne isocèle, Anax napolitain

objectifs et Justification biologique et socio-économique

L'extrême richesse biologique des landes de Corignac allée aux fortes menaces pesant sur celles-ci - tant celles liées à la dynamique naturelle que celles dues à des causes anthropiques - nécessite l'élaboration d'un plan de gestion spécifique.

Cahier des charges

Le plan de gestion spécifique adapté aux mares de Corignac-les Ardillasses devra définir:

- Une cartographie fine des faciès de végétation des mares du secteur de Corignac et des Ardillasses.
- les objectifs biologiques et les priorités par mares individuelles ou secteurs de mares (priorité faune/priorité flore) ;
- les actions de restauration et d'entretien nécessaire : extraction des monstres ménagers, curage localisé ou total de certains trous très colmatés, faucardage des hélophytes, lutte contre les macrophytes proliférants (le cas échéant).

Celui-ci devra reposer sur un diagnostic fin et localisé des espèces et communautés présentes; il pourrait être une des actions prioritaires à mener dans le cadre d'une acquisition foncière de surfaces significatives par le Conservatoire Régional des Espaces naturels.

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action L4

ELABORER UN PLAN DE GESTION SPECIFIQUE AU CAMP MILITAIRE DE BUSSAC/BEDENAC Préserver l'intérêt biologique des landes

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
CODE NATURA 2000: 4020 **CODE CORINE: 31.12** *STATUT :*
Annexe I prioritaire
- Landes sèches européennes
CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)** *STATUT : Annexe I*
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion
CODE NATURA 2000 : 3260 **CODE CORINE : 24.41 x 24.12 ; 24.43 x 24.12** *STATUT : Annexe I*
- Forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior
CODE NATURA 2000 : 91E0 **CODE CORINE : 44.3** *STATUT :*
Annexe I prioritaire
- Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur
CODE NATURA 2000 : 9190 **CODE CORINE : 41.51 et 41.54**
STATUT : Annexe I

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedicnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Cuivré des marais

Lézard ocellé, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape

objectifs et Justification biologique et socio-économique

Les landes ont leur importance maximale à l'intérieur du camp militaire, sur des surfaces très étendues. Un plan de gestion spécifique permettrait d'assurer leur entretien

Cahier des charges

Le plan de gestion spécifique adapté au camp militaire devra définir:

- les objectifs biologiques et les priorités par secteurs de mares (priorité faune/priorité flore) ;
- les actions de restauration et d'entretien nécessaire : broyage, brûlage...

Celui-ci devra reposer sur un diagnostic fin et localisé des espèces et communautés présentes.

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action E1

CREATION, RESTAURATION, ENTRETIEN DES MARES ET POINTS D'EAU

Préserver l'intérêt biologique des étangs, mares, points d'eau et cours d'eau

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des LITTORELLETEA UNIFLORAE et/ou des ISOETO-NANOJUNCETEA

CODE NATURA 2000 : 3130 **CODE CORINE : 22.12 & 22.13) X 22.32** *STATUT : Annexe I*

Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*)

CODE NATURA 2000 : 3110 **CODE CORINE : 22.11 x 22.31** *STATUT : Annexe I*

Espèces :

Leste dryade, Agrion de Mercure, Agrion mignon, Cordulie à corps fin, Cordulie à taches jaunes, Cordulie métallique, Leucorrhine à front blanc, Aeschna isocèle, Anax napolitain

Triton marbré, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Grenouille agile, Cistude

Justification biologique et socio-économique

Les mares et points d'eau doivent être entretenus pour maintenir leur intérêt biologique et leur capacité d'accueil. La création de nouvelles mares est nécessaire pour assurer la connectivité entre les mares existantes.

Cahier des charges

Pas d'introduction d'espèces exotiques.

Pour chacune des options suivantes, le cahier des charges devra être affiné, de même que le coût, avant de pouvoir passer un contrat Natura 2000.

- Option 1 : Evaser les fossés lors des entretiens (profil en pente douce)
époque d'intervention : automne
Mesure type A HE0010
- Option 2 : Entretien des berges des points d'eau (coupe et exportation des ligneux proches sur la moitié du périmètre)
mesure type : A HE 005 ou F227 002 en milieu forestier
- Option 4 : Création de mares pour créer une connectivité, après avis technique, sur une surface minimale de 10 m²
mesure type : A HE 006 ou F227 002 en milieu forestier

Les caractéristiques de la mare (taille, profondeur, configuration...) seront définies dans le diagnostic préalable. Elle ne doit pas être en communication avec un ruisseau (loi sur l'eau) et doit être alimentée par les eaux pluviales ou phréatiques.

La taille de la mare intra forestière ne peut excéder 1000 m².

La profondeur ne doit pas excéder 2 m de manière à ce que toutes les couches d'eau soient sous l'action du rayonnement solaire et que les plantes puissent s'enraciner sur tout le fond.

La présence d'eau permanente peut être exigée dans le cahier des charges en fonction des conditions géologiques et climatiques locales, des espèces ou habitats considérés.

Opérations éligibles et cahier des charges :

Les travaux éligibles sont les suivants :

- Profilage des berges en pente douce (inférieur à 10 % sur une partie du pourtour, définie lors du diagnostic préalable) : recul de crête de berges érodées, maintien de la berge par tunage, fascinage ou retalutage d'une berge avec maintien de la ripisylve,
- Curage doux,
- Stockage temporaire sur les berges de la mare des boues de curage puis évacuation vers une zone de stockage ou d'épandage,
- Colmatage par apport d'argile (matériaux à adapter en fonction des caractéristiques du milieu : pH, etc.),
- Dégagement sélectif de la végétation existante des berges de 2 à 5 m de large – à préciser en fonction de chaque mare - par :
 - o Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique),
 - o Recépage des végétaux,
- Exportation des végétaux ligneux et des déblais (cas de création) à une distance minimale de 20 m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles ;
- Enlèvement des macro-déchets

Epoque de réalisation des travaux : 1^{er} septembre au 31 décembre

Dans le cas d'opération de dégagement des abords, de profilage des berges, de curage ou de colmatage, les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens. Les opérations doivent respecter la pérennité des milieux humides remarquables. Un phasage des travaux peut être envisagé et l'option présentant le moindre degré de perturbation sera retenue.

Engagement concernant le débroussaillage

Aucune utilisation de produits phytosanitaires

Débroussaillage manuel (débroussailleuse à dos) ou mécanique (broyeur) avec exportation ou brûlage sur place des déchets ;

Engagement concernant l'étirage

Il s'agit de couper et déraciner les tiges des plantes en surnombre à la main ou grâce à une fourche. L'objectif est de libérer au moins un tiers de la surface de la mare, de limiter la prolifération d'une seule espèce et d'éliminer une quantité importante de matière organique. Les mois de novembre et de décembre sont les plus propices à ces interventions.

Engagement concernant le curage

Travaux préliminaires au curage : Les travaux dits « forestiers » (débroussaillage, élagage, coupes sélectives...) seront effectués préalablement aux travaux de curage.

Curage : Pour que le curage des mares soit réalisé dans les meilleures conditions, le choix des engins, la taille du godet et du bras de la pelleteuse, la largeur du train de chenilles devront être adaptés au terrain et à la portance des sols. Il ne faut pas curer la mare dans sa totalité, car la vase est un milieu de vie important pour de nombreux animaux, il faut donc procéder à un curage partiel.

Epandage des produits du curage : Les boues seront épandues sur les bords des mares pour permettre aux animaux aquatiques de retourner à l'eau. Des clauses particulières pourront être définies en fonction des contextes rencontrés concernant l'épandage des produits de curage.

Engagements non rémunérés du propriétaire :

Engagements de base :

- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.).

- Modes d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. Dans tous les cas, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.)
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

Engagements spécifiques à la mesure :

Le bénéficiaire s'engage à :

- ne pas introduire de poissons ou tortues dans la mare, ou toute autre espèce animale ou végétale exogène
- ne pas utiliser de produits phytocides à proximité immédiate (des berges et sur une bande de 20 m autour de la mare).
- éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant le peuplement initial sur 20 m minimum autour de la mare.
- entretenir la mare sur la durée du contrat,
- entretenir le piquetage du pourtour de la mare.
- ne pas valoriser les mares dans un objectif cynégétique (mise en place de miradors, etc.).

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- état de conservation de la mare (présence d'eau, végétation rivulaire et aquatique...)
- Respect des dates d'intervention

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- nombre de mares sous contrat
- création, restauration et/ou entretien effectif de mares

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet du département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant de l'aide est plafonné à :

- Création de mares (curage ; terrassement ; dégagement des berges ; exportation des boues et des produits de coupes) : 5000 €/mare
- Entretien/restauration (curage ; entretien de la végétation des berges) : 1500 €/mare

Outils financiers :

Contrat Natura 2000 (FEADER, Etat)

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, CSP, Fédération de Pêche, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,

Action E2

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Préserver l'intérêt biologique des étangs, mares, points d'eau et cours d'eau

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

CODE NATURA 2000 : 3260 **CODE CORINE : 024.41 x 24.12 ; 24.43 x 24.12** *STATUT : Annexe I*

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

CODE NATURA 2000 : 6430

CODE CORINE : 37.7 & 37.8

STATUT : Annexe I

Espèces :

Leste dryade, Agrion de Mercure, Agrion mignon, Cordulie à corps fin, Cordulie à taches jaunes, Cordulie métallique, Leucorrhine à front blanc, Aeschna isocèle, Anax napolitain

Triton marbré, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Grenouille agile, Cistude

Justification biologique et socio-économique

Les cours d'eau doivent être entretenus pour maintenir leur intérêt biologique et leur capacité d'accueil.

Cahier des charges

- pas d'introduction d'espèces exotiques
-

Pour chacune des options suivantes, le cahier des charges devra être affiné, de même que le coût, avant de pouvoir passer un contrat Natura 2000.

- Option 3 : Entretien des cours d'eau (maintenir ou restaurer l'écoulement en dégageant les embâcles); maintenir ou rétablir un éclaircissement minimal, léger curage éventuel des secteurs envasés)

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- nombre de mares sous contrat
- création, restauration et/ou entretien effectif de mares
- Evaluation de l'état de conservation des mares au terme du contrat et en comparaison avec l'état initial

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

Intervention sur la végétation des berges	1,40 €/m ²
Entretien de cours d'eau (abattage, débroussaillage, exportation)	7,5 €/ml

Option végétalisation : sur devis dans le cadre de la mesure L afin d'adapter précisément le génie écologique et le choix des espèces à introduire avec le contexte de la mare.

Zone sensible Vison²¹ : barème +15 % pour la prise en compte des recommandations techniques de gestion des habitats de l'espèce parues en 2003.

Option maîtrise d'œuvre : 5% du montant du forfait

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA		50%
Etat	FGMN		50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		€/ha	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambre d'agriculture, CSP, Fédération de Pêche, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,

²¹ Zone sensible Vison d'Europe : elle sera précisée par la structure animatrice dans le diagnostic préalable. Elle ne concernera en tout état de cause que les zones de gîtes et de refuges.

Action C 1

REALISATION D'UNE PLAQUETTE DE VULGARISATION

Faire connaître les richesses biologiques du secteur

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Tous

Justification biologique et socio-économique

Dans l'optique de sensibiliser la population du territoire et de ses acteurs, la création d'un outil simple comme une plaquette de sensibilisation peut être facilement entreprise. Il s'agit de pouvoir identifier les espèces et les habitats d'intérêts communautaires et d'expliquer pourquoi ils font objet d'actions de protection.

Cahier des charges

- Création d'une plaquette d'information sur les espèces et les habitats, et sur la nécessité de les préserver et de veiller à leur maintien,
- Diffusion de cette plaquette dans toutes les mairies, écoles et autres lieux d'éducation, ainsi que vers les propriétaires et exploitants concernés,
- Cette plaquette rappellera les règles de comportements et d'usage à suivre vis-à-vis du respect du patrimoine naturel et de la propriété privée,
- Les animations grand public proposées sur le territoire y seront reportées,
- Mise à disposition du grand public dans tous les lieux d'information du périmètre Natura 2000 « Landes de Montendre »

Observation : un groupe de travail spécifique, intégrant l'ensemble des acteurs parmi lesquels propriétaires et exploitants, pourra être créé afin de suivre et valider les étapes de ce travail.

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

- Conception plaquette :	2000 €
- Edition en 2000 exemplaires :	600 €
Coût total :	2600 €

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	1300 €	50%
Etat	FGMN	1300 €	50%
TOTAL		2600 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action C 2

FORMATION AUPRES DES PROPRIETAIRES ET DES EXPLOITANTS Faire connaître les richesses biologiques du secteur

* * *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Tous

Justification biologique et socio-économique

Pour protéger une espèce, il est nécessaire de savoir l'identifier. Aussi dans l'optique de mieux faire connaître les espèces d'intérêts communautaires aux personnes qui s'engagent dans un contrat de gestion, une formation pratique de terrain est proposée aux acteurs du périmètre Natura 2000.

Cahier des charges

- Intervention en salle avec diaporama pour présenter de façon la plus exhaustive possible la richesse écologique du périmètre Natura 2000,
- Application sur le terrain (accord systématique du propriétaire, choix d'un site peu fragile).

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

- Conception formation : 1170 €
- Coût animation : 860 €
- Coût total : 2030 €

Le coût global dépendra du nombre de personne qui souhaitera bénéficier de cette intervention.

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	1015 €	50%
Etat	FGMN	1015 €	50%
TOTAL		2030 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Maison de la Forêt...

Action C3

ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

Faire connaître les richesses biologiques du secteur

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Tous

Justification biologique et socio-économique

Prédominé par les milieux de landes et de forêt le site Natura 2000 « Landes de Montendre » est propice à une meilleure connaissance de ces deux types de milieux. Les relations homme milieu peuvent être ci largement étudiées, tout en soulignant la richesse écologique qu'ils représentent.

L'objet de cette action consiste à proposer une animation qui informe et sensibilise les scolaires au patrimoine naturel de ces espaces et sur la nécessité de les préserver.

Cahier des charges

- Animations pédagogiques en classe auprès de cycle 3 (C.E & C.M) des écoles concernées par le périmètre Natura 2000, et de classes de collèges,
- Animations réalisées dans le cadre d'un projet pédagogique annuel (3 à 4 interventions dans l'année), monté en concertation avec les enseignants.
- Chaque projet pourra faire l'objet d'une restitution finale par les élèves en fin d'année.

Les animations devront évoquer l'intérêt biologique de ces espaces ainsi que les menaces et moyens de les préserver.

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

- Animations scolaires (projet pédagogique) 600 € par classe

Le coût global dépendra du nombre de classes qui souhaitera bénéficier de cette intervention.

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	300 €	50%
Etat	FGMN	300 €	50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		600 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Maison de la Forêt

Action C 4

ANIMATIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC

Intégrer la préservation du patrimoine naturel dans le développement et la promotion des activités touristiques et de loisirs

* *

Habitats et espèces visées par l'action (code Natura 2000)

Tous

Justification biologique et socio-économique

Le site Natura 2000 « Landes de Montendre » accueille un nombre non négligeable d'espèces d'intérêts communautaires. L'objet de cette action consiste donc à proposer une animation visant à informer et sensibiliser le grand public au patrimoine naturel du site et sur la nécessité de le préserver.

Cahier des charges

- Animations sous forme de diaporama pour présenter de façon la plus exhaustive possible la richesse écologique des habitats,
- Animations sous la forme de sorties de découverte encadrées, pouvant se prêter à la venue de visiteurs (accord systématique du propriétaire, site peu fragile),
- Alternance des animations en répartissant au fil des ans les interventions géographiquement sur le territoire,

Les animations pourront se greffer aux manifestations périodiques portées par les communes.

Bénéficiaires : Mairies, écoles, Population Locale.

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel

- Animations grand public : 500 € par animation

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	250 €	50%
État	FGMN	250 €	50%
TOTAL		500 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

Propriétaires et gestionnaires parcelles boisées ou de landes
DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles, Maison de la Forêt

Habitats et visés par l'action (code Natura 2000)

Tous

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Le périmètre actuel est quelquefois décalé par rapport aux habitats recensés (problème des rivières et des ripisylves. Dans un souci de cohérence, le périmètre pourrait être calé sur des limites nettes (chemin, pistes forestières, limites de peuplements...)

Cahier des charges

Conformément au décret du 8 novembre 2001, la proposition de modification fera l'objet d'une consultation auprès des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, habilités à approuver ou non ces modifications.

Les territoires faisant l'objet d'une démarche volontaire d'intégration ou de maintien dans le périmètre final du site de la part de leurs propriétaires sont maintenus ou intégrés après avis du comité de pilotage et avant consultation des Mairies

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

Arrêté préfectoral de modification de périmètre

Partenaires de la mise en œuvre :

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, communes consultées

Habitats visés par l'action (code Natura 2000)

Tous, et notamment

- Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix
CODE NATURA 2000: 4020 **CODE CORINE: 31.12** *STATUT* :
Annexe I prioritaire
- Landes sèches européennes
CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)** *STATUT : Annexe I*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
CODE NATURA 2000 : 3150 **CODE CORINE : 22.13 X (22.41 & 22.421)** *STATUT : Annexe I*
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (FESTUCO-BROMETALIA)
CODE NATURA 2000 : 6210 **CODE CORINE : 34.322**
STATUT : Annexe I
- Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)
CODE NATURA 2000 : 6410 **CODE CORINE : 37.311 et 37.312**
STATUT : Annexe I

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Sur les parcelles où toute exploitation a disparu et où les propriétaires n'ont pas les moyens ni le souhait de s'engager dans une démarche de gestion, permettre à d'autres acteurs du territoire d'intervenir en faveur de la préservation de ces espaces menacés. Cette démarche pourra s'étudier là où les propriétaires y seront favorables.

Cahier des charges

Favoriser la signature de conventions de gestion (bail, prêt à usage...) entre un propriétaire et un gestionnaire désigné

Aider à la maîtrise foncière de parcelles d'intérêt biologiques (présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire) par les acteurs

gestionnaires d'espaces, là où aucun exploitant n'est présent et où les propriétaires sont volontaires pour vendre.

Ces mesures pourront s'accompagner de la mise en œuvre de mesures réglementaires : arrêté de protection de biotope, création de réserve naturelle.

Indicateur de suivi et d'évaluation de la mesure :

Surface acquise ou gérée via conventionnement

Partenaires de la mise en œuvre :

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action MO3

DIAGNOSTIC VISON D'EUROPE : ENJEUX ROUTIERS ET RISQUES DE COLLISION Mener des études complémentaires

* *

Espèce visée par l'action

Vison d'Europe

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Le plan national de sauvegarde du Vison d'Europe préconise, dans son volet routier, la prise en compte prioritaire du Vison et des risques de collision sur tout périmètre Natura 2000 susceptible d'accueillir le Vison d'Europe. La position géographique du site « landes de Montendre » justifie la mise en œuvre de cette étude.

Cahier des charges

Recenser et cartographier les franchissements de cours d'eau
Hiérarchiser les enjeux en fonction de divers critères : importance du cours d'eau traversé, de l'infrastructure routière, du trafic routier, niveau de risque.
Réaliser une enquête auprès de la DDE pour connaître les projets routiers sur ce secteur
Définir et proposer les aménagements à réaliser le cas échéant, ou les préconisations techniques qui peuvent être intégrées dès la phase projet, en collaboration avec les services la DDE

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- Nombre et localisation des franchissements
- Propositions techniques

Indicateur de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Actions réalisées pour préserver le Vison d'Europe
- Evaluation de la population de Vison d'Europe

Coût et Financement

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA		50%
Etat	FGMN		50%

TOTAL			100%
-------	--	--	------

Partenaires de la mise en œuvre

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Nature Environnement 17, LPO, prestataire spécialisé, mission nationale « vison d'Europe »

Action MO4

ETUDE HYDROBIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Mener des études complémentaires

*

Habitats ET ESPECES visés par l'action (code Natura 2000)

Habitats :

Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

CODE NATURA 2000 : 91E0 **CODE CORINE : 44.3** *STATUT: Annexe I prioritaire*

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

CODE NATURA 2000 : 3260 **CODE CORINE : 124.41 x 24.12 ; 24.43 x 24.12** *STATUT : Annexe I*

Espèces :

Loutre

Vison d'Europe

Lamproie de Planer, Anguille, Toxostome, Truite fario, Chabot

Ecrevisse à pieds blancs

Objectifs et justification biologique et socio-économique

L'irrégularité des niveaux d'eau et la présence de sédiments dans certains cours d'eau justifient de mener une étude diagnostic.

Cahier des charges

- Effectuer un diagnostic de la qualité des eaux
- Mettre en évidence les causes des variations des niveaux d'eau
- Mettre en avant l'impact sur la qualité biologique du site, notamment les espèces aquatiques.

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- Analyse et propositions écrites

Habitats ET ESPECES visés par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

Forêt alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

CODE NATURA 2000 : 91E0 **CODE CORINE : 44.3** *STATUT : Annexe I prioritaire*

Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

CODE NATURA 2000 : 9190 **CODE CORINE : 41.51 et 41.54**
STATUT : Annexe I

Espèces :**En période de reproduction :**

- Murin de Bechstein *Myotis bechsteini*
- Murin de Natterer *Myotis nattereri*
- Murin de Daubenton *Myotis daubentoni*
- Oreillard roux *Plecotus auritus*

En période d'accouplement (harems) :

- Noctule de Leillers *Nyctalus leisleri*
- Noctule commune *Nyctalus noctula*
- Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*

En période hivernale

- Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*
- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*
- Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*

Objectifs et justification biologique et socio-économique

La disponibilité en gîte est un facteur limitant pour le maintien des populations de chauves-souris arboricoles. Dans l'attente de maturation d'îlots de vieillissement, la pose de gîtes artificiels permet d'accroître les conditions d'installations de groupes sociaux de différentes espèces

Cahier des charges**Localisation**

Le choix de la localisation des périmètres de pose de gîtes pourrait correspondre à celle des périmètres d'îlots de vieillissement. Les populations de chiroptères pourraient donc se cantonner de façon durable sur des secteurs gagnant progressivement en intérêt écologique.

Constitution des îlots de gîtes

Pour la constitution d'un îlot de gîtes, prévoir l'installation de :

- 15 gîtes à chiroptères de modèles différents dans un périmètre de 100 m de diamètre ;
- 2 nichoirs artificiels à mésanges (un à Mésange bleue, l'autre à Mésange charbonnière). Même si les mésanges ne peuvent pas construire de nid dans les gîtes à chauves-souris, ces espèces tentent souvent d'y introduire de la mousse et colmate ainsi les entrées. L'installation de nichoirs adaptés vise à cantonner ses oiseaux afin qu'ils ne tentent pas de s'installer dans les gîtes à chiroptères.
- Nous considérons qu'au niveau expérimental, un minimum de deux îlots devraient mis en place, préférentiellement dans la partie nord-ouest du camp militaire de Bussac et à proximité des landes de Corignac et des Ardillasses. L'installation d'un troisième îlot, situé en ripisylve serait souhaitable.

Choix des gîtes

Les gîtes en béton de bois offrent les meilleures conditions thermiques aux chauves-souris. Ils ne s'altèrent pas avec le temps, sont parfaitement étanches et ne sont pas attaqués par les insectes xylophages. Les matériaux de fabrication utilisés ne contiennent aucunes matières toxiques et résistent plutôt bien aux actes de vandalisme (jet de pierres, plombs de chasse).

Emplacement des gîtes

Les gîtes seront disposés en bouquets, dans un périmètre d'un diamètre inférieur à 100 m à une hauteur supérieure à 4 mètres pour n'être pas accessible à un homme à cheval).

Des expositions variables sont souhaitables en évitant toutefois les orientations les plus soumises au vent.

Le suivi scientifique étudiera l'utilisation des gîtes artificiels par les chauves-souris en fonction :

- du type de gîte ;
- de sa localisation ;
- de la nature de l'occupation (transit, reproduction, hibernation, alimentation, estivage...) ;
- de la structure forestière (comparaison entre îlots) ;
- des conditions environnementale (présence d'eau à proximité, d'espaces ouverts, de lisières...

La périodicité des contrôles sera trimestrielle, idéalement pour une période de 5 années. Les visites se calqueront sur le cycle biologique des chiroptères afin de minimiser leur impact.

- 4 visites par an pendant 5 ans à raison d'1/2 journée par îlot : fermeture puis ouverture des gîtes en période vernale (pour éviter l'installation d'oiseaux ou d'hyménoptères) ; contrôle et identification des animaux présents (2 passages) ; saisies des informations collectées ;
- réalisation d'une synthèse annuelle incluant le bilan de la fréquentation des gîtes par les chauves-souris, le bilan des connaissances chiroptérologiques nouvelles acquises durant l'année : 2 jours/an ;
- réalisation d'une synthèse quinquennale incluant le bilan de l'opération, les perspectives de développement du programme, la publication et la valorisation des résultats : 2 jours ;
- frais de déplacement.

L'installation à la mi-avril permet d'éviter les tentatives de cantonnement des mésanges et des hyménoptères. Cette date correspond par ailleurs à l'arrivée des chiroptères dans les gîtes de parturition et d'estivage.

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- Vérification de la présence des gîtes
- Réalisation effective de la synthèse quinquennale.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure :

- Impact sur les populations de chauves-souris

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

- Fourniture et installation :	3300 €
- Suivi :	4000 €
Total :	7300 €

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	3650 €	50%
Etat	FGMN	3650 €	50%
Région			
Département			
Autres			
TOTAL		7300 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Action MO6

RECHERCHE SPECIFIQUE DE L'AZURE DE LA SANGUISORBE Mener des études complémentaires



Habitats ET ESPECES visés par l'action (code Natura 2000)

Espèces : Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea telejus*

Objectifs et justification biologique et socio-économique

L'Azuré de la Sanguisorbe est un lépidoptère devenu **rarissime** à l'échelle européenne, nationale et régionale.

Son cycle de développement implique la présence simultanée de la plante hôte, la Sanguisorbe officinale *Sanguisorba officinalis* et d'une fourmi, qui élèvera la larve.

Cette espèce présente en quelques rares localités de l'ouest de la France, est notamment présente dans la tourbière de Vandoire, aux confins de la Dordogne et de la Charente.

Cahier des charges

Méthodes de prospection

Localisation : L'intégralité des prairies à Sanguisorbe officinale du site Natura 2000 des Landes de Montendre.

Méthodologie de recherche :

- recherche des imagos durant leur période de vol ;
- recherche des pontes sur les capitules de sanguisorbes.

Réalisation : période de vol des imagos entre juin et septembre.

Points pouvant faire l'objet de contrôles :

- analyse, synthèse et conclusions écrites de l'étude

Coût et Financement

Budget estimatif prévisionnel :

- Localisation et prospection des prairies à sanguisorbe : 5 jours.
- Suivi des populations et quantifications : 2 jours
- Rédaction rapport et cartographie : 2 jours

Coût total : 4300 €

Financement :

Financeurs	Outils financiers	Montant	Taux
Europe	FEOGA	2150 €	50%
Etat	FGMN	2150 €	50%
TOTAL		4300 €	100%

Partenaires de la mise en œuvre :

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CRPF, CREN, Chambres d'agriculture, ONF, ONCFS, Fédération départementale des chasseurs, ACCA, Nature Environnement 17, LPO, Syndicat propriétaires forestiers, agricoles,...

Habitats et espèces visés par l'action (code Natura 2000)**Habitats :**

Landes sèches européennes

CODE NATURA 2000 : 4030 **CODE CORINE : 31.2 (31.239 ; 31.2412)**

STATUT : Annexe I

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*

CODE NATURA 2000 : 4020 **CODE CORINE : 31.12** *STATUT :*

Annexe I prioritaire

Formations herbues sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (FESTUCO-BROMETALIA)

CODE NATURA 2000 : 6210 **CODE CORINE : 34.322** *STATUT :*

Annexe I

Prairies à Molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)

CODE NATURA 2000 : 6410 **CODE CORINE : 37.311 et 37.312**

STATUT : Annexe I

Espèces :

Alouette calandrelle, Traquet motteux, Pipit rousseline, Oedicnème criard, Busard cendré, Tarier des prés, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Locustelle tachetée, Engoulevent d'Europe

Lézard ocellé, Couleuvre verte et jaune, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape

Fadet des laïches, Damier de la succise, Azuré du serpolet, Cuivré des marais

Loutre, Vison d'Europe

Objectifs et justification biologique et socio-économique

Lorsqu'une parcelle du périmètre Natura 200 est intégrée à la surface agricole utile (SAU) d'une exploitation, l'outil de contractualisation pour les exploitants agricoles est le « Contrat Agriculture Durable » ou C.A.D.

Cahier des charges

- Mesures obligatoires :
 - 1901A01 : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée
 - 2001A04 : gestion extensive de la prairie
 - 1601A02 : fauche tardive
- Mesures complémentaires :
 - 1601A04 à 1601A06 : fauche tardive
 - 2001A01 à 2001A03 : gestion extensive de la prairie
 - 0610A01 : restauration et entretien des mares et des points d'eau

Les services de la DDAF sont seuls habilités à élaborer dans le cadre d'une concertation locale le contrat type définitif. Par ailleurs, toutes ces propositions restent soumises aux évolutions réglementaires issues du Ministère ou de l'Europe

Actions prioritaires proposées sur le site Natura 2000	Cahier des charges	indemnisation
1901A01 : ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture	Surface totale ouverte en 3 ans débroussaillage lourd (abattage, dessouchage, gyrobroyage...)* aucun traitement chimique entretien mécanique ou pastoral	152,45 €/ha
2001A04 : gestion extensive de la prairie	Coupe ou arrachage des ligneux Exportation des rémanents ou brûlis Fauce complémentaire Aucun traitement chimique Entretien par fauche (après 1 ^{er} juillet) pou pastoral (charge instantanée < 0,5 UGB/ha)	450,00 €/ha
1601A04 à 1601A06 : fauche tardive	Fauche tardive après le 30 juin 10 juillet 5 août	121,96 €/ha 152,45 €/ha 175,32 €/ha
2001A01 à 2001A03 : gestion extensive de la prairie par la fauche ou le pâturage	Chargement annuel de 1,4 UGB/ha Evolution des contraintes en terme d'apports fertilisants minéraux et organiques Toute fertilisation, proscrite en bord de cours d'eau Aucun traitement chimique autorisé	de 99,09 à 140,26 €/ha
0610A01 : restauration et entretien des mares et des points d'eau	Surface minimale 10 m ² Reprofilage des berges, désenvasement, débroussaillage... Entretien mécanique en dehors des périodes de reproduction des batraciens	60,98 €/mare
0610A01 : entretien des mares et des points d'eau	Surface minimale 10 m ² Contrôle de la végétation, désenvasement Entretien mécanique en dehors des périodes de reproduction des batraciens	36,59 €/mare

Coût et Financement

Financement :

Les financements émanent du Ministère de l'Agriculture via des fonds européens et d'Etat

Partenaires de la mise en œuvre :

DIREN, DDAF, structure animatrice du Docob, CREN, Chambre d'agriculture, Nature Environnement 17, LPO, Syndicat propriétaires agricoles,...

MAITRE D'OUVRAGE

Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes

OPERATEUR

Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes

REDACTION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Rédaction / Coordination / Cartographie : Jean-Michel CLUPEAU (CRPF)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Jean TERRISSE, Muriel DAUDON, Philippe JOURDE avec l'assistance technique de Sylvain BONIFAIT (LPO), Stéphane RIVAIN (Oréade-Brèche)

Définition des objectifs et actions : en collaboration avec les groupes de travail thématiques